

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU
25 NOVEMBRE 2021

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Rapports d'activité des
syndicats
intercommunaux**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 26 novembre 2021
par voie d'affichages
~~notifié le~~
transmis en sous-préfecture
le 26 novembre 2021
et qu'il est donc exécutoire.

Le 26 novembre 2021

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt et un, le 25 novembre à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 18 novembre deux mille vingt et un, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Madame GRANDPIERRE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Monsieur RICHARD, Monsieur GREVET, Monsieur BENTZ, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Monsieur HAÏAT à Monsieur NDIAYE
Madame AGUINET à Madame PEUGNET
Madame GOTTI à Madame MACE
Monsieur ALLAIRE à Monsieur VENUS
Monsieur de BEAULAINCOURT à Monsieur SOLIGNAC
Monsieur SALLE à Monsieur PERICARD
Madame FRABOULET à Monsieur GREVET

Secrétaire de séance :

Madame MEUNIER

N° DE DOSSIER : 21 F 09

OBJET : RAPPORTS D'ACTIVITÉ DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

RAPPORTEUR : Monsieur MIRABELLI

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

L'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que : « *Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.*

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier ».

En application de ces dispositions, les rapports pour l'année 2020 des syndicats intercommunaux suivants dont la Ville est membre font l'objet d'une communication au Conseil Municipal :

- Le Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye (SIARSGL)
- Le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM)
- Le Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine (SICGP)
- Le Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY78)

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des rapports présentés.

DÉLIBÉRATION

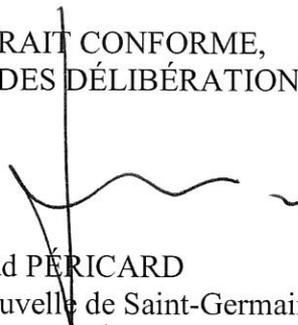
LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

PREND ACTE des rapports des syndicats intercommunaux.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

RAPPORT D'ACTIVITÉ SIARSGL

EAUX USÉES,
BASSINS DE
RÉCUPÉRATION
DES EAUX
PLUVIALES...

2020



M. Arnaud PERICARD
Président

SOMMAIRE

| | |
|------------------------------------|--------------|
| Carte d'identité | 4-6 |
| Que s'est-il passé en 2020 ? | 7-11 |
| Données budgétaires | 12-13 |
| Données administratives | 14-15 |

CARTE D'IDENTITÉ

VOCATION DU SYNDICAT

Par arrêté préfectoral du 9 avril 2008, le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye (SIARSGL) est en charge du réseau de transport des eaux usées et pluviales collectées par ses communes membres. En fonction des secteurs, les réseaux du SIARSGL collectent les eaux usées et pluviales sous forme séparative* ou sous forme unitaire**. Les eaux collectées sont ensuite rejetées dans le réseau du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Boucle de Seine (SIABS) au niveau du poste Rive Gauche au Pecq, puis traitées par la station du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) Seine Aval à Achères.

*Un réseau séparatif est un réseau d'eaux usées qui collecte séparément les eaux de pluie et les eaux usées domestiques ou industrielles

**Un réseau unitaire est un système de collecte des eaux usées où toutes les eaux (eaux usées et eaux pluviales) transitent par une seule et même canalisation et se mélangent

Le 24 janvier 2018, le syndicat a choisi de **confier la gestion de son réseau et de ses ouvrages à la société SUEZ**, sous forme d'une Délégation de Service Public (DSP), jusqu'au 31 décembre 2024.

Le délégataire est donc compétent pour la gestion et l'entretien de :

- l'ensemble des collecteurs*** et galeries figurant à son patrimoine,
- les ouvrages annexes permettant l'acheminement des effluents et figurant également à son patrimoine : postes de relevage, vannes, déversoirs d'orage, chambres à sable, etc.;
- la collecte des effluents dans les rues où les communes ne disposent pas d'assainissement propre et où le collecteur du Syndicat est le seul équipement existant.

***Canalisation ou conduite principale sur laquelle sont raccordées les canalisations secondaires de récupération des eaux usées et pluviales

Il est chargé de :

- l'entretien général de son réseau et de ses équipements ;
- tous travaux nécessaires sur le réseau : réhabilitation, restructuration, élargissement, renforcement etc. ;
- toutes études nécessaires à l'accomplissement de ses missions ;
- tous ouvrages destinés à réguler l'écoulement des eaux et à lutter contre les inondations (bassin de stockage, etc.) et notamment la gestion des rus dans leurs parties canalisées.

SYSTEME DE COLLECTE

COMMUNES OU SYNDICATS



Le linéaire du réseau du SIARSGL se décompose de la manière suivante :

15 277
ml en unitaire

12 912
ml en eaux usées (dont
361 ml de canalisation
de refoulement)

11 884
ml en eaux pluviales
(dont le ru de Buzot, le ru de
l'Etang et le ru de Marly)

16
ml en canalisation
de trop plein

Soit un **TOTAL** de

40 073
mètres linéaires

OUVRAGES

- 3 postes de relèvement (PR):
- PR Rive gauche au Pecq (2179 m³/h) ;
- PR Fonderie au Pecq (1604 m³/h);
- PR RN13 au Port-Marly (250 m³/h);
- 16 déversoirs d'orage (DO) et trop-plein (TP) ;
- 10 chambres à sable ;
- 2 siphons (le Port-Marly, le Pecq) ;
- 1 bassin d'orage enterré (situé rue Saint-Léger à Saint-Germain-en-Laye) ;
- 1 vanne de délestage (située au Pecq).

EQUIPEMENTS DE MESURES

- 8 points de mesures pour l'auto-surveillance du réseau :
- DO de la vanne de Normandie au Pecq ;
- DO de la rue des prairies au Pecq ;
- DO à l'angle entre la place Aschaffenburg et la rue du Prieuré à Saint-Germain-en-Laye ;
- TP du PR fonderie au Pecq ;
- TP du PR Rive Gauche au Pecq ;
- Ru de l'Etang-la-Ville avant confluence avec le ru de

• Le transfert de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques » (GEMA) :

Un avenant n°1 a été acté le 06 août 2018, afin d'intégrer au contrat les prestations d'entretien et gestion courantes des rus ouverts. En effet dès le 1^{er} janvier 2018, et dans le cadre de la loi NOTRe, la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques » (GEMA) a été transférée à la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine. Dans l'attente de la définition par la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucle de Seine (CASGBS) de

- Buzot au Pecq ;
- Ru de Marly au Port-Marly ;
- Ru Jean Jaurès au Port-Marly.
- 2 pluviomètres.

Le SIARSGL dispose depuis 2013 d'un règlement d'assainissement collectif définissant les conditions et modalités de raccordement aux réseaux intercommunaux.

Ce document précise :

- les prescriptions techniques concernant la réalisation des ouvrages de raccordement des particuliers et industriels ;
- les obligations réglementaires concernant l'entretien et le contrôle des installations ;
- les frais d'établissement et les redevances applicables ;
- le débit maximum autorisé de 1 L/s/ha pour les rejets d'eaux pluviales au réseau ;
- les relations entre l'exploitant et les abonnés du service.

Le règlement d'assainissement permet ainsi d'améliorer la qualité du service public en apportant une meilleure lisibilité des règles applicables à chaque usager.

son futur mode de gestion, une convention transitoire pour la gestion du service public d'entretien des milieux aquatiques, signée avec la CASGBS le 18 avril 2018, délègue au SIARSGL, pour une durée de un an, renouvelable une fois, l'entretien du ru de Buzot, du ru de L'Etang et du ru de l'Auberderie.

Renouvelée pour l'année 2019, cette convention de délégation a pris fin au 31 décembre 2019. A compter de cette date, la compétence GEMA est désormais déléguée par la CASGBS au Syndicat Mixte Seine Ouest (SMSO).

Le réseau dispose d'équipements permettant l'autosurveillance de mesures.

LES COMMUNES MEMBRES

Le Syndicat intercommunal pour l'assainissement de la région de Saint-Germain-en-Laye est composé de 8 communes :

5 communes pour la totalité de leur territoire :

- Commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye ;
- L'Etang -la-Ville ;
- Mareil-Marly ;
- Marly-le-Roi ;
- Le Port-Marly ;

3 communes partiellement :

- Chambourcy (versant sud) ;
- Louveciennes (le Bas Prunay) ;
- Le Pecq (rive gauche).

Le SIA dessert **12 115 abonnés** au 31 décembre 2020, soit **une hausse de 0,33 %** d'abonnés par rapport à l'année 2019 (+ 40 abonnés).

ORGANIGRAMME

L'année 2020 a été marquée par les élections municipales et, par conséquent, une élection des membres du bureau du syndicat intercommunal.

LES MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL

Du 1^{er} janvier au 22 juillet 2020 :

Monsieur Arnaud PÉRICARD, *Président*.
Monsieur Gilbert ARNAUD, *1^{er} Vice-président*.
Monsieur Jacques LABRE, *2^{ème} Vice-président*.
Monsieur Pascal HERVIER, *secrétaire*.
Madame Marie-Pascale KREUTZ, *assesseur*.
Monsieur Jean-Luc AGNES, *assesseur*.

Depuis le 23 juillet 2020 :



ARNAUD PERICARD
Président



FRANÇOIS ROUSSEL-DEVAUX
1^{er} Vice-président



RAPHAËL DOAN
2^e Vice-président



JEAN-JACQUES LACHETEAU
Secrétaire

FRANÇOIS ALZINA
RODOLPHE SOUCARET
Assesseurs

DES MOYENS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES MUTUALISÉS

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la mutualisation de moyens a été mise en place entre 5 syndicats intercommunaux de la Boucle de Saint-Germain.

- le Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine (**SICGP**) ;
- le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Saint Germain en Laye (**SIARSGL**),
- le Syndicat intercommunal à vocations multiples (**SIVOM**),
- le Syndicat intercommunal de destruction des résidus urbains (**SIDRU**),
- le Syndicat intercommunal pour le Développement de la Communication (**SIDECOM**).

Depuis 2016, les syndicats intercommunaux du château de Monte Cristo et du Musée promenade ont intégré cette mutualisation.

NOMBRE TOTAL
D'ÉLUS

32 DONT 16 TITULAIRES

La participation 2020 du SIA aux frais généraux des services supports et à leur masse salariale représente un montant total de

227 744,13 €

(frais généraux : 43 248,66 € +
masse salariale : 184 495,47 €)

ORGANIGRAMME

Organigramme

Services syndicats Intercommunaux
Territoire de Saint-Germain-en-Laye
Des services mutualisés répartis en 3 pôles



66 agents dont 40% travaillent pour 1 ou plusieurs syndicats.

QUE S'EST-IL PASSÉ CETTE ANNÉE ?

FAITS MARQUANTS

TRAVAUX

- Poursuite des travaux du bassin de Port-Marly
- Démarrage des travaux du bassin Corbière
- Réhabilitation de la toiture du poste Fonderies
- Aménagement de l'accès au poste Rive Gauche ;

ETUDES

- Prospective financière concernant les investissements projetés
- Etude et expérimentation de la phytoépuration des eaux usées des péniches en partenariat avec la société Aquatiris ;

INNOVATIONS

- Lancement de l'étude expérimentale jardins d'assainissement flottants ;
- Etude et expérimentation de la phytoépuration des eaux usées des péniches en partenariat avec la société Aquatiris.
- Conclusion d'une convention de partenariat avec Vinci pour l'installation de filets de récupération des déchets sur les exutoires du SIA ;

SUBVENTIONS

- Attribution des subventions de l'Agence de l'Eau pour l'étude expérimentale jardins d'assainissement flottants ;
- Attribution des subventions de l'Agence de l'eau pour les travaux du bassin Corbière.

ACTIONS RÉALISÉES PAR LE DÉLÉGATAIRE EN 2020

SUR LES POSTES DE RELEVAGE

- Renouvellement de l'extracteur d'air du local dégrilleur du PR Fonderie ;
- Renouvellement de pièces d'usures du dégrilleur du PR Fonderie ;
- Renouvellement de pièces d'usures du compacteur du PR Fonderie ;
- Réalisation d'une maintenance « constructeur » avec changement de joints sur les 4 pompes de relevage du poste de Rive Gauche ;
- Curage des bâches de relevage des postes qui a généré 36.84 tonnes de déchets sableux et graisseux ;
- Accompagnement technique du SIARSGL de la Collectivité dans le cadre des travaux de création du bassin de stockage et restitution de Port-Marly (travaux achevés début 2021) et Corbière au Pecq (travaux engagés) ;
- Activation du plan de gestion de crue en février et mars 2020

SUR LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

- Réalisation de la visite annuelle du réseau ;
- Curage préventif de 980 ml de canalisations ;
- Inspection télévisée de 1 546 mètres de canalisation ;
- Pompage de 9 chambres à sables dont la plupart à fréquence semestrielle ;
- Extraction de 175 tonnes de sable en provenance des chambres à sable et du curage des réseaux ;
- Réalisation de 72 enquêtes de conformité dans le cadre de ventes, dont 11 au total ont mis en évidence des raccordements non conformes ;

7 Remplacements d'ouvrages ;

- Maintenance et exploitation des points d'autosurveillance réglementaires ;
- Transmission mensuelle des données d'autosurveillance au format SANDRE pour les services de l'Etat et le SIAAP ;
- Création d'un branchement assainissement neuf ;
- Transfert de compétence pour l'entretien des rus aériens au SMSO ;
- Suivi de l'avancement des projets d'aménagements immobiliers vis-à-vis des aspects assainissement ;
- Instruction des documents administratifs relatifs à l'assainissement (réponses DT, DICT, permis de construire, demandes d'autorisation de branchements, ...).

ACTIONS RÉALISÉES PAR LE SYNDICAT

- Poursuite des travaux du Bassin de stockage Port-Marly ;
- Démarrage des travaux du bassin de stockage Corbière au Pecq ;
- Réhabilitation de l'étanchéité de la toiture du poste Fonderie ;
- Etude et expérimentation de la phytépuration des eaux usées des péniches en partenariat avec la société Aquatiris ;
- Aménagement de l'accès du poste de Rive Gauche

LES CHIFFRES CLÉS

DÉVERSEMENTS AU MILIEU NATUREL

L'année 2020 présente une pluviométrie cumulée de 534,5 mm soit une valeur supérieure aux moyennes interannuelles de la région. Cette mesure correspond à la moyenne des pluviométries mesurées sur le site de Danielou au Pecq ainsi que du réservoir de Fourqueux.

Le volume total transitant dans le réseau (eaux pluviales et eaux usées) est de 6 505 308 m³, à comparer avec 7 016 141 m³ en 2018 et 6 522 981 m³ en 2019. Ainsi pour l'année 2020, le volume transitant dans le réseau a diminué de 0,3 % par rapport à 2019.

En 2020, le volume total déversé est de 922 756 m³, à comparer avec celui de 2019 de 1 006 781 m³, soit une diminution de -9,1%. Cela correspond à 13,8 % du volume total transitant (contre 14,9 % en 2019).

Le volume déversé par temps sec est de 152 685 m³, soit une diminution de 2,2 % par rapport à l'année 2019. Par ailleurs, 18 841 m³ ont été déversés par temps de pluie suite à des contraintes d'exploitation.

Le volume déversé par temps de pluie est de 770 071 m³, soit une diminution de 10,5 % par rapport à l'année 2019. Par ailleurs, 6 327 m³ ont été déversés par temps de pluie suite à des contraintes d'exploitation.

La moyenne des déversements au milieu naturel, sur l'année 2020, est de **10 227 équivalents-habitants par jour (contre 11 239 eq/hab en 2019)** :



12 115

abonnés en 2020

soit **+0,33 %** par rapport à 2019

4 543 286

m³

soit **+5,6 %** par rapport à 2019



MOYENNE DES DÉVERSEMENT



7 613 eq/hab

(8 459 eq/hab en 2019)



1 749 eq/hab

(1 780 eq/hab en 2019)



DONNÉES BUDGÉTAIRES

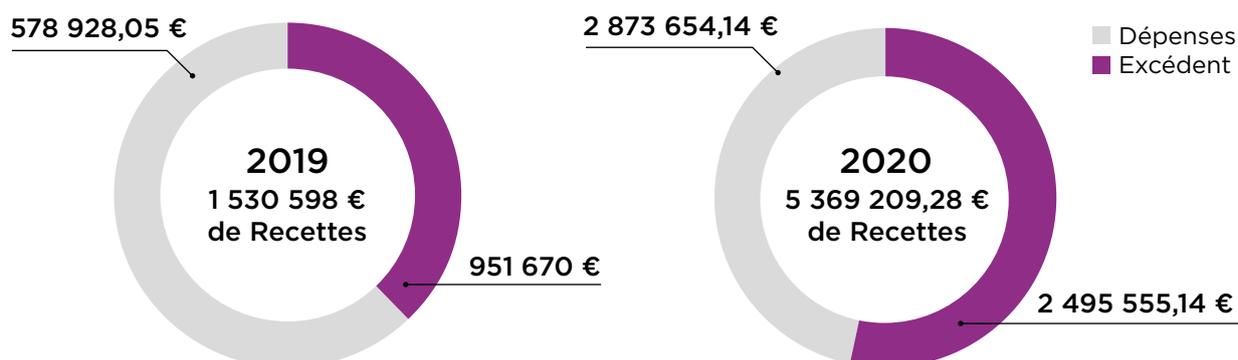
INVESTISSEMENT

Des dépenses en forte augmentation (+2,3 M€ vs 2019) principalement du fait de l'avancement des travaux sur le Bassin Corbière et le Bassin Port-Marly. Le total de 2,8 M€ se détaille ainsi : Bassin Port-Marly (2,4 M€) / Bassin Corbière (0,3 M€) / Jardins flottants (0,1 M€). Ces travaux sont financés par des subventions auprès de l'Agence de l'Eau pour 1,8 M€ et des résultats reportés pour 1,0 M€, et des opérations d'ordre notamment l'affectation de résultats de la section de fonctionnement pour 2,0 M€.

Redevances eaux usées prélevées sur facture eau potable

Part Syndicale
0,15€ / m³
(+0.01€ par rapport 2019)

Cotisation eaux pluviales
2,52 € par habitant
(2,33 € par habitant en 2019)

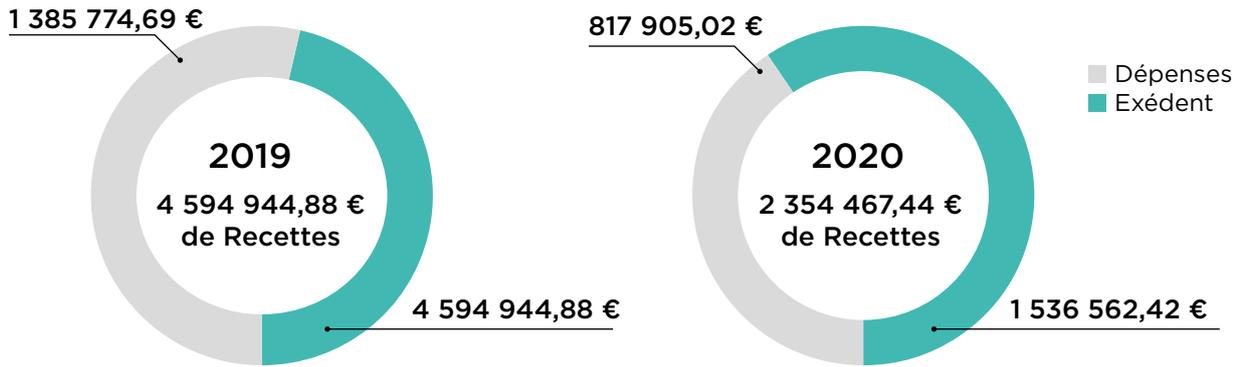


FONCTIONNEMENT

les dépenses sont en forte baisse (-41 %) principalement sur les dotations aux provisions et les charges exceptionnelles. Les amortissements pèsent pour près de 45 % du total des dépenses d'exploitation du fait du poids important des infrastructures dans l'activité du syndicat. Les dépenses de charges courantes sont en baisse de (-8 %), l'activité ayant été ralentie du fait de la crise sanitaire (études reportées). Le coût de la redevance de la DSP à notre délégataire Suez représente 48 % du total des charges courantes. Elle est en hausse de (+2 %) pour atteindre 71,6 k€. Les recettes d'exploitation sont en baisse de (-49 %) principalement du fait de la baisse de l'excédent reporté, le syndicat l'a mobilisé pour autofinancer des travaux afin d'éviter le recours à l'emprunt.

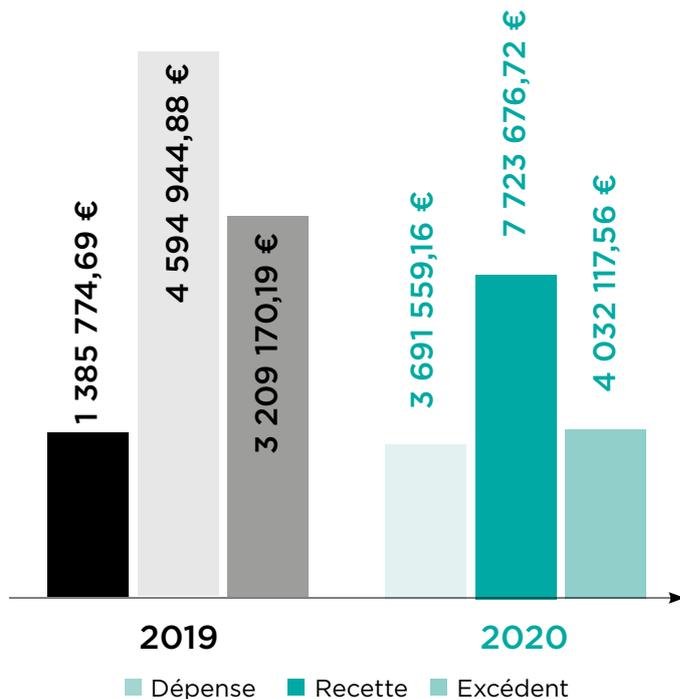
La redevance aux eaux usées est en forte hausse sur 2020 (+25,6%) pour atteindre 791,6 k€. Le syndicat a donc pu bénéficier d'un double effet prix et volume sur ses recettes.

La participation de la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucle de la Seine (CASGBS) est stable, la participation étant compensée par une baisse du nombre d'habitants.



**Le coût unitaire 2020 du m³ est de 0,15€ (+0,01€ vs 2019).
La participation de la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucle de la Seine (CASGBS) est stable, la participation par habitant n'ayant pas été revue à la hausse entre 2019 et 2020. Elle s'élève à 4,23 €/ habitant.**

EXPLOITATION 2019-2020



**Résultat excédentaire
4 032 117,56 €**



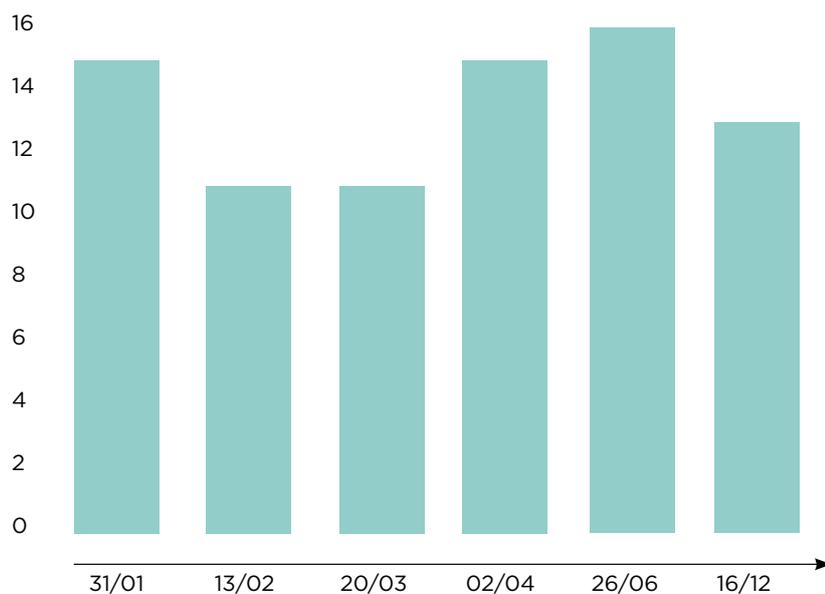
Chantier de construction du bassin de Port-Marly



Chantier terminé après 1,5 ans de travaux.

DONNÉES ADMINISTRATIVES

NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES AUX COMITÉS



NOMBRE D'ACTES

| | 2020 |
|---------------|------|
| Comités | 6 |
| Délibérations | 34 |
| Décisions | 3 |
| Arrêtés | 9 |



Hôtel de ville
16 rue de Pontoise
78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
01 86 70 08 87

www.sisgel.fr

**Synthèse du
Rapport Annuel du Déléguataire
2020**

Document établi par le SIARSGL

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| PREAMBULE | 4 |
| 1. LES POINTS FORTS DE L'ANNEE 2020 | 5 |
| 2. LE SERVICE DURANT L'ANNEE 2020 | 5 |
| 2.1. CHIFFRES CLES | 5 |
| 2.1.1. Concernant le contrat de DSP : | 5 |
| 2.1.2. Concernant la structure du Syndicat Intercommunal d'Assainissement : | 5 |
| 2.2. PERFORMANCE DU RESEAU INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT | 5 |
| 2.3. REPARTITION PAR COMMUNE DES VOLUMES ASSUJETTIS A L'ASSAINISSEMENT EN 2020 | 6 |
| 2.4. PLUVIOMETRIE | 6 |
| 2.5. DEVERSEMENTS AU MILIEU NATUREL | 7 |
| 2.6. INDICATEURS CLES | 8 |
| 2.7. CONSOMMATION D'ENERGIE | 9 |
| 2.8. ACTIONS MENEES SUR LE PATRIMOINE PAR LE DELEGATAIRE | 10 |
| 2.8.1. Sur les postes de refoulement : | 10 |
| 2.8.2. Sur le réseau : | 10 |
| 2.9. ETUDES ET TRAVAUX ENGAGES PAR LE SYNDICAT | 11 |
| 2.10. QUALITE DU SERVICE | 11 |
| 3. PERSPECTIVES D'OPERATIONS POUR 2021, ET AU-DELA | 12 |
| 4. COMPTES DU DELEGATAIRE POUR L'ANNEE 2020 | 13 |
| 5. TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT EFFECTUES PAR LE DELEGATAIRE | 14 |

| | | |
|-------------|--|-----------|
| 6. | INVESTISSEMENTS CONTRACTUELS PREVUS PAR LE CONTRAT DE DSP | 15 |
| 7. | LES ACTIONS CONNEXES DU DELEGATAIRE | 15 |
| 7.1. | LA DEMARCHE QUALITE ET ENVIRONNEMENTALE | 15 |
| 7.2. | LA DEMARCHE DEVELOPPEMENT DURABLE | 16 |
| 7.3. | DIAGNOSTIC PERMANENT | 17 |

PREAMBULE

La loi du 2 février 1995 (dite loi Barnier) transposée dans le Code de l'Environnement (article L110-2) relative au renforcement de la protection de l'environnement, suivie du décret du 6 mai 1995, ont pour objectif d'améliorer la transparence et l'information dans la gestion des services publics.

La loi du 8 février 1995 sur les « marchés publics et les délégations de service public » impose, quant à elle, au délégataire d'un service public un rapport sur le bilan financier et la qualité du service. Le contenu de ce rapport est précisé dans le décret du 14 mars 2005 (JO du 18 mars 2005).

La société SUEZ, en qualité de fermier du réseau du Syndicat, nous a transmis son rapport pour l'année 2020.

Un exemplaire de ce rapport sera adressé à chacun des Maires des communes membres du Syndicat.

Ce document est une synthèse des informations de ce rapport.

1. LES POINTS FORTS DE L'ANNEE 2020

Les principaux évènements de l'année 2020 ont été les suivants :

- Démarrage des travaux de construction du bassin Corbière au Pecq ;
- Transfert de compétence pour l'entretien des rus aériens au SMSO ;
- Renouvellement de plusieurs éléments des postes de relevage ;
- Maintenance et exploitation des points d'autosurveillance réglementaires.

2. LE SERVICE DURANT L'ANNEE 2020

2.1. CHIFFRES CLES

2.1.1. Concernant le contrat de DSP :

- Délégataire : SUEZ EAU France (anciennement Lyonnaise des Eaux) - Agence du Pecq
- Date de prise d'effet du contrat : 14/03/2018
- Durée : 6 ans et 9 mois
- **Echéance du contrat : 31/12/2024**

2.1.2. Concernant la structure du Syndicat Intercommunal d'Assainissement :

Le périmètre de la DSP comprend les 8 communes suivantes :

- Chambourcy – Versant Sud ;
- Commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye (dont Fourqueux) ;
- L'Etang-la-ville ;
- Le Pecq – Rive Gauche ;
- Le Port-Marly ;
- Louveciennes – Versant du Bas-Prunay ;
- Mareil-Marly ;
- Marly-le-Roi.

2.2. PERFORMANCE DU RESEAU INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT

- **12 115 usagers en 2020**, soit une augmentation de 0,3% par rapport à 2019 (12 075 abonnés) ;

- **4 543 286,1 m³ le volume de consommation d'eau potable assujetti à la redevance assainissement, soit +5,6 % par rapport à 2019 (4 301 824 m³) ;**

2.3. REPARTITION PAR COMMUNE DES VOLUMES ASSUJETTIS A L'ASSAINISSEMENT EN 2020

Ces volumes correspondent au facturé entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année considérée.

| Répartition des volumes assujettis à l'assainissement 2020 (m³) | |
|---|--------------------|
| CHAMBOURCY | 13 721 |
| FOURQUEUX | 231 561 |
| LE PECQ | 505 886,2 |
| LE PORT-MARLY | 342 263 |
| L'ETANG-LA-VILLE | 230 428 |
| LOUVECIENNES | 46 312,3 |
| MAREIL-MARLY | 154 016 |
| MARLY-LE-ROI | 855 799 |
| SAINT-GERMAIN-EN-LAYE | 2 163 299,6 |
| TOTAL | 4 543 286,1 |

2.4. PLUVIOMETRIE

Le tableau suivant détaille l'évolution de la pluviométrie observée en précipitations mensuelles. La pluviométrie a un impact important sur les volumes collectés et épurés et peut expliquer certains faits d'exploitation, notamment les déversements d'effluents vers le milieu naturel.

| Pluviométrie mensuelle 2020 (mm) | | | | | | | | | | | |
|---|--------------|-------------|-------------|------------|-------------|--------------|-------------|--------------|-------------|-------------|-------------|
| Janv. | Févr. | Mars | Avr. | Mai | Juin | Juil. | Août | Sept. | Oct. | Nov. | Déc. |
| 27,4 | 115,7 | 47,7 | 18,6 | 27,8 | 16,4 | 9,5 | 53,9 | 29,0 | 76,9 | 13,0 | 98,6 |

L'année 2020 présente une pluviométrie cumulée de 534,5 mm soit une valeur supérieure aux moyennes interannuelles de la région. Cette mesure correspond à la moyenne des pluviométries mesurées sur le site de Danielou au Pecq ainsi que du réservoir de Fourqueux.

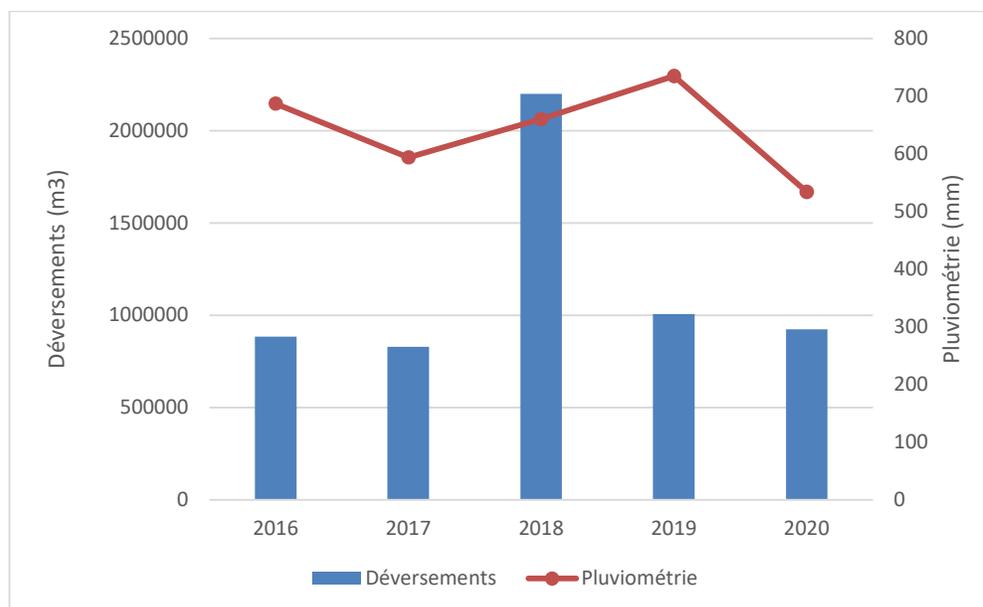
Pour comparaison, la pluviométrie mesurée durant les années 2018 et 2019 étaient respectivement de 660,1 mm et 735,4 mm.

Le volume total transitant dans le réseau (eaux pluviales et eaux usées) est de 6 505 308 m³, à comparer avec 7 016 141 m³ en 2018 et 6 522 981 m³ en 2019. Ainsi pour l'année 2020, le volume transitant dans le réseau a diminué de 0,3% par rapport à 2019.

2.5. DEVERSEMENTS AU MILIEU NATUREL

En 2020, le volume total déversé est de 922 756 m³, à comparer avec celui de 2019 de 1 006 781 m³, soit une diminution de -9,1%. Cela correspond à 13,8% du volume total transitant (contre 14,9% en 2019).

La courbe ci-dessous présente les volumes déversés entre 2016 et 2020.



L'analyse de cette courbe appelle les commentaires suivants :

- La crue de janvier-février 2018 avait engendré de nombreux déversements de temps sec vers le milieu naturel, ce qui explique le volume présenté.

- La diminution du volume déversé entre 2019 et 2020 peut être positivement corrélée à la pluviométrie mesurée.

Par ailleurs, les déversements liés aux opérations d'exploitation du réseau ont engendré le déversement de 18 841 m³ contre 33 511 m³ en 2019, soit une diminution de 56%. La différence est essentiellement due aux multiples défaillances de la vanne de régulation de Normandie survenues en 2019.

➤ **Déversement en temps sec**

Le volume total déversé par temps sec est de 152 685 m³, soit une diminution de 2,2% par rapport à l'année 2019. Par ailleurs, 18 841 m³ ont été déversés par temps de pluie suite à des contraintes d'exploitation.

➤ **Déversements en temps de pluie**

Le volume total déversé par temps de pluie est de 770 071 m³, soit une diminution de 10,5% par rapport à l'année 2019. Par ailleurs, 6 327 m³ ont été déversés par temps de pluie suite à des contraintes d'exploitation.

La moyenne des déversements au milieu naturel, sur l'année 2019, est de :

10 227 équivalents-habitants par jour (contre 11 239 eq/hab en 2019) :

- **en temps de sec : 1 742 eq/hab** (1 780 eq/hab en 2019)
- **en temps pluie : 7 613 eq/hab** (8 549 eq/hab en 2019)

2.6. INDICATEURS CLES

| Indicateur | 2018 | 2019 | 2020 |
|--|--------|--------|---------------|
| Nombre d'abonnements (usagers) | 13 068 | 12 075 | 12 075 |
| Linéaire de réseaux de transport des eaux usées de type unitaire (mètres linéaires) | 15 277 | 15 277 | 15 277 |
| Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type séparatif (mètres linéaires) | 12 912 | 12 912 | 12 912 |
| Prix TTC du service assainissement au m ³ pour 120 m ³ d'eau potable consommés (€ TTC/m ³) | 1,53 | 1,57 | 1,58 |
| Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (Nombre / 1000 habitants desservis) | 0 | 0 | 0 |

| | | | |
|---|-------|------|--------------|
| Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (sur 100) | 15 | 25 | 25 |
| Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage (km/100 km de réseau) <i>(3 points « noirs » connus : siphon « Pyramides », rue de Paris au Port Marly et Quai Maurice Berteaux au Pecq)</i> | 2,6 | 2,6 | 2,6 |
| Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (sur 120) | 120 | 120 | 120 |
| Réclamations | 11,94 | 9,28 | 14,94 |

Le taux de réclamation (nombre de réclamations écrites pour 1000 abonnés) est en augmentation par rapport à 2019 mais reste à un niveau acceptable si l'on considère la moyenne sur les 5 dernières années (17,43).

Les indices 2020 sont restés stables et indiquent une bonne gestion du réseau.

2.7. CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Les consommations électriques des postes de relèvement exploités dans le cadre du contrat sont présentées dans le tableau suivant :

| La consommation d'énergie électrique relevée des postes de relèvement (kWh) | | | | |
|---|--------------------------------------|---------|---------|-----------|
| Commune | Site | 2019 | 2020 | N/N-1 (%) |
| LE PECQ | Allée de Normandie (vanne) - LE PECQ | 651 | 682 | 4,8% |
| LE PECQ | LE PECQ-Fonderie (PR) | 98 440 | 101 973 | 3,6% |
| LE PECQ | LE PECQ-Rive Gauche (PR) | 294 619 | 305 539 | 3,7% |
| LE PORT-MARLY | RN13 (PR) - LE PORT-MARLY | 6 301 | 7 460 | 18,4% |
| Total | | 400 011 | 415 654 | 3,9% |

Les consommations électriques sont en hausse de 3,9% (400 011 kWh en 2019 contre 415 654 kWh en 2020), en adéquation avec les volumes pompés. Les moyennes des ratios énergétiques sont stables par rapport à 2019 grâce notamment au renouvellement des pompes du poste de Rive Gauche en 2018 et Fonderie en 2019.

2.8. ACTIONS MENEES SUR LE PATRIMOINE PAR LE DELEGATAIRE

2.8.1. Sur les postes de refoulement :

- Renouvellement de l'extracteur d'air du local dégrilleur du PR Fonderie ;
- Renouvellement de pièces d'usures du dégrilleur du PR Fonderie ;
- Renouvellement de pièces d'usures du compacteur du PR Fonderie ;
- Réalisation d'une maintenance « constructeur » avec changement de joints sur les 4 pompes de relevage du poste de Rive Gauche ;
- Curage des bâches de relevage des postes qui a généré 36.84 tonnes de déchets sableux et graisseux ;
- Accompagnement technique de la Collectivité dans le cadre des travaux de création du bassin de stockage et restitution de Port-Marly (travaux achevés début 2021) et Corbière au Pecq (travaux engagés) ;
- Activation du plan de gestion de crue en février et mars 2020 ;

2.8.2. Sur le réseau :

- Réalisation de la visite annuelle du réseau ;
- Curage préventif de 980 ml de canalisations ;
- Inspection télévisée de 1 546 mètres de canalisation ;
- Pompage de 9 chambres à sables dont la plupart à fréquence semestrielle ;
- Extraction de 175 tonnes de sable en provenance des chambres à sable et du curage des réseaux ;
- Réalisation de 72 enquêtes de conformité dans le cadre de ventes, dont 11 au total ont mis en évidence des raccordements non conformes ;
- 7 Remplacements d'ouvrages ;
- Maintenance et exploitation des points d'autosurveillance réglementaires ;
- Transmission mensuelle des données d'autosurveillance au format SANDRE pour les services de l'Etat et le SIAAP ;
- Création d'un branchement assainissement neuf ;
- Transfert de compétence pour l'entretien des rus aériens au SMSO ;

- Suivi de l'avancement des projets d'aménagements immobiliers vis-à-vis des aspects assainissement ;
- Instruction des documents administratifs relatifs à l'assainissement (réponses DT, DICT, permis de construire, demandes d'autorisation de branchements, ...).

2.9. ETUDES ET TRAVAUX ENGAGES PAR LE SYNDICAT

- Poursuite des travaux du Bassin de stockage Port-Marly ;
- Démarrage des travaux du bassin de stockage Corbière ;
- Réhabilitation de l'étanchéité de la toiture du poste Fonderie ;
- Etude et expérimentation de la phytotépuration des eaux usées des péniches en partenariat avec la société Aquatiris ;
- Aménagement de l'accès du poste de Rive Gauche.

2.10. QUALITE DU SERVICE

Sur les équipements et génie civil du patrimoine du SIA, les principales interventions d'urgence réalisées en 2020 ont été :

- Débouchage et réarmement des pompes ;
- Décolmatage du dégrilleur Fonderie ;
- Rotation des bacs de refus de dégrillage lors des week-ends prolongés ;
- Réarmement des disjoncteurs d'alimentation électrique.

A noter également la réparation de 7 ouvrages (canalisations, branchements, regards, tampons ou avaloirs).

Le prix moyen du service d'assainissement, en 2020, sur les communes du Syndicat, est de 1,58 euros TTC par m³ sur la base d'une facture de 120 m³ (1,57 €TTC/m³ en 2019). Il inclut toutes les taxes et redevances au titre de l'assainissement.

Ce prix varie en fonction des communes de 1,40 € à 1,92 €.

Ce prix est fixé au 1er janvier 2020 et inclut toutes les taxes et redevances au titre de l'assainissement.

La part du SIA sur ce prix a augmenté en 2020 à 0,15 €/m³ (0,14 €/m³) afin d'assurer le financement du programme de travaux du schéma directeur.

3. PERSPECTIVES D'OPERATIONS POUR 2021, ET AU-DELA

En 2021, les opérations suivantes sont prévues par le délégataire :

- Accompagnement pour la réalisation des travaux Parc Corbière au Pecq ;
- Poursuite du plan de renouvellement (capteur de vitesse DO Normandie et débitmètre, compacteur à déchet Fonderie, pièce dégrilleur, révision pompe Rive Gauche) ;
- Réalisation de travaux suite au rapport de zonage H2S ;
- Visite de la police de l'eau des installations du SIA.

En 2021, les opérations suivantes sont prévues par le Syndicat :

- Poursuivre l'engagement du programme de travaux préconisé dans le cadre du schéma directeur d'assainissement et affiner l'échéancier prévisionnel de sa réalisation (collecteur Eaux Usées de la rue de Paris au Port-Marly, bassin Saint Léger, bassin de Feuillancourt, ...) ;
- Poursuite des travaux de construction du bassin Corbière ;
- Démarrage de l'étude pour la réhabilitation du poste Fonderies ;
- Mise en œuvre du diagnostic permanent du système de collecte et de transport du syndicat ;
- Instrumentation du bassin de stockage BSR de Port-Marly ;
- Détection du génome viral du COVID-19 dans le réseau du SIARSGL (projet City Watch) ;
- Installation de filets de récupération des déchets sur les exutoires du syndicat, dans le cadre du Projet Purenest porté par Vinci, en partenariat avec Suez et le SIA ;
- Transfert de la compétence assainissement entre la CASGBS et le SIA.

4. COMPTES DU DELEGATAIRE POUR L'ANNEE 2020

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2020

(en application du décret 2005-238 du 14 mars 2005)

| en milliers d'€uros | 2019 | 2020 | Ecart en % |
|--|-----------------|-----------------|--------------|
| PRODUITS | 981,25 | 1 014,08 | 3,3% |
| Exploitation du service | 363,64 | 354,72 | |
| Collectivités et autres organismes publics | 617,41 | 659,36 | |
| Travaux attribués à titre exclusif | 0,00 | 0,00 | |
| Produits accessoires | 0,20 | 0,00 | |
| CHARGES | 1 006,18 | 1 040,80 | 3,4% |
| Personnel | 119,65 | 110,29 | |
| Energie électrique | 41,20 | 50,40 | |
| Produits de traitement | 0,04 | 0,01 | |
| Analyses | 0,83 | 0,65 | |
| Sous-traitance, matières et fournitures | 99,12 | 107,31 | |
| Impôts locaux et taxes | 0,97 | 0,18 | |
| Autres dépenses d'exploitation, dont : | 53,71 | 44,59 | |
| • télécommunication, postes et télégestion | 3,60 | 3,55 | |
| • engins et véhicules | 13,73 | 10,57 | |
| • informatique | 10,96 | 11,18 | |
| • assurance | 2,49 | 1,40 | |
| • locaux | 1,48 | 0,92 | |
| Contribution des services centraux et recherche | 12,01 | 11,71 | |
| Collectivités et autres organismes publics | 617,41 | 659,36 | |
| Charges relatives aux renouvellements | | | |
| • programme contractuel | 44,91 | 42,44 | |
| Charges relatives aux investissements | | | |
| • programme contractuel | 7,43 | 7,54 | |
| Charges relatives aux investissements du domaine privé | 5,15 | 4,36 | |
| Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement | 3,75 | 1,95 | |
| Résultat avant impôt | -24,93 | -26,72 | -7,2% |
| RESULTAT | -24,93 | -26,72 | -7,2% |

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

| Compte annuel de résultat de l'exploitation | | 2020 | |
|--|---------------|-----------------|-------------|
| Détail des produits | | | |
| en milliers d'€uros | 2019 | 2020 | Ecart en % |
| TOTAL | 981,25 | 1 014,08 | 3,3% |
| Exploitation du service | 363,64 | 354,72 | -2,5% |
| • Partie proportionnelle facturée | 300,07 | 320,08 | |
| • Pluvial facturé | 63,56 | 64,31 | |
| • Variation de la part estimée sur consommations | 0,00 | -29,67 | |
| Collectivités et autres organismes publics | 617,41 | 659,36 | 6,8% |
| • Part Collectivité | 617,41 | 659,36 | |
| Travaux attribués à titre exclusif | 0,00 | 0,00 | 0,0% |
| • | 0,00 | 0,00 | |
| Produits accessoires | 0,20 | 0,00 | -100,0% |
| • Autres produits accessoires | 0,20 | 0,00 | |

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

Le résultat d'après le Compte annuel de l'exploitation est en diminution par rapport à l'année 2019.

5. TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT EFFECTUES PAR LE DELEGATAIRE

Le tableau des dépenses de renouvellement nécessaires au bon fonctionnement des installations pour l'année 2020 :

| Renouvellement : Equipements | | | |
|---|----------------------------|------------------|---|
| Désignation | Installation | Opération | Montant comptabilisé dans l'exercice (€ H.T.) |
| Article 27 - Travaux de renouvellement et de grosses réparations. | LE PECQ - Rive Gauche (PR) | Pompes 12.3.4 | 4 262 |
| | LE PECQ - Fonderie (PR) | Pompe 2 | -407 |
| | | Degrilleur | 2 924 |
| | | Extracteur d air | 1265 |
| | | Degrilleur | 6 15 |
| Montant total comptabilisé dans l'exercice (€H.T.) | | | 14 159 |

6. INVESTISSEMENTS CONTRACTUELS PREVUS PAR LE CONTRAT DE DSP

Dans le cadre de l'article 29 du contrat de Délégation de Service Public, le délégataire s'engage à mettre en œuvre les investissements suivants :

| Description | Délai de réalisation | Montant € HT |
|---|----------------------|--------------|
| Mise en sécurité du toit du PR Fonderie pour les interventions sur le dégrilleur | 31/12/2018 | 6 646 € |
| Déploiement d'Aquadvanced « Monitoring » (gestion en temps réel des réseaux d'assainissement) | 31/12/2019 | 16 000 € |
| Déploiement d'Aquadvanced « Anticipation » | 31/12/2019 | 21 400 € |

La mise en sécurité du toit du PR Fonderie a été effectuée début 2020.

Le déploiement de l'outil Aquadvanced était prévue pour l'année 2019, selon le délai de réalisation indiqué dans le contrat de DSP. Il a été retardé pour permettre l'intégration du bassin de Port-Marly, réceptionné début 2021.

Suez s'engage à réaliser la mise en place de cet outil durant le second semestre de l'année 2021. Une description sommaire de ce dispositif a été présentée au SIARSGL lors d'une réunion d'exploitation en date du 04/06/2021.

7. LES ACTIONS CONNEXES DU DELEGATAIRE

7.1. LA DEMARCHE QUALITE ET ENVIRONNEMENTALE

➤ Une démarche partenariale

La certification ISO 14001 permet à la collectivité et à SUEZ d'assurer :

- Une protection renforcée de l'environnement, notamment par la prévention des pollutions et risques ;
- Une vérification de la conformité du service avec l'ensemble de la réglementation en vigueur ;
- Une amélioration progressive et en continu de ses installations ;

- Le développement d'un véritable outil de dialogue, renforçant la confiance des partenaires, celle des riverains, des associations de protection de l'environnement... ;
- Un outil de maîtrise des coûts ;
- Un outil de mobilisation des collaborateurs autour d'un projet commun ;
- Un outil d'anticipation du volet environnemental du développement durable ;
- Un signe fort de l'implication de la collectivité dans la protection de l'environnement et donc un vecteur d'image important démontrant son engagement citoyen.

7.2. LA DEMARCHE DEVELOPPEMENT DURABLE

➤ **Une démarche pleinement intégrée a la stratégie de l'entreprise, pour construire ensemble le futur de la gestion de l'eau dans les territoires**

Dès 2006, SUEZ, pour son activité Eau en France, structurait sa politique de développement durable autour de 3 enjeux :

- préserver la ressource en eau et respecter l'environnement ;
- être un partenaire local du développement des territoires ;
- dialoguer et agir avec tous les publics de l'entreprise.

En septembre 2014, l'activité Eau France de SUEZ a lancé une nouvelle initiative, qui s'inscrit dans la durée : le Programme Agir pour la Ressource en Eau, qui vise à soutenir et engager des actions concrètes et durables, pour mieux préserver la ressource en eau, avec pour ambitions :

- d'alerter les publics sur l'enjeu central de protection de la ressource et de les informer sur des solutions performantes et innovantes dans une logique d'essaimage : cette matière pédagogique est disponible sur le site internet notamment ;
- de soutenir des idées nouvelles développées par des acteurs externes à l'entreprise dans le cadre d'un appel à projets.

➤ **Agir en faveur de la biodiversité**

Dans un objectif de structurer et amplifier sa démarche, SUEZ, tant au niveau du Groupe que de ses filiales, s'est engagé dans la Stratégie Nationale pour la Biodiversité en 2011. Le projet de plan d'action de l'activité Eau France pour 2014-2017 a été reconnu, en 2014, par le Ministère en charge de l'environnement.

Cette reconnaissance est importante pour l'entreprise, qui s'est engagée à structurer et étendre ses actions pour limiter ses impacts, et pour préserver la biodiversité.

7.3. DIAGNOSTIC PERMANENT

Par l'arrêté du 21 juillet 2015, Le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a défini plusieurs mesures visant à renforcer la réglementation relative aux modalités de surveillance et de contrôle des installations d'assainissement collectif.

Cet arrêté prescrit, dans son article 12, la réalisation d'un diagnostic du système d'assainissement, visant à instaurer une gestion rigoureuse et pragmatique du patrimoine de l'assainissement en lien avec la gestion des eaux pluviales et le suivi des micropolluants, y compris dans les masses d'eau réceptrices. Ce diagnostic est assorti de la mise en œuvre d'un plan d'actions visant à corriger les dysfonctionnements éventuels et à limiter les apports d'eaux pluviales dans le réseau de collecte.

Le SIA et le Délégué se sont rapprochés pour :

- prendre en compte les enjeux relatifs à la mise en œuvre du diagnostic permanent conformément aux prescriptions de l'arrêté du 21 juillet 2015 et ses conséquences pour le service public de l'assainissement collectif.
- définir la répartition des missions de chacun dans le choix d'indicateurs de suivi et la mise en œuvre d'un plan d'action.



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service

2020



Rapport établi conformément au décret n°95-635 du 6 mai 1995

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| 1. PRESENTATION DU SYNDICAT | 4 |
| 1.1 Historique de la création du syndicat | 4 |
| 1.2 L'organisation de la compétence assainissement | 5 |
| 1.3 Le périmètre du service d'assainissement collectif au 1^{er} janvier 2020 | 6 |
| 1.4 Les moyens techniques et humains du SIARSGL | 7 |
| 1.5 Indicateurs de description du service d'assainissement | 7 |
| 1.5.1 Présentation des résultats pour les différents indicateurs concernant le SIARSGL | 8 |
| 2. Les PERFORMANCES TECHNIQUES | 11 |
| 2.1 Les objectifs du SIARSGL | 11 |
| 2.2 Le patrimoine de collecte des eaux du SIARSGL | 11 |
| 2.3 Les évènements marquants de 2020 | 12 |
| 2.4 Impact de la crise sanitaire | 13 |
| 2.5 Déversoirs d'orage et postes de refoulement | 13 |
| 2.4.1 Présentation des ouvrages | 13 |
| 2.4.2. Bilan des flux de pollution déversés en 2020 | 14 |
| 2.6 La performance de la collecte des effluents | 16 |
| 2.5.1. Contrôle des branchements à l'assainissement collectif | 16 |
| 2.5.2. Connaissance du réseau d'assainissement | 16 |
| 2.7 Prospective des travaux prévus dans le cadre du schéma directeur | 18 |
| 3. Performance financière du syndicat | 18 |
| 3.1 Contexte national du prix du service de l'assainissement | 18 |
| 3.1.1. Contrôle des branchements à l'assainissement collectif | 18 |
| 3.1.2. Ratios nationaux en eau et assainissement | 19 |
| 3.1.3. Le contexte du bassin Seine Normandie | 20 |
| 3.2 Les sources de financement du SIARSGL | 22 |
| 3.3 La redevance d'assainissement du SIARSGL | 22 |
| 3.3.1. La redevance assainissement | 23 |
| 3.3.2. Evolution des tarifs de la redevance | 23 |
| 3.3.3. Prix TTC du service d'assainissement au m3 et facture type pour 120 m3 | 23 |
| 3.4 Le volume assujetti et produit de la redevance assainissement en 2020 | 24 |
| 3.5 Bilan budgétaire général 2020 | 24 |
| 3.5.1. Exploitation | 24 |
| 3.5.2. Investissement | 27 |

| | |
|--|------------------|
| 3.5.3. Résultats de l'année 2020 | 30 |
| 3.6 Financement de l'investissement | 30 |
| 3.7 Evolution de l'endettement du SIARSGL | 31 |
| 3.8 Autres indicateurs réglementaires de performance financière | 31 |
| 3.9 Conclusion..... | 32 |
| <i>ANNEXE 1 : DEFINITION DES INDICATEURS</i> | <i>33</i> |
| <i>ANNEXE 2 : CADRE JURIDIQUE</i> | <i>38</i> |
| <i>ANNEXE 3 : EVOLUTION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT PAR COMMUNE</i> | <i>39</i> |
| <i>ANNEXE 4 : GLOSSAIRE ET DEFINITIONS</i> | <i>43</i> |

1. PRESENTATION DU SYNDICAT

1.1 Historique de la création du syndicat

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye (SIARSGL) est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) composé de 8 communes du département des Yvelines (78).

Le SIARSGL intervient :

- Sur la totalité du territoire de 5 communes : l'Étang-la-Ville, Mareil-Marly, Marly-le-Roi, le Port-Marly, Commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye (dont Fourqueux);
- Sur une partie du territoire de 3 communes : Chambourcy (versant sud), Louveciennes (le Bas Prunay) et Le Pecq (rive gauche).

Le SIARSGL se trouve dans la zone de collecte du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP), comme le montre la carte ci-après (Extrait du règlement d'assainissement du SIAAP dans sa version mise à jour en janvier 2006).

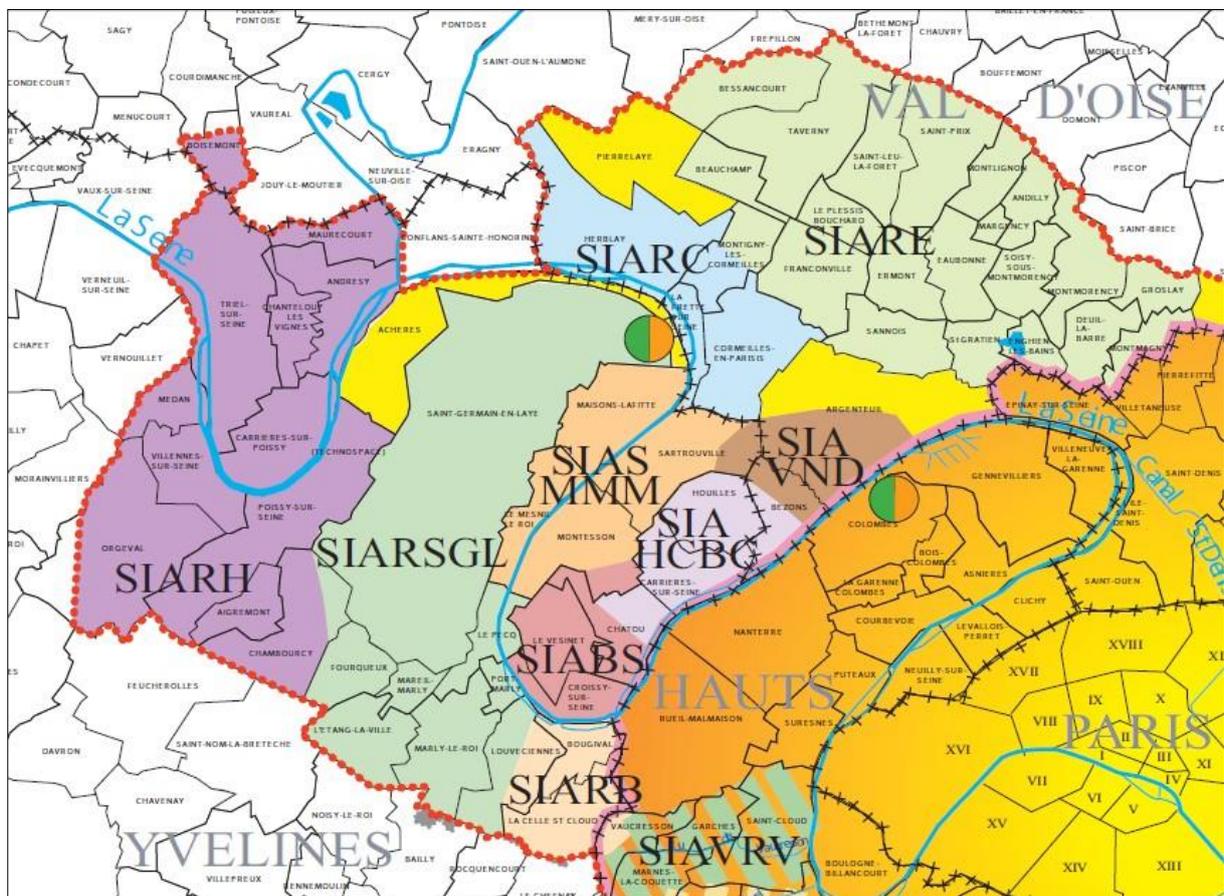


Figure 1 : Localisation du SIARSGL - zone de collecte du SIAAP

Le SIARSGL a été créé par l'arrêté préfectoral du 1^{er} août 1950 et pour une durée illimitée. Constitué au départ de 4 communes (Marly-le-Roi, le Pecq, le Port-Marly et Saint-Germain-en-Laye), il a été complété en 1953 par Fourqueux, en 1958 par Mareil-Marly et l'Etang-la-Ville, en 1983 par Louveciennes et en 1990 par Chambourcy.

La frise chronologique ci-dessous regroupe les évènements marquants du syndicat.

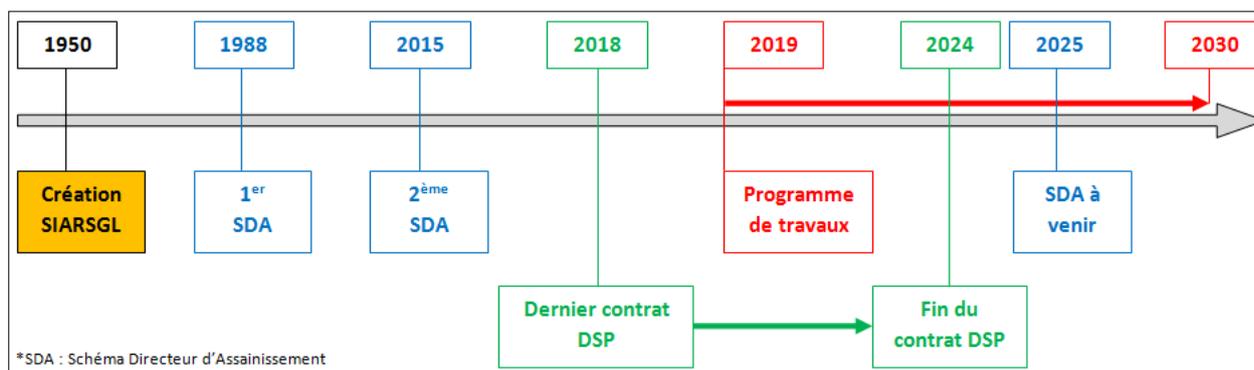


Figure 2: Frise chronologique résumant les évènements marquants du syndicat depuis sa création

1.2 L'organisation de la compétence assainissement

Selon les statuts adoptés par délibération du Comité Syndical du 20 novembre 2007 et approuvés par l'arrêté préfectoral du 9 avril 2008, le SIARSGL a pour mission d'assurer la construction, la réhabilitation, l'entretien et la gestion des collecteurs intercommunaux qui transportent les eaux usées et pluviales, collectées par ses communes membres, soit sous forme séparative, soit sous forme unitaire, jusqu'au poste de relèvement Rive Gauche au Pont du Pecq où elles sont ensuite rejetées dans le réseau du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Boucle de la Seine (SIABS).

Le schéma ci-après qui est l'extrait du « Diagnostic du territoire des Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine », permet d'illustrer le positionnement du SIARGL dans le cheminement des eaux usées : son rôle ne porte ainsi principalement que sur le transport.

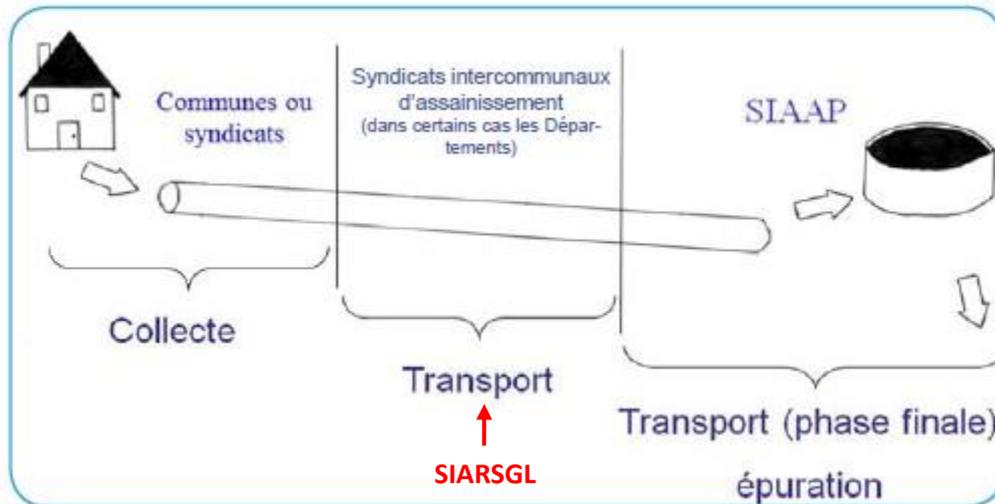


Figure 3 : Schéma du cheminement des eaux usées en zone centrale urbaine

1.3 Le périmètre du service d'assainissement collectif au 1^{er} janvier 2020

Un plan schématique du réseau syndical est présenté ci-dessous.

Ce plan permet de localiser les cinq branches qui composent le réseau syndical :

- Branche Nord : Saint-Germain nord + Le Pecq ;
- Branche Buzot : Chambourcy + Fourqueux + Saint-Germain + Le Pecq ;
- Branche Etang : L'Etang La Ville + Mareil-Marly + Marly-le-Roi ;
- Branche Marly : Louveciennes + Marly-le-Roi + Port-Marly ;
- Branche Bords de Seine.

Ce plan permet également de visualiser l'implantation des principaux ouvrages qui ont fait l'objet de projets d'aménagement à l'issue du schéma directeur d'assainissement de 2015.

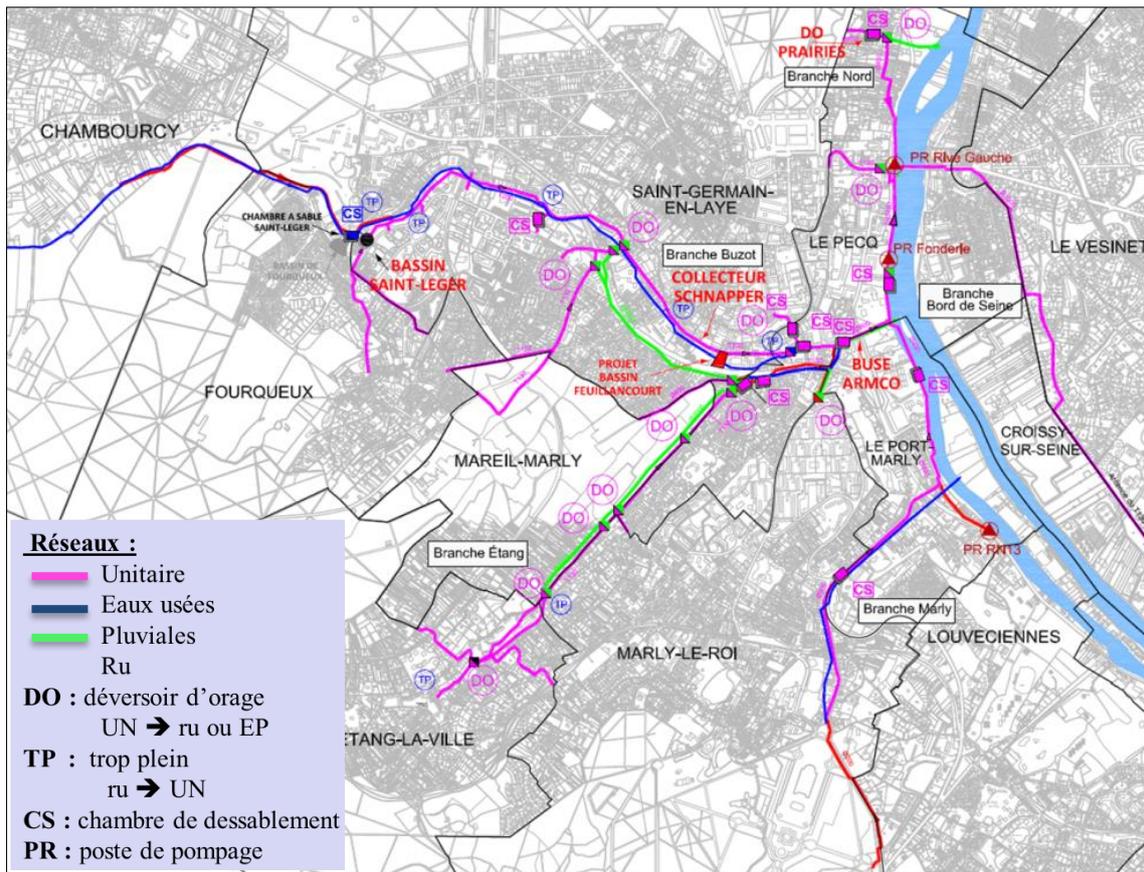


Figure 4 : Plan schématique du réseau de transport du SIARSGL

1.4 Les moyens techniques et humains du SIARSGL

Le Syndicat dispose de locaux administratifs sur le site de l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye. Concernant le personnel, le syndicat dispose d'un ingénieur à temps plein ainsi que des ressources humaines mutualisées à hauteur de 2,83 Equivalent Temps Plein (ETP) en ce qui concerne les services juridiques et financiers.

Ces services permettent au SIARSGL de définir et mettre en œuvre les marchés publics nécessaires au fonctionnement et au développement du service d'assainissement sur son territoire.

Le SIARSGL agit dans un souci constant d'efficacité technique, économique et environnementale.

L'exploitation technique du système d'assainissement est réalisée dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP) attribuée à l'entreprise SUEZ. Ce contrat de DSP a été renouvelé en 2018 pour une durée de 6 ans, il définit les responsabilités de l'entreprise en ce qui concerne l'exploitation du réseau, la maintenance et le renouvellement des ouvrages et des équipements. Le délégataire assure le bon fonctionnement des réseaux de collecte et de transport des eaux usées (ouvrages, canalisations, postes de relevage, ...).

1.5 Indicateurs de description du service d'assainissement

Les indicateurs du service de l'assainissement collectif sont au nombre de 19, dont 4 indicateurs descriptifs. Ils couvrent tout le périmètre du service d'assainissement, depuis le niveau de la desserte jusqu'à la performance de l'ensemble du système de traitement des eaux usées, en passant par la qualité du service à l'utilisateur. Pour le SIARSGL, seuls les indicateurs concernant la

collecte/et le transport des effluents seront présentés, compte tenu du rôle du syndicat (syndicat de transport).

Ces indicateurs permettent d'avoir une vision économique, environnementale et sociale de l'ensemble du service.

1.5.1 Présentation des résultats pour les différents indicateurs concernant le SIARSGL

Tableau 1 : Indicateurs du décret du 2 mai 2007

| Thème | Indicateur | 2018 | 2019 | 2020 | Unité | Degré de fiabilité |
|---------------------------|--|---------|---------|---------|----------------------------|--------------------|
| Indicateur descriptif | D201.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaires ou séparatif (1) | 105 935 | 106 533 | 106 506 | Nombre | A |
| Indicateur descriptif | D202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (1) | 0 | 0 | 0 | Nombre | A |
| Indicateur descriptif | D204.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ | 1,53 | 1,57 | 1,58 | € TTC/m ³ | A |
| Indicateur de performance | P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées | 15 | 25 | 25 | Valeur de 0 à 120 | A |
| Indicateur de performance | P207.0 - Montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité | 0 | 0 | 0 | €/m ³ | A |
| Indicateur de performance | P251.1(*) - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers | 0 | 0 | 0 | Nb/100 habitants desservis | A |
| Indicateur de performance | P252.2(*) - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes du curage par 100 km de réseau | 2,6 | 2,6 | 2,6 | Nb/100 km | A |
| Indicateur de performance | P253.2(*) - Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées | 0 | 0 | 0 | % | A |
| Indicateur de performance | P253.3(*) - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées | - | 120 | 120 | Valeur de 0 à 120 | A |

| | | | | | | |
|---|--|---------|--------|--------|-------------------|---|
| Indicateur de performance | P255.3(*) - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées | 120 | 120 | 120 | Valeur de 0 à 120 | A |
| Indicateur de performance | P257.0(*) - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente | 1,38 | 0,62 | 1,09 | % | A |
| Indicateur de performance | P258.1(*) - Taux de réclamations | 11,9376 | 9,2754 | 14,94 | Nb/1000 abonnés | A |
| Indicateur de performance | Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues (*) | Oui | Oui | Oui | Oui/Non | A |
| Caractéristique technique | VP.056 - Nombre d'abonnements | 12 022 | 12 075 | 12 115 | Nombre | A |
| Caractéristique technique | VP.199 - Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type unitaire (1) | 15,28 | 15,28 | 15,28 | km | A |
| Caractéristique technique | VP.200 - Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type séparatif (1) | 12,91 | 12,91 | 12,93 | km | A |
| Actions de solidarité et de coopération | Nombre de demandes d'abandons de créances reçues | 6 | 3 | 0 | Nombre | A |

* soumis à examen de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

Tableau 2 : Indicateurs de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E)

| Thème | Indicateur | 2018 | 2019 | 2020 | Unité | Degré de fiabilité |
|----------------------|--|------|------|------|---------|--------------------|
| Certification | Obtention de la certification ISO 14001 version 2015 | Oui | Oui | Oui | Oui/Non | A |
| Satisfaction usagers | Existence d'une mesure de satisfaction clientèle | Oui | Oui | Oui | Oui/Non | A |
| Accès à l'eau | Existence d'une CCSPL | Oui | Oui | Oui | Oui/Non | A |
| Indicateur FP2E | Existence d'une commission départementale Solidarité Eau | Oui | Oui | Oui | Oui/Non | A |
| Certification | Obtention de la certification ISO 9001 version 2015 | Oui | Oui | Oui | Oui/Non | A |
| Indicateur FP2E | Liaison du service à un laboratoire accrédité | Oui | Oui | Oui | Oui/Non | A |

Tableau 3 : Répartition des abonnés assujettis à l'assainissement collectif

| Commune | 2018 | 2019 | 2020 |
|-----------------------|---------------|---------------|---------------|
| CHAMBOURCY | 84 | 83 | 87 |
| FOURQUEUX | 1 150 | 1 157 | 1168 |
| LE PECQ | 1 077 | 1 076 | 1096 |
| LE PORT-MARLY | 448 | 444 | 445 |
| L'ETANG-LA-VILLE | 1 347 | 1 369 | 1365 |
| LOUVECIENNES | 83 | 81 | 82 |
| MAREIL-MARLY | 921 | 928 | 959 |
| MARLY-LE-ROI | 1 883 | 1 878 | 1888 |
| SAINT-GERMAIN-EN-LAYE | 5 029 | 5 059 | 5025 |
| TOTAL | 12 022 | 12 075 | 12 115 |

2. Les PERFORMANCES TECHNIQUES

2.1 Les objectifs du SIARGL

Les objectifs techniques du SIARGL sont les suivants :

- Supprimer les rejets directs d'eaux usées dans le milieu naturel, grâce à une bonne gestion des réseaux d'eaux usées et aux contrôles de conformité de branchement ;
- Supprimer les apports d'eaux claires parasites permanentes ECPP (défaut d'étanchéité) et les apports d'eaux claires météoriques ECM (défaut de mise en séparatif), qui perturbent la collecte et l'épuration des eaux usées.
- Baisser les volumes d'eaux rejetées en temps de pluie (moins de 5% du volume total) et ne plus avoir de rejets en temps sec hors situation inhabituelle.

En particulier pour éliminer les eaux parasites, le SIARGL met en œuvre :

- Le diagnostic permanent des réseaux de collecte des eaux usées ;
- Le contrôle systématique des branchements à l'assainissement lors des ventes ;
- La réhabilitation des réseaux de collecte des eaux usées présentant des défauts d'étanchéité ou d'écoulement.

Dans l'exploitation quotidienne des installations, le SIARGL réalise une maintenance préventive, afin de réduire les pannes susceptibles d'entraîner un rejet d'eaux non traitées au milieu naturel, ainsi que les coûts associés. Cette volonté se traduit notamment par :

- Une gestion préventive du renouvellement des équipements électromécaniques ;
- Une gestion préventive du curage des réseaux ;
- La télésurveillance de tous les équipements et le suivi permanent de leurs caractéristiques de fonctionnement.

2.2 Le patrimoine de collecte des eaux du SIARGL

Selon le rapport annuel de l'exploitant et plus particulièrement le chapitre faisant l'inventaire du patrimoine au 31 mai de l'année d'exercice, les canalisations qui composent le réseau syndical représentent en 2020 les linéaires suivants :

- 11 884 ml de réseaux séparatifs eaux pluviales dont le ru de Buzot, ru de Marly et le ru de l'Etang ;
- 12 551 ml de réseaux séparatifs en eaux usées hors refoulement et trop-plein ;
- 15 277 ml en eaux unitaires hors refoulements ;
- 361 ml de réseaux séparatifs eaux usées en refoulement ;
- 16 ml de réseaux en trop-plein.

Le linéaire total du réseau du SIARGL est de 40 073 ml.

Le réseau est composé également des ouvrages suivants :

- 1 bassin de stockage des eaux usées de 600 m³ situé au Port-Marly
- 10 chambres à sable
- 16 déversoirs d'orage ;
- 3 postes de relèvement :
 - PR Rive gauche avec un débit nominal de 2245 m³/h (au Pecq),
 - PR Fonderie avec un débit nominal de 2179 m³/h (au Pecq),

- PR RN13 avec un débit nominal de 250 m³/h (au Port-Marly) ;
- 1 bassin d'orage (rue Saint-Léger à Saint-Germain-en-Laye)
- 2 siphons (1 au Port-Marly, 1 au Pecq) ;
- 1 vanne de délestage (au Pecq).

Le réseau intercommunal d'assainissement représente :

- **12 115 usagers en 2020**, soit une augmentation de 0,3% par rapport à 2019 (12075 abonnés) ;
- **4 543 286 m³ de consommation d'eau potable assujetti à la redevance assainissement**, soit +5,6% par rapport à 2018 (4 301 824 m³).

Tableau 4 : Répartition des volumes assujettis à l'assainissement (m³)

| Commune | 2018 | 2019 | 2020 |
|-----------------------|--------------------|------------------|--------------------|
| CHAMBOURCY | 12 425,1 | 11 539 | 13 721 |
| FOURQUEUX | 228 296 | 187 213 | 231 561 |
| LE PECQ | 574 032 ,6 | 531 456 | 505 886,2 |
| LE PORT-MARLY | 321 748,3 | 320 451 | 342 263 |
| L'ETANG-LA-VILLE | 214 891,2 | 212 745 | 230 428 |
| LOUVECIENNES | 80 633 | 22 164 | 46 312,3 |
| MAREIL-MARLY | 145 084,9 | 157 250 | 154 016 |
| MARLY-LE-ROI | 748 712,1 | 725 192 | 855 799 |
| SAINT-GERMAIN-EN-LAYE | 2 210 203,7 | 2 129 787 | 2 163 299,6 |
| TOTAL (m3) | 4 539 523,9 | 4 301 824 | 4 543 286,1 |

2.3 Les évènements marquants de 2020

Principaux évènements de l'année 2020 :

- Démarrage des travaux de construction du bassin Corbière au Pecq ;
- Transfert de compétence pour l'entretien des rus aériens au SMSO ;
- Renouvellement de plusieurs éléments des postes de relevage ;
- Maintenance et exploitation des points d'autosurveillance réglementaires.

Principales actions réalisées par le délégataire :

- Renouvellement de l'extracteur d'air du local dégrilleur du PR Fonderie ;
- Accompagnement technique de la Collectivité dans le cadre des travaux de création du bassin de stockage et restitution de Port-Marly (travaux achevés début 2021) et Corbière au Pecq (travaux engagés) ;
- Activation du plan de gestion de crue en février et mars 2020 ;

- Curage préventif de 980 ml de canalisations ;
- Inspection télévisée de 1 546 mètres de canalisation ;
- Curage des bâches de relevage des postes qui a généré 36.84 tonnes de déchets sableux et graisseux ;

2.4 Impact de la crise sanitaire

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire liée au COVID-19 ayant abouti à des confinements. Ces restrictions sanitaires ont engendré les conséquences suivantes sur le fonctionnement du syndicat et de ses ouvrages :

- Augmentation significative de l'utilisation de lingettes, ce qui a entraîné le bouchage fréquent des pompes des postes de refoulement.
- Baisse des rejets en graisse dû à la fermeture des restaurants.
- Prolongation du chantier de construction du bassin de Port-Marly de 8 semaines suite au confinement du printemps 2020.
- Impact financier sur les prestations de maîtrise d'œuvre pour la construction du bassin de Port-Marly.

A noter également la relative stabilité de la consommation d'eau sur le territoire du SIARSGL (+5.6% par rapport à 2019), malgré la crise sanitaire.

2.5 Déversoirs d'orage et postes de refoulement

2.4.1 Présentation des ouvrages

Le réseau du SIARSGL est composé de plusieurs ouvrages permettant de délester le réseau vers le milieu naturel lorsque ce dernier n'est plus en capacité de collecter les effluents transitant dans le réseau.

Le tableau suivant récapitule l'ensemble des déversoirs d'orage et trop-plein de postes de refoulement présents sur le réseau du SIARSGL :

Tableau 5 : Liste des déversoirs d'orage et trop-pleins de poste de refoulement

| Nom | Code du point (identifiant) | Type de réseau | Nom du point | Commune de localisation | Classe | Milieu récepteur | % des rejets du point de déversement |
|------|-----------------------------|----------------|----------------------|-------------------------|-----------|------------------|--------------------------------------|
| DO1 | DO37848101 | UN | PE1 Prairies | Le Pecq | 120 / 600 | La Seine | 31,3% |
| DO2 | DO37848102 | UN | PE3 Normandie | Le Pecq | ≥ 600 | Ru de Buzot | 36,9% |
| TP01 | TP37848101 | UN | DO poste Fonderie | Le Pecq | ≥ 600 | La Seine | 8,3% |
| TP02 | TP37848102 | UN | DO poste Rive Gauche | Le Pecq | ≥ 600 | La Seine | 0,2% |

| | | | | | | | |
|------|------------|----|---|-----------------------|-----------|-----------------------|------|
| DO3 | DO37855101 | UN | DO Rue du Pontel | Saint Germain en Laye | 120 / 600 | Ru de l'Etang | 5,9% |
| DO4 | DO37848103 | UN | DO CD161 Trottoir allée de la Pièce d'Eau | Le Pecq | 120 / 600 | Ru de l'Etang | 3,5% |
| DO5 | DO37836701 | UN | DO CD161 Abribus | Mareil-Marly | 120 / 600 | Ru de l'Etang | 1,1% |
| DO6 | DO37836702 | UN | DO CD161 Mareil | Mareil-Marly | < 120 | Ru de l'Etang | 0,6% |
| DO7 | DO37836703 | UN | DO CD161 138, route de l'Etang | Marly-le-Roi | < 120 | Ru de l'Etang | 1,3% |
| DO8 | DO37836704 | UN | DO CD161 194, route de l'Etang | Mareil-Marly | < 120 | Ru de l'Etang | - |
| DO9 | DO37855102 | UN | DO Rue de Fourqueux | Saint Germain en Laye | < 120 | Ru de Buzot | 0,3% |
| DO10 | DO37855103 | UN | DO10 Jaurès Prieuré | Saint Germain en Laye | 120 / 600 | Ru de Buzot | 8,1% |
| DO11 | DO37855104 | UN | DO11 Jaurès Prieuré | Saint Germain en Laye | < 120 | Ru de Buzot | 1,2% |
| DO12 | DO37837201 | UN | DO Kennedy | Marly-le-Roi | < 120 | Réseau Eaux Pluviales | - |
| DO13 | DO37836705 | UN | DO Rue Nouvelle | Mareil-Marly | < 120 | Ru de l'Etang | 0 |
| DO14 | DO37848104 | UN | DO Tassigny | Le Pecq | < 120 | Seine | - |

2.4.2. Bilan des flux de pollution déversés en 2020

Les tableaux ci-après détaillent les durées, les volumes et les charges rejetés ouvrage par ouvrage, sur le réseau syndical, en temps sec et en temps de pluie.

Déversements par temps sec :

| Nom du point | Répartition des rejets du réseau <u>toutes situations confondues</u> | | | | | | |
|--------------|--|-------------|----------|----------|-----------|----------|---------|
| | Déversements de temps sec | | | | | | |
| | Nb jours | Volume (m3) | MES (kg) | DCO (kg) | DBO5 (kg) | NTK (kg) | PT (kg) |

| | | | | | | | |
|---------------------|----|---------|--------|---------|--------|--------|-------|
| DO1 Prairies | 8 | 3 122 | 1 483 | 7 877 | 781 | 209 | 22 |
| DO2 Normandie | 36 | 105 857 | 32 816 | 82 939 | 16 408 | 7 886 | 836 |
| TP01 Fonderie | 45 | 41 541 | 9 970 | 21 290 | 6 647 | 2430 | 253 |
| TP02 Rive Gauche | 4 | 2 165 | 498 | 1 041 | 390 | 129 | 12 |
| DO10 Jaurès-Prieuré | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total | 93 | 152 685 | 44 766 | 113 147 | 24 225 | 10 655 | 1 124 |

Tableau 6 : Déversements par temps sec en 2020

Déversements par temps de pluie :

| Nom du point | Répartition des rejets du réseau <u>toutes situations confondues</u> | | | | | | |
|---------------------|--|-------------|----------|----------|-----------|----------|---------|
| | Déversements de temps de pluie | | | | | | |
| | Nb jours | Volume (m3) | MES (kg) | DCO (kg) | DBO5 (kg) | NTK (kg) | PT (kg) |
| DO1 Prairies | 86 | 215 794 | 82 002 | 215 147 | 36 944 | 11 221 | 1 834 |
| DO2 Normandie | 109 | 346 161 | 151 272 | 202 677 | 78 257 | 9 848 | 1 913 |
| TP01 Fonderie | 88 | 29 141 | 14 716 | 17368 | 2 802 | 1 008 | 161 |
| TP02 Rive Gauche | 65 | 82 279 | 24 437 | 38 630 | 11 182 | 4 270 | 461 |
| DO10 Jaurès-Prieuré | 83 | 96 696 | 21 515 | 29 251 | 10 346 | 1 919 | 250 |
| Total | 431 | 770 071 | 293 942 | 503 073 | 139 801 | 28 268 | 4 619 |

Tableau 7 : Déversements par temps de pluie en 2020

Sur la base de ces flux de pollution moyens générés, le flux global déversé par temps sec en Equivalent-Habitant en 2020 via les 5 déversoirs d'orage correspond à un rejet journalier d'environ 1742 EH.

Les déversements importants, en temps sec et en temps de pluie, au niveau du DO Normandie sont dus à un dysfonctionnement de la vanne de délestage. Elle a été remplacée par le délégataire fin 2020.

La construction du bassin Corbière permettra de limiter les déversements par temps de pluie du DO Prairies, qui représentent 40% du total des volumes déversés en 2020.

Sur la base de ces flux de pollution moyens générés en EH, le flux global déversé par temps de pluie en 2020 correspond à un rejet moyen journalier de 7 613 EH.

2.6 La performance de la collecte des effluents

2.5.1. Contrôle des branchements à l'assainissement collectif

Le tableau ci-après présente le résultat des enquêtes de conformité des branchements d'assainissement des 3 dernières années. Un branchement est considéré conforme lorsque le raccordement des effluents aux réseaux est réalisé dans le respect des préconisations techniques. Ces préconisations figurent dans le règlement d'assainissement du syndicat.

Ces enquêtes réalisées préalablement à toute vente de logement permettent d'améliorer le taux de mise en conformité sur le territoire.

Tableau 4 : Enquêtes de conformité des branchements assainissement

| | 2018 | 2019 | 2020 |
|---|------|------|------|
| Nombre d'enquêtes de conformité total réalisées | 47 | 110 | 72 |
| - dont nombre d'enquêtes de conformité DAT/ Ventes | 47 | 110 | 71 |
| - dont nombre d'enquêtes de conformité contractuelles | 0 | 0 | 1 |
| Nombre d'enquêtes total non conformes | 3 | 6 | 11 |
| Nombre de contre-visite | 1 | 2 | 5 |

2.5.2. Connaissance du réseau d'assainissement

L'indicateur de connaissance patrimoniale du réseau, présenté dans le tableau ci-après, permet de déterminer le taux de connaissance du réseau, son historique et les ouvrages qui le composent.

Tableau 5 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

| Partie | Descriptif | 2018 | 2019 | 2020 |
|-----------------------------|--|------|------|------|
| Partie A : Plan des réseaux | VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'auto-surveillance du réseau (oui : 10 points / non : 0 point) | 10 | 10 | 10 |
| Partie A : Plan des réseaux | VP.251 - Mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée (oui : 5 points / non : 0 point) | 5 | 5 | 5 |
| Sous-total - Partie A | Plan des réseaux (15 points) | 15 | 15 | 15 |

| | | | | |
|--|--|-----------|-----------|-----------|
| Partie B : Inventaire des réseaux | VP.252 et VP.254 avec VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et VP.254 - Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres (0 ou 10 pts en fonction de VP.252, VP.253 et VP.254) | 0 | 10 | 10 |
| Partie B : Inventaire des réseaux | VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (0 à 5 points) | 0 | 0 | 0 |
| Partie B : Inventaire des réseaux | VP.255 - Connaissance de 50% de la date ou période de pose des tronçons identifiés (0 à 15 points) | 0 | 0 | 0 |
| Sous-total - Partie B | Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A) | 0 | 10 | 10 |
| Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux | VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (0 à 15 points) | 12 | 12 | 12 |
| Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux | VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,...) (10 points) | 10 | 10 | 10 |
| Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux | VP.258 - Inventaire mis à jour annuellement des équipements électromécaniques sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (10 points) | 10 | 10 | 10 |
| Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux | VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (10 points) | 0 | 0 | 0 |
| Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux | VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,...) pour chaque tronçon de réseau (10 points) | 10 | 10 | 10 |
| Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux | VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent (10 points) | 10 | 10 | 10 |
| Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux | VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points) | 0 | 0 | 0 |
| Sous-total - Partie C | Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B) | 52 | 52 | 52 |
| TOTAL (indicateur P202.2B) | Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées | 15 | 25 | 25 |

2.7 Prospective des travaux prévus dans le cadre du schéma directeur

Un schéma directeur a été élaboré en 2015 selon des préconisations d'aménagements avec pour objectifs :

- Une meilleure maîtrise de la pollution rejetée au milieu naturel ;
- Une meilleure maîtrise du risque inondation.

La programmation des travaux jugés nécessaires est estimée à 28,7 M€ TTC entre (2020-2030) selon le calendrier suivant :

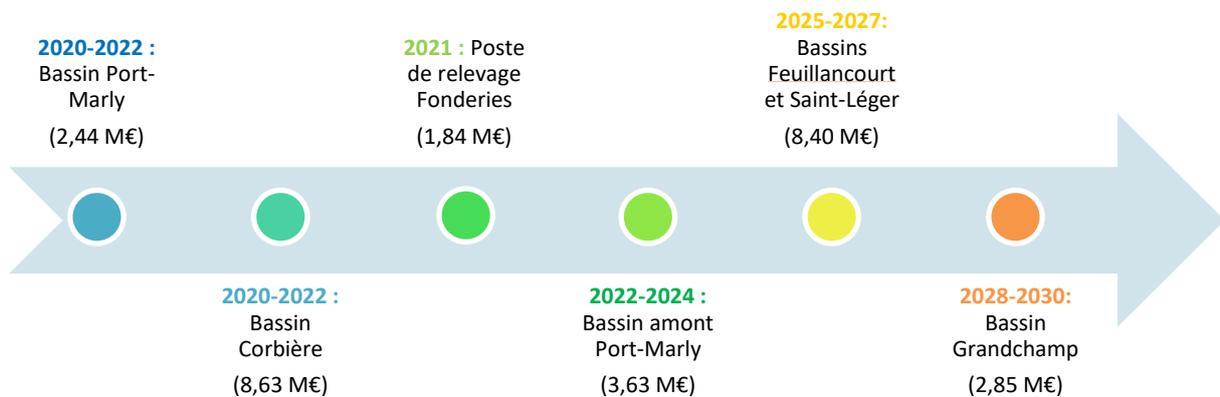


Figure 5 : Prospective des travaux du SDA

3. Performance financière du syndicat

3.1 Contexte national du prix du service de l'assainissement

Le prix du service d'assainissement est intégré au prix global de la facture d'eau potable. En effet, l'assainissement est financé sur le principe de « l'eau paie l'eau ».

3.1.1. Contrôle des branchements à l'assainissement collectif

Au niveau national 22 208 collectivités ont la charge de 33 211 services d'eau et d'assainissement. Les missions des collectivités en charge de l'eau potable et de l'assainissement collectif sont décrites dans le code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.). Dans le dispositif SISPEA (Service d'information des services publics), les compétences eau potable et assainissement collectif ont été décomposées en grandes missions, à savoir :

Pour l'eau potable :

- Production ;
- Transfert (transport d'eau traitée, dans le schéma ci-dessous) ;
- Distribution (distribution d'eau potable, dans le schéma ci-dessous).

A noter que les autres aspects de la compétence eau potable mis en exergue dans le schéma ci-dessous (transport d'eau brute, stockage) ne sont pas décrits dans SISPEA, car aucun indicateur, ni donnée, n'y sont rattachés. La mission prélèvement est quant à elle représentée dans SISPEA par la description sommaire des ouvrages de prélèvement (avec quelques données rattachées).

Pour l'assainissement collectif :

- Collecte (collecte des eaux usées, dans le schéma ci-dessous) ;
- Transport (transport d'eau usée, dans le schéma ci-dessous) ;
- Dépollution.



Figure 6 : Schéma des compétences et missions des collectivités en charge de l'eau potable et de l'assainissement collectif

3.1.2. Ratios nationaux en eau et assainissement

Source : Rapport de l'Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA) (données 2016)

Principaux ratios en eau et en assainissement :

- Habitants et abonnés desservis en eau potable :
 - 27,6 millions d'abonnés en eau potable ;
 - Environ 360 000 habitants ne sont pas desservis en eau potable (donnée 2008) ;
- Habitants et abonnés desservis en assainissement (donnée 2008) :
 - environ 54,5 millions d'habitants sont desservis en assainissement collectif, pour 21,8 millions d'abonnés ;
 - environ 12,4 millions d'habitants sont desservis en assainissement non collectif, pour 5,8 millions d'abonnés.

Consommation moyenne en eau potable :

- 146 litres/habitant/jour, soit 53,4 m³/habitant/an (consommation domestique) ;
- 154 m³/abonné/an (consommation totale : domestique et non domestique).

Prix de l'eau potable et de l'assainissement collectif :

- Prix TCC de l'eau potable et de l'assainissement collectif au m³ pour 120 m³ : 4,03 €/m³ dont 2,03 €/m³ (part de l'eau potable) et 2,00 €/m³ (part de l'assainissement collectif).
- Facture moyenne mensuelle TCC pour l'abonné : 40,30 €/mois, dont 20,30 € pour l'eau potable et 20,00 € pour l'assainissement collectif.

Principaux indicateurs de performance (moyenne nationale) :

- Rendement du réseau de distribution d'eau potable : 79,9 % ;
- Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (sur 120 points) : 96 points pour l'eau potable, 58 points pour l'assainissement collectif ;
- Taux moyen de renouvellement des réseaux (moyenne annuelle du linéaire de réseau sur 5 ans) : 0,59 % pour l'eau potable, 0,42 % pour l'assainissement collectif ;
- Qualité de l'eau potable : 98,3 % pour la conformité microbiologique de l'eau au robinet, 98,2 % pour la conformité physico-chimique de l'eau au robinet ;
- Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif : 59,9 %.

3.1.3. Le contexte du bassin Seine Normandie

La carte ci-dessous représente les contours de 7 bassins hydrographiques (couvrant neuf districts hydrographiques au sens de la Directive-cadre 45/86 sur l'Eau et étant gérés par les six Agences de l'eau).



Figure 7 : Les circonscriptions de bassin en France

Tableau 10 : Répartition du prix moyen total TTC par m³ (eau potable et assainissement collectif) en fonction des bassins en 2016

| Bassin | Prix moyen du service de l'eau potable par bassin | Prix moyen du service de l'assainissement collectif par bassin | Prix moyen total du service de l'eau par bassin |
|--------------------------|---|--|---|
| Adour Garonne | 2,06 € | 2,13 € | 4,19 € |
| Artois Picardie | 2,05 € | 2,40 € | 4,45 € |
| Loire Bretagne | 2,10 € | 2,09 € | 4,19 € |
| Martinique | 2,78 € | 2,43 € | 5,21 € |
| Rhin Meuse | 1,98 € | 1,82 € | 3,80 € |
| Rhône Méditerranée Corse | 1,91 € | 1,74 € | 3,65 € |
| Seine Normandie | 2,05 € | 2,10 € | 4,15 € |
| Guadeloupe | 2,61 € | 2,86 € | 5,47 € |
| Guyane | 3,26 € | - | - |
| Réunion | 1,16 € | 1,46 € | 2,62 € |
| Mayotte* | 1,78 € | - | - |

* Mayotte ne constitue pas un bassin au sens de la DCE. Il n'est pas géré par un office de l'eau et est desservi par une collectivité unique qui dispose d'un service d'eau et un service d'assainissement.

La carte ci-dessous illustre la répartition géographique du prix moyen total en fonction des différentes régions françaises.

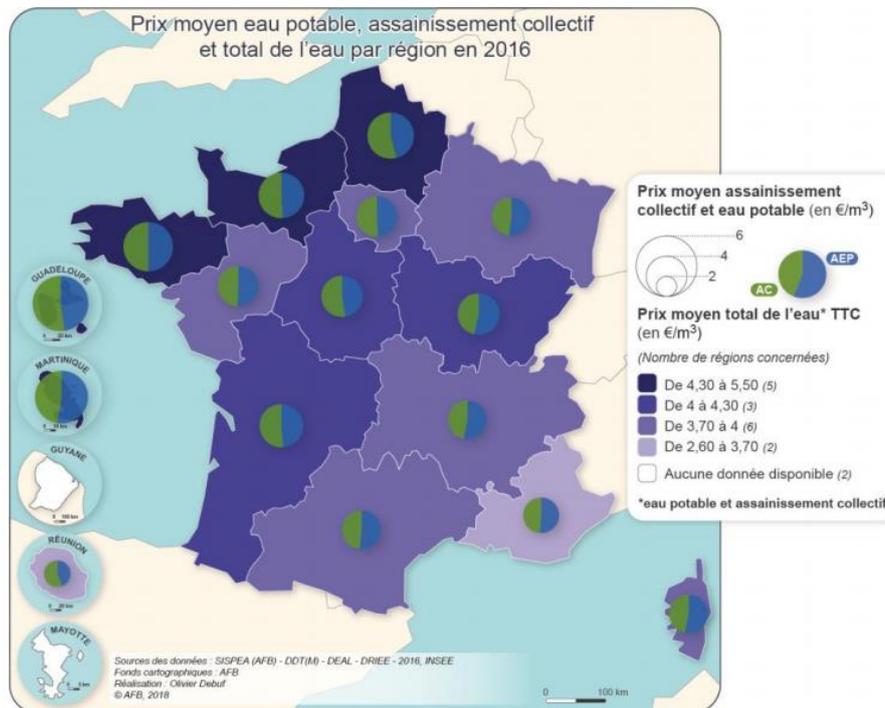


Figure 8 : Prix total du service de l'eau (eau potable et assainissement) par région, en 2016

3.2 Les sources de financement du SIARSGL

Les sources de financement du SIARSGL sont :

- La redevance assainissement collectif : la redevance assainissement est une taxe payée par l'utilisateur pour chaque m³ d'eau potable consommé. Le montant de cette redevance est fixé par le syndicat de manière à financer l'exploitation du service d'assainissement ainsi que les investissements engagés ;
- La participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC) : la PFAC est une taxe versée lors de tout nouveau raccordement au réseau d'assainissement par les titulaires d'autorisations de construire.
- La contribution des communes pour la gestion des eaux pluviales : les communes membres du SIARSGL s'acquittent d'une contribution annuelle pour la gestion de leurs eaux pluviales par le syndicat.
- La contribution de la Communauté d'Agglomération Saint-Germain-Boucle de Seine (CASGBS) pour la Gestion de l'Eau et du Milieu Aquatique (GEMA) : la CASGBS en charge de la compétence GEMA a choisi de déléguer cette compétence au syndicat pour l'année 2020. A ce titre, le syndicat perçoit donc une rémunération.
- L'emprunt : à considérer comme un financement de la part des usagers du service, par le biais de la participation des communes, sur la durée du prêt consenti. Les emprunts sont consentis auprès de l'Agence de l'Eau (taux zéro ou « avance ») ou d'organismes bancaires (notamment la Caisse des Dépôts et Consignations).

3.3 La redevance d'assainissement du SIARSGL

3.3.1. La redevance assainissement

Les tableaux suivants présentent le système tarifaire et l'évolution du montant de la redevance assainissement fixée par le syndicat comprenant une part fixe, ainsi qu'un prix au m³, appliqué au volume d'eau consommé.

C'est la collectivité qui décide du prix de l'eau, sur la base du principe de "l'eau paie l'eau". Elle doit prendre en compte les investissements nécessaires à la pérennité du service et des installations. Le montant des redevances des syndicats partenaires et des agences de l'eau sont fixées annuellement par les agences de l'eau elles-mêmes.

3.3.2. Evolution des tarifs de la redevance

Tableau 11 : Evolution du montant de la redevance assainissement entre 2015 et 2020

| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|---|------|------|------|------|------|------|
| Montant de la redevance assainissement (€ TTC/m³) | 0,10 | 0,11 | 0,12 | 0,13 | 0,14 | 0,15 |

Le montant de la redevance assainissement a augmenté de 0,01 €TTC/m³ par an depuis 2015 de manière à financer le programme de travaux issu du SDA.

3.3.3. Prix TTC du service d'assainissement au m³ et facture type pour 120 m³

Source : Rapport Annuel du délégataire 2020.

Les différents destinataires des sommes portées sur la facture sont :

- SUEZ Eau France en application du contrat de délégation de service public ;
- La collectivité au travers des redevances;
- L'État au travers de la redevance d'occupation du domaine public et de la TVA ;
- L'Agence de l'eau, dont les sommes perçues sont destinées à aider au financement des collectivités locales dans leurs projets de préservation et d'amélioration des ressources en eau et du milieu naturel.

Le système tarifaire est de type « binôme » : il comprend une partie variable selon le diamètre du compteur d'eau et un prix au m³.

Le tableau ci-après présente le prix de l'assainissement par m³ d'eau consommé pour les différentes communes membres du SIARSGL :

Tableau 12 : Prix de l'assainissement au m³ pour les communes membres du SIARSGL

| Commune | 2018 | 2019 | 2020 |
|-----------------------|------|------|------|
| CHAMBOURCY | 1,53 | 1,57 | 1,60 |
| LE PECQ (Rive gauche) | 1,38 | 1,43 | 1,43 |
| LE PORT-MARLY | 1,70 | 1,75 | 1,64 |

| | | | |
|-----------------------|------|------|------|
| L'ETANG-LA-VILLE | 1,86 | 1,90 | 1,92 |
| LOUVECIENNES | - | 1,40 | 1,42 |
| MAREIL-MARLY | 1,35 | 1,39 | 1,40 |
| MARLY-LE-ROI | 1,75 | 1,80 | 1,81 |
| SAINT-GERMAIN-EN-LAYE | 1,53 | 1,57 | 1,52 |

3.4 Le volume assujetti et produit de la redevance assainissement en 2020

Les volumes assujettis à la redevance assainissement évoluent en fonction des années. Le tableau ci-après décrit les volumes assujettis entre 2015 et 2020.

Tableau 13 : Evolution des volumes assujettis entre 2015 et 2020

| Années | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|--------------------------------------|-----------|--------------|-----------|--------------|-----------|-------------|
| Volumes assujettis (m ³) | 4 423 875 | 4 137 248,80 | 4 726 748 | 4 539 522,90 | 4 301 824 | 4 543 286,1 |

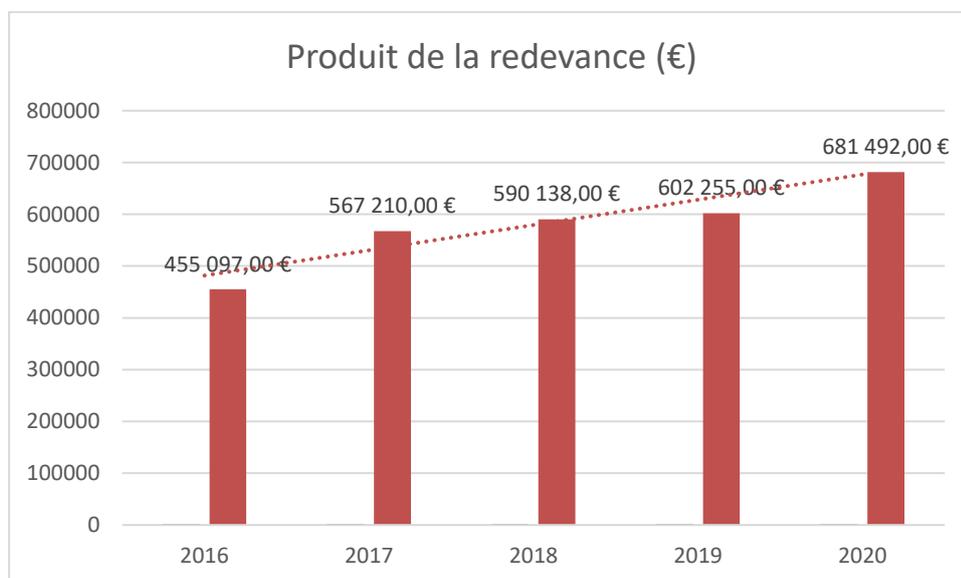


Figure 9 : Evolution du produit de la redevance entre 2016 et 2020

Le produit de la redevance assainissement est en augmentation constante depuis 2015. Cette augmentation de la redevance assainissement permettra en partie de financer les investissements liés aux travaux prévus par le SDA 2015.

3.5 Bilan budgétaire général 2020

3.5.1. Exploitation

Dépenses :

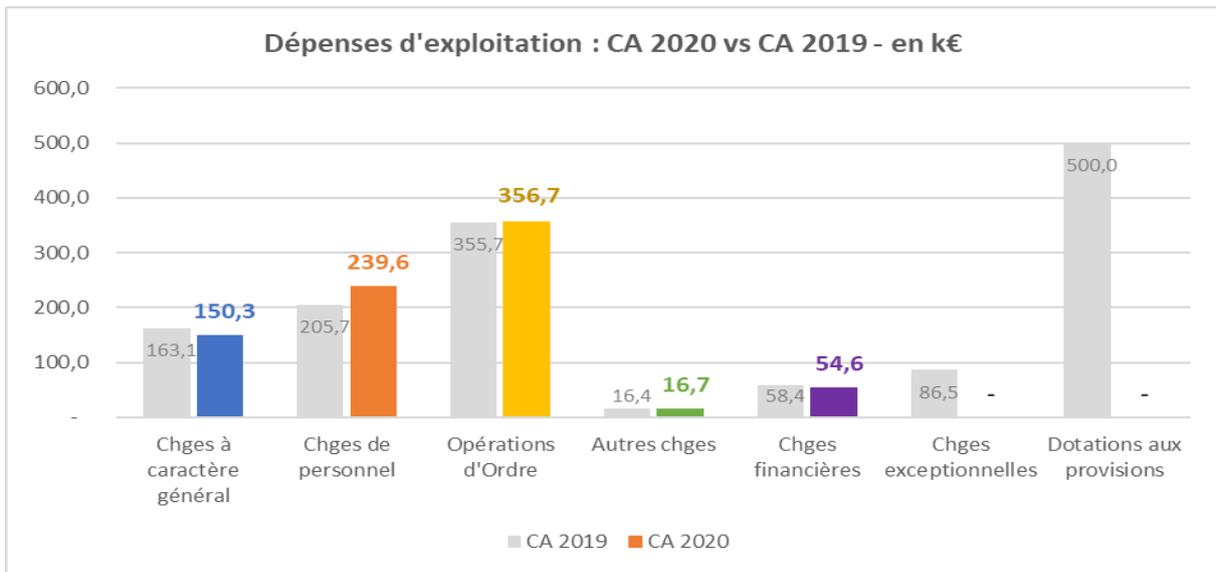


Figure 10 : Dépenses d'exploitation 2019 vs 2020

Les réalisations sont en forte baisse (-41%) pour atteindre 817,9 k€ principalement sur :

- **Les dotations aux provisions** relatives au contentieux HYDRATEC. En effet, le syndicat a gagné en première instance et a reçu une indemnisation de la société HYDRATEC. La société ayant fait appel, la somme a été inscrite en provisions en 2019.
- **Les charges exceptionnelles** inscrites en 2019 concernant le financement de la reconstruction d'un terrain de pétanque sur la ville du Port-Marly

Les amortissements pèsent pour près de 45% du total des dépenses d'exploitation du fait du poids important des infrastructures dans l'activité du syndicat.

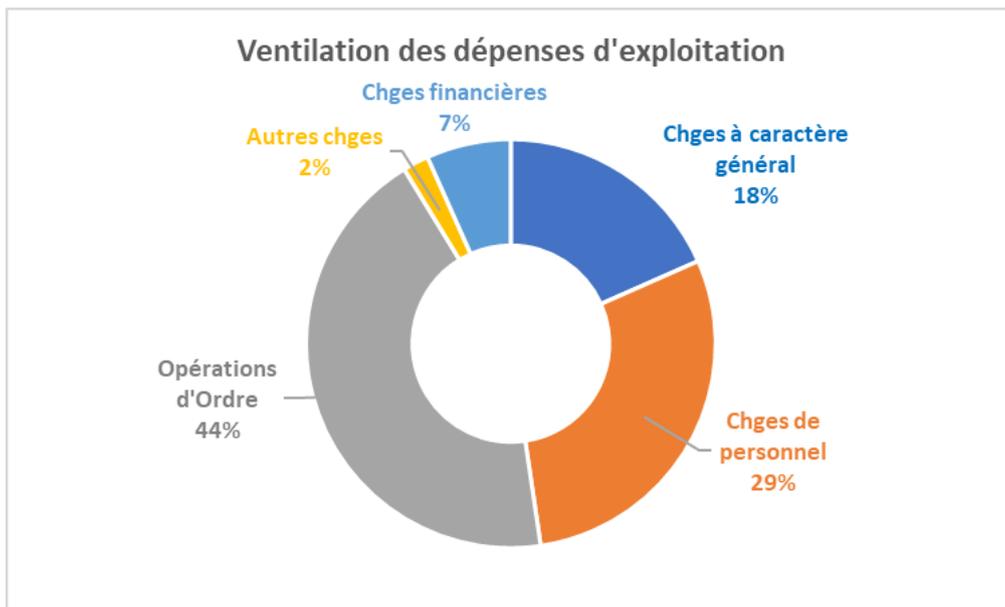


Figure 11 : Ventilation des dépenses d'exploitation

RECETTES :

Les recettes d'exploitation sont en baisse de (-49%) principalement du fait de la baisse de l'excédent reporté, le syndicat ayant autofinancé une partie des travaux afin d'éviter le recours à l'emprunt.

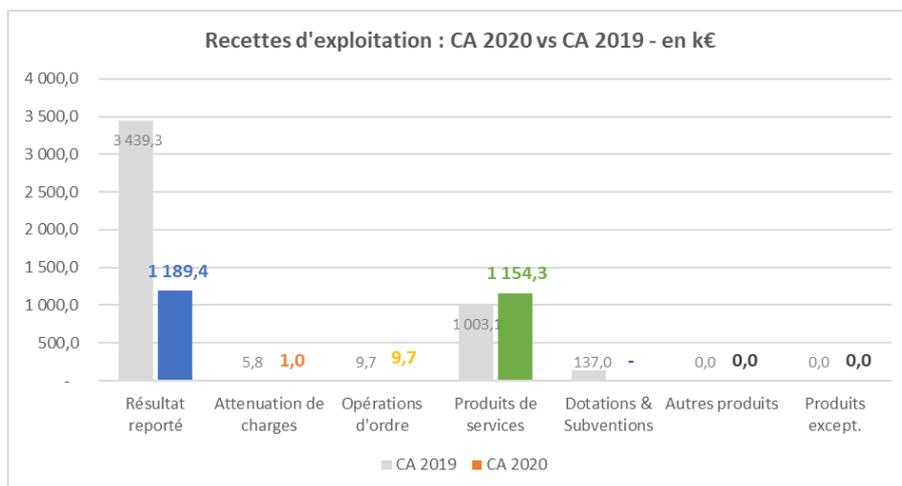


Figure 12 : Recettes d'exploitation 2019 vs 2020

L'essentiel des recettes sont issues des produits des services (redevance aux eaux usées et participation de la CASGBS) et de l'excédent cumulé des exercices antérieurs.

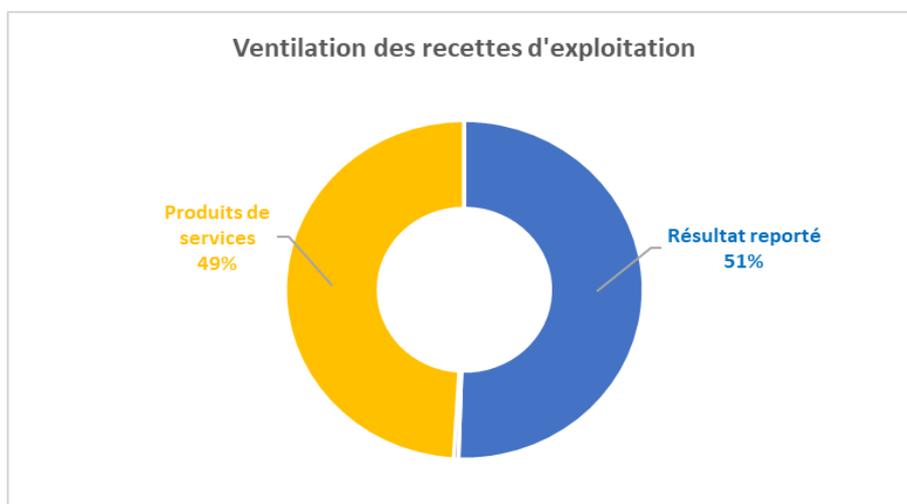


Figure 13 : Ventilation des recettes d'exploitation 2020

La redevance aux eaux usées est en forte hausse sur 2020. Le coût unitaire du m3 était de 0,15€ (+0,01€ vs 2019). Le syndicat a donc pu bénéficier d'un double effet prix et volume sur ses recettes.

Le syndicat n'a touché aucune recette de la PAC en 2020 qui dépend beaucoup des permis de construire autorisés par les communes.

Le montant de la Participation à l'Assainissement Collectif (PAC) est de 1454,64 € pour un logement en accession et 727,32 € pour un logement social.

La participation au financement des eaux pluviales urbaines par la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucle de la Seine (CASGBS) est stable, la participation par habitant n'ayant pas été revue à la hausse entre 2019 et 2020. Elle s'élève à 4,23 €/ habitant.

| | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|---------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Participations EPCI | 492 866 € | 488 442 € | 362 685 € | 362 480 € | 362 743 € |
| vs n-1 | | -0,9% | -25,7% | -0,1% | 0,1% |

3.5.2. Investissement

DEPENSES :

Les dépenses d'investissement augmentent fortement (+2,3 M€) pour atteindre 2 873,7 k€ principalement du fait de l'avancement des travaux sur le Bassin Corbière et le Bassin Port-Marly.

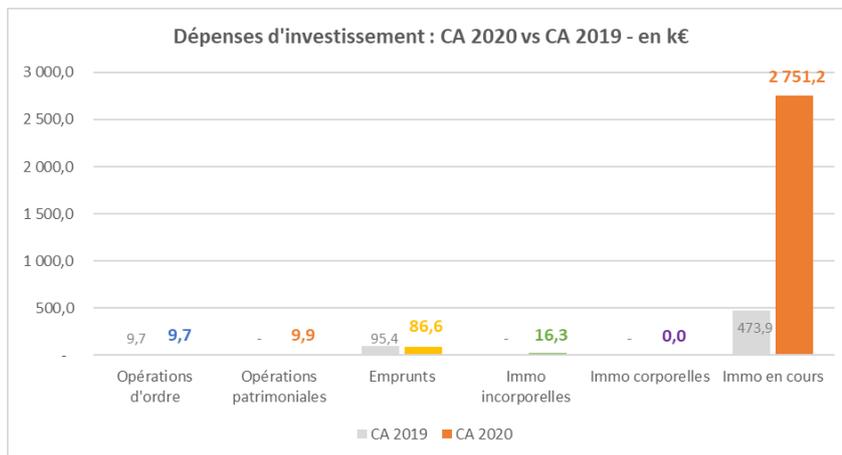


Figure 14 : Dépenses d'investissement 2020 vs 2019

Le financement des travaux représente près de 96% du total des dépenses d'investissement :

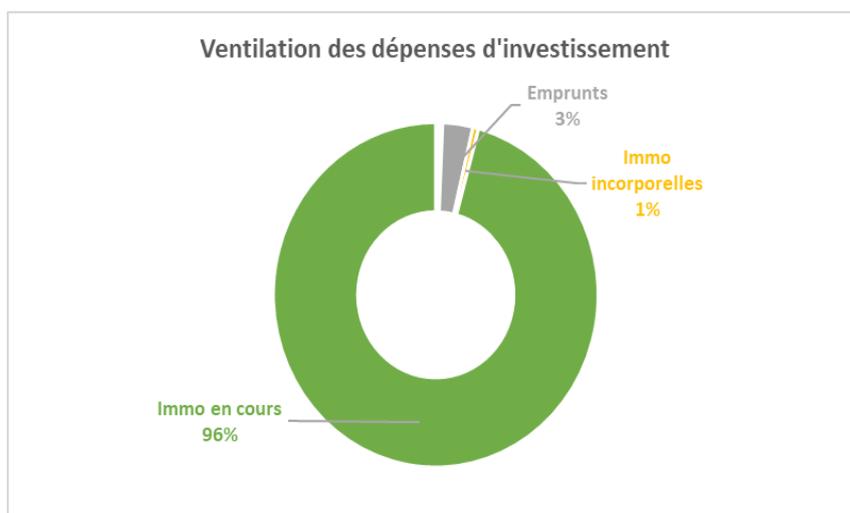


Figure 15 : Ventilation des dépenses d'investissement

Emprunts :

Il s'agit du remboursement du Capital pour 81,6 k€ d'un emprunt sur 20 ans contracté auprès de la Caisse d'Épargne en 2011 pour 1,8 M€, et des remboursements de 3 prêts à taux zéro contractés sur 15 ans en 2007 et 2008 auprès de l'AESN pour 5 k€.

Immobilisations :

Les dépenses d'immobilisations sont en forte hausse, malgré des taux de réalisation relativement faibles, du fait du lancement des travaux conformément à la programmation. Le confinement a cependant engendré certains retards.

Chapitre 020 – Immobilisations incorporelles

Il s'agit des frais de l'étude hydraulique en vue de l'aménagement du ru de Marly pour 16,3 k€.

Chapitre 023 – Immobilisations en cours

Les travaux du syndicat en 2020 s'articulent autour de 3 principaux projets :

- Les travaux du Bassin de Port-Marly (2 361,5 k€) ;
- Les travaux du Bassin Corbière (324,0 k€) ;
- Les jardins d'assainissement flottants (56,6 k€).

| | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|-------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|--------------------|
| Bassin Corbière | 1 080 € | 113 305 € | 199 607 € | 38 842 € | 324 040 € |
| Bassin Port-Marly | - € | 78 848 € | 127 553 € | 375 363 € | 2 361 460 € |
| Bassin St Léger * | | | | | 2 160 € |
| Jardins flottants | | | - € | - € | 56 631 € |
| Autres chantiers | 128 873 € | 87 264 € | 23 216 € | 59 682 € | 23 217 € |
| Total | 129 953 € | 279 417 € | 350 376 € | 473 887 € | 2 767 508 € |

* : Etude de l'impact de la création d'un rond-point entre le bassin Saint-Léger et le bassin de Fourqueux sur le projet d'aménagement du bassin Saint-Léger

RECETTES :

Les recettes d'investissement sont en forte hausse (+3,8 M€) pour atteindre 5 369,2 k€. Cette augmentation va de paire avec l'avancement des travaux.

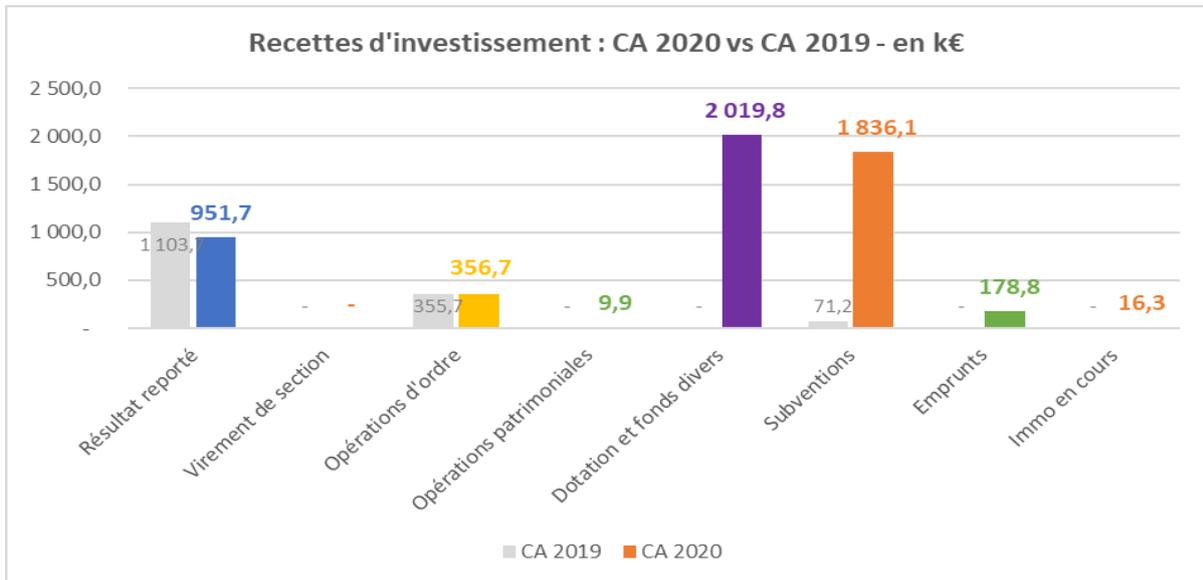


Figure 16 : Recettes d'investissement 2020 vs 2019

En 2020, du fait du retard sur les chantiers, le syndicat n'a pas eu recours à l'emprunt mais a pu en partie autofinancer l'avancée des travaux. Il avait été convenu que les travaux du Bassin de Port-Marly seraient à 100% financés par de l'autofinancement.

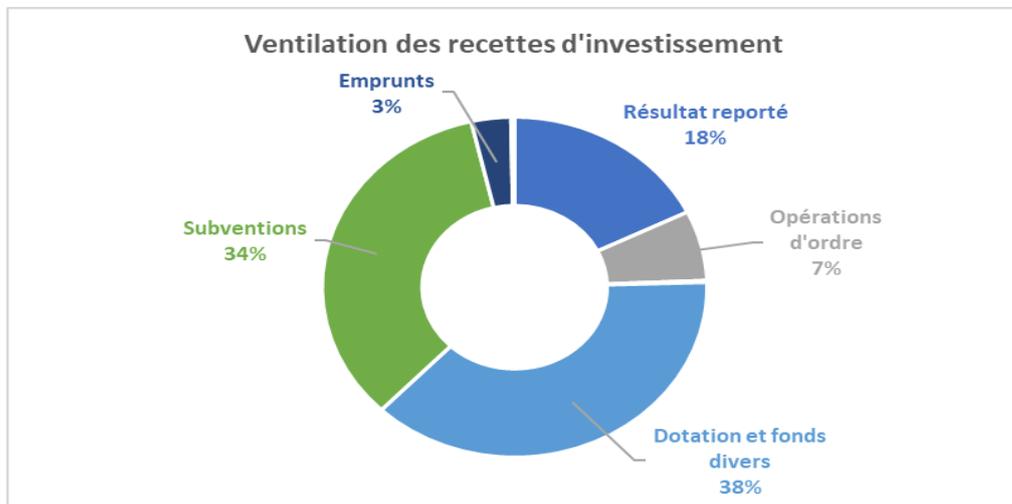


Figure 17 : Ventilation des recettes d'investissement

Chapitre 10 - Dotations fonds divers et réserves

Il s'agit du FCTVA perçu pour 49 k€, et 2 019,8 k€ d'affectation de résultat.

Subventions d'équipement :

Il s'agit de subventions obtenues auprès de l'AESN pour un total de 1 836,1 k€ pour les projets suivants :

Tableau 14 : Subventions AESN 2020

| | 2020 |
|-------------------|--------------------|
| Bassin Corbière | 1 715 449 € |
| Bassin Port-Marly | 82 299 € |
| Jardins Flottants | 26 924 € |
| Etudes Buzot | 11 457 € |
| Total | 1 836 129 € |

Emprunts et dettes assimilées :

Il s'agit d'une avance de 178,8 k€ suite à la signature d'une convention avec l'AESN pour un financement total de 536,3 k€ pour le Bassin de Port-Marly.

3.5.3. Résultats de l'année 2020

Tableau 15 : Synthèse budgétaire 2020

| Section d'investissement | | | Inscription comptable |
|--|----------------|-------------------------|-----------------------|
| Dépenses | A | 2 873 654,14 € | R001 |
| Recettes | B | 4 417 539,58 € | |
| Excédent n-1 | C | 951 669,70 € | |
| Excédent | D=B+C-A | 2 495 555,14 € | |
| RAR - Dépenses | E | 5 940 236,15 € | |
| RAR - Recettes | F | 2 444 681,01 € | |
| Déficit <i>après prise en compte des RAR</i> | G=D+F-E | - 1 000 000,00 € | |
| Section d'exploitation | | | |
| Dépenses | H | 817 905,02 € | |
| Recettes | I | 1 165 055,76 € | |
| Excédent n-1 | J | 1 189 411,68 € | |
| Excédent | K=I+J-H | 1 536 562,42 € | |
| Affectation des excédents de fct en invst | G | - 1 000 000,00 € | R1068 |
| Excédent fct après affectation | =K+G | 536 562,42 € | R002 |

3.6 Financement de l'investissement

L'investissement du service d'assainissement est financé :

- **Par l'excédent de l'exercice antérieur** : Il s'agit du résultat obtenu entre les recettes et les dépenses réalisées en investissement ou fonctionnement de l'exercice précédent. Dans ce cas, il s'agit du résultat 2019 en section d'investissement qui a été reporté sur 2020.
- **Par l'amortissement** : L'amortissement comptabilise la dépréciation des investissements réalisés par la collectivité. C'est un procédé comptable permettant de constituer un autofinancement nécessaire au renouvellement des immobilisations.
- **Par les subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie** représentant, à minima, 40% du montant des opérations (toutes les opérations ne sont pas aidées, et le taux affiché par les partenaires financiers s'applique à une assiette de travaux retenus généralement inférieur ou au mieux égales aux engagements de dépense).

3.7 Evolution de l'endettement du SIARSGL

Le tableau suivant présente l'évolution de l'endettement du SIARSGL entre 2016 et 2020.

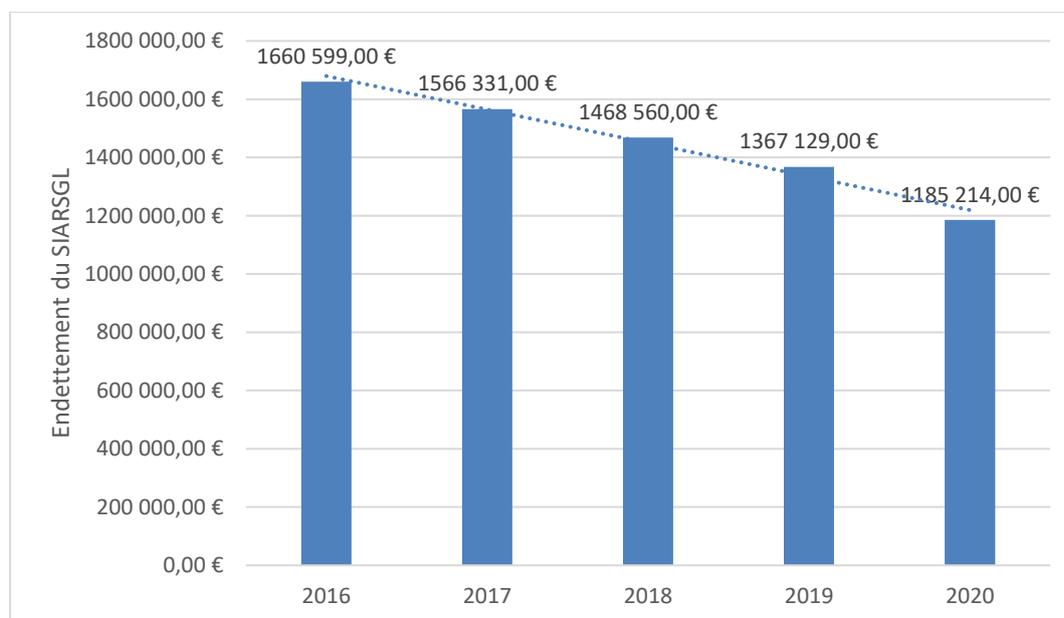


Figure 18 : Evolution de l'endettement du SIARSGL entre 2016 et 2020

La baisse de l'endettement s'explique par le fait que le SIARSGL n'a souscrit à aucun autre emprunt depuis 2015, de plus certains emprunts ont été totalement remboursés.

3.8 Autres indicateurs réglementaires de performance financière

Tableau 16 : Indicateur P207 concernant les abandons de créance

| Paramètre de calcul de l'indicateur d'après le décret du 02/05/2007 modifié par l'arrêté du 02/12/2013 (P207.0) | 2020 | Degré de fiabilité |
|---|--------------------|--------------------|
| Montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité | 0 €/m ³ | A |

Tableau 17 : Indicateur P257 concernant le taux d'impayés sur les factures d'eau

| Paramètre de calcul de l'indicateur d'après le décret du 02/05/2007 modifié par l'arrêté du 02/12/2013 (P257.0) | 2020 | Degré de fiabilité |
|---|--------|--------------------|
| Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente | 1,09 % | A |

3.9 Conclusion

La redevance assainissement du SIARSGL est de **0,15 €/m³** au 1^{er} janvier 2020. En considérant l'ensemble des taxes et redevances fixées par les différents syndicats impliqués dans le transport et le traitement ainsi que la contribution imposée par l'agence de l'eau, le prix moyen par m³ sur la base d'une facture annuelle de 120 m³ est en **moyenne de 1,59 €/m³**.

Sur le territoire du SIARSGL, le prix au m³ du service d'assainissement est inférieur à la moyenne nationale (2,00 €/m³) ainsi qu'à la moyenne sur le bassin Seine-Normandie (2,10 €/m³).

ANNEXE 1 : DEFINITION DES INDICATEURS

Indicateurs descriptifs :

- **Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (code D201.0)**

Le nombre d'habitants desservis correspond à la population disposant d'un accès ou pouvant accéder au réseau d'assainissement collectif, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement.

- **Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (code D202.0)**

Cet indicateur recense le nombre d'autorisations de rejets d'effluents non domestiques dans le réseau délivrées par la collectivité qui gère le service d'assainissement.

- **Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (code D204.0)**

Le prix au m³ est calculé pour une consommation annuelle de 120 m³ (référence INSEE). Fixé par les organismes publics, le prix dépend notamment de la nature et de la sensibilité du milieu récepteur, des conditions géographiques, de la densité de population, du niveau de service choisi, de la politique de renouvellement du service, des investissements réalisés et de leur financement.

Ce prix intègre toutes les composantes du service rendu (collecte, transport, dépollution) ainsi que la redevance modernisation des réseaux de collecte de l'agence de l'eau et, le cas échéant, celle des Voies Navigables de France (rejet en rivière), ainsi que la TVA.

Formule = (montant HT de la facture 120m³ au 1er janvier de l'année N+1 revenant aux collectivités+montant HT de la facture 120m³ au 1er janvier de l'année N+1 revenant au délégataire (facultatif)+montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m³ au 1er janvier de l'année N+1)/120

Indicateurs de performance :

- **Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (code P201.1)**

Cet indicateur précise le pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résident en zone d'assainissement collectif.

Formule = nombre d'abonnés/nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif x 100

- **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (code P202.2B)**

Cet indicateur évalue, sur une échelle de **0 à 120**, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements.
- l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuel du service d'assainissement collectif. Le plan des réseaux est considéré comme complet s'il couvre au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ou s'il couvre 95 % des branchements ou abonnés du service.

Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise à jour des plans des réseaux (partie A - 15 points), à l'existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux (partie B - 30 points) et aux autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C - 75 points).

L'indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Partie A : plan des réseaux (15 points)

- **10 points** : existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage, ...) et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement.
- **5 points** : définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises.

Partie B : inventaire des réseaux (30 points)

- **10 points** acquis si les deux conditions précédentes (partie A) sont remplies :
 - **existence d'un inventaire des réseaux** identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage ainsi que de la précision des informations cartographiques et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées.

- **la procédure de mise à jour du plan des réseaux** est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.
- **de 1 à 5 points supplémentaires** : les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux. Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.
- **de 0 à 15 points supplémentaires** : l'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50 %) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.

Partie C : informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau (75 points)

- **10 points supplémentaires** : le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée.
- **de 1 à 5 points supplémentaires** : lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.
- **10 points supplémentaires** : localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...).
- **10 points supplémentaires** : existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées.
- **10 points supplémentaires** : le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ; (seuls les services ayant la mission collecte sont concernés par cet item).
- **10 points supplémentaires** : l'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...).
- **10 points supplémentaires** : mise en oeuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectués à leur suite.

– **10 points supplémentaires** : mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans).

- **Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (code P207.0)**

Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fonds de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées.

Formule = somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue)/volume facturé

- **Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (code P251.1)**

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis.

Formule = nombre d'inondations dans les locaux de l'utilisateur/nombre d'habitants desservisx1000

- **Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (code P252.2)**

L'indicateur recense, pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention, dits "points noirs", nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité).

Formule = nombre de points noirs/linéaire de réseau hors branchementsx100

- **Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (code P253.2)**

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

Formule = linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur)/linéaire de réseau hors branchementsx20

- **Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (code P255.3)**

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution, ...).

L'indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A, B et C ci-dessous. Les indicateurs des tableaux B et C ne sont pris en compte que si la somme des indicateurs mentionnés dans le tableau A atteint au moins 80 points. Pour des valeurs de l'indice comprises entre 0 et 80, l'acquisition de points supplémentaires est faite si les étapes précédentes sont réalisées, la valeur de l'indice correspondant à une progression dans la qualité de la connaissance du fonctionnement des réseaux.

A – Éléments communs à tous les types de réseaux (points accordés si existant)

- **20 points** : identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...).
- **10 points** : évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés).
- **20 points** : réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en oeuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement.
- **30 points** : réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.
- **10 points** : réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.
- **10 points** : connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur.

B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs (points accordés si A = 80)

- **10 points** : évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total.

C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes (points accordés si existant si A=80)

- **10 points** : mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage.

- **Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (code P257.0)**

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

ANNEXE 2 : CADRE JURIDIQUE

Tout service public d'assainissement, quel que soit son mode d'exploitation, donne lieu à la perception d'une redevance (Article R. 2224-19 et suivants du CGCT).

L'organe délibérant de l'établissement public compétent, soit le comité syndical, institue la redevance pour la part du service qu'il assure et en fixe le tarif.

Lorsque le service d'assainissement concerne à la fois l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif, deux redevances distinctes sont instituées.

La redevance d'assainissement collectif :

La redevance d'assainissement collectif comprend une partie variable et, le cas échéant, une partie fixe (Article R. 2224-19-2 et suivants du CGCT).

La partie variable est déterminée en fonction du volume d'eau prélevé par l'utilisateur sur le réseau public de distribution ou sur toute autre source, dont l'usage génère le rejet d'une eau usée collectée par le service d'assainissement.

Toutefois, lorsque la consommation d'eau est calculée de façon forfaitaire, la redevance d'assainissement peut également être calculée forfaitairement ;

La partie fixe est calculée pour couvrir tout ou partie des charges fixes du service d'assainissement. En application de l'arrêté interministériel du 6 août 2007 relatif à la définition des modalités de calcul du plafond de la part de la facture d'eau non proportionnelle au volume d'eau consommé, le montant maximal de cet abonnement ne peut dépasser, par logement desservi et pour une durée de douze mois, tant pour l'eau que pour l'assainissement, 30 % du coût du service pour une consommation d'eau de 120 mètres cubes, ou 40 % pour les communes touristiques.

L'exercice intercommunal des compétences "eau et assainissement" :

L'eau et l'assainissement constituent des compétences majeures des EPCI à fiscalité propre qui interviennent soit dans le cadre de leur propre périmètre, soit en s'associant à d'autres partenaires publics (communes, EPCI) au sein de syndicats mixtes.

L'eau est une compétence obligatoire des métropoles (article L. 5217-2 du CGCT) et des communautés urbaines (article L. 5215-20 du CGCT) et une compétence optionnelle des communautés d'agglomération (article L. 5216-5 du CGCT).

L'assainissement est une compétence obligatoire des métropoles (article L. 5217-2 du CGCT) et des communautés urbaines (article L. 5215-20 du CGCT) et une compétence optionnelle des communautés d'agglomération (article L. 5216-5 du CGCT). Les communautés de communes peuvent choisir à titre optionnel d'exercer "tout ou partie de l'assainissement" (article L. 5214-16 du CGCT), contrairement aux communautés de communes éligibles à la DGF bonifiée qui sont pour leur part tenues d'exercer intégralement l'assainissement collectif et non collectif lorsque ce bloc de compétences est choisi à titre optionnel (article L. 5214-23-1 du CGCT).

ANNEXE 3 : EVOLUTION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT PAR COMMUNE

| VILLE DE CHAMBOURCY | | | | | | |
|--|-----------------------------|---|---------------------|---|---------------------|--------------------|
| EVOLUTION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT 112 | | | | | | |
| | Volume/ Quantité | Prix unitaire HT au 01/01/2021 | Prix HT 2021 | Prix unitaire HT au 01/01/2020 | Prix HT 2020 | variation % |
| COLLECTE & TRAITEMENT DES EAUX USEES | | | | | | |
| Part du délégataire | | | | | | |
| . Consommation SIA Boucle de Seine | 120 | 0,0503 | 6,04 | 0,0496 | 5,95 | 1,51 |
| . Consommation Région de St Germain | 120 | 0,0719 | 8,63 | 0,0707 | 8,48 | |
| Part des Collectivités | | | | | | |
| . Part communale | 120 | 0,3000 | 36,00 | 0,3000 | 36,00 | 0,00 |
| . Part syndicale SIA Boucle de Seine | 120 | 0,0402 | 4,82 | 0,0402 | 4,82 | 0,00 |
| . Part syndicale Région de St Germain | 120 | 0,1500 | 18,00 | 0,1500 | 18,00 | |
| . SIAAP | 120 | 0,6840 | 82,08 | 0,6710 | 80,52 | 1,94 |
| Organismes d'Etat | | | | | | |
| Modernisation des réseaux de collecte | 120 | 0,1850 | 22,20 | 0,1850 | 22,20 | 0,00 |
| T.V.A. à 10% | | | | | | |
| | | | 14,18 | | 14,00 | 1,29 |
| Sous total TTC assainissement | | | | | | |
| | | | 191,95 | | 189,97 | 1,04 |
| m3 TTC | | | | | | |
| | | | 1,60 | | 1,58 | 1,04 |

| VILLE DE L'ETANG-LA-VILLE | | | | | | |
|---|-----------------------------|---|---------------------|---|---------------------|--------------------|
| EVOLUTION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT | | | | | | |
| | Volume/ Quantité | Prix unitaire HT au 01/01/2021 | Prix HT 2021 | Prix unitaire HT au 01/01/2020 | Prix HT 2020 | variation % |
| COLLECTE & TRAITEMENT DES EAUX USEES | | | | | | |
| Part du délégataire | | | | | | |
| . Consommation SIA Boucle de Seine | 120 | 0,0503 | 6,04 | 0,0496 | 5,95 | 1,51 |
| . Consommation Région de St Germain | 120 | 0,0719 | 8,63 | 0,0707 | 8,48 | 1,77 |
| Part des Collectivités | | | | | | |
| . Part communale | 120 | 0,6532 | 78,38 | 0,6342 | 76,10 | 3,00 |
| . Part syndicale SIA Boucle de Seine | 120 | 0,0402 | 4,82 | 0,0402 | 4,82 | 0,00 |
| . Part syndicale SIA Région de St Germain | 120 | 0,1500 | 18,00 | 0,1500 | 18,00 | 0,00 |
| . Part du SIAAP | 120 | 0,6840 | 82,08 | 0,6710 | 80,52 | 1,94 |
| Organismes d'Etat | | | | | | |
| Modernisation des réseaux de collecte | 120 | 0,1850 | 22,20 | 0,1850 | 22,20 | 0,00 |
| T.V.A. à 10% | | | | | | |
| | | | 14,18 | | 14,00 | 1,29 |
| Sous total TTC assainissement | | | | | | |
| | | | 234,33 | | 230,07 | 1,85 |
| m3 TTC | | | | | | |
| | | | 1,95 | | 1,92 | 1,85 |

| VILLE DE SAINT GERMAIN EN LAYE (territoire historique FOURQUEUX) | | | | | | |
|---|-----------------------------|---|---------------------|---|---------------------|--------------------|
| EVOLUTION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT | | | | | | |
| | Volume/ Quantité | Prix unitaire HT au 01/01/2021 | Prix HT 2021 | Prix unitaire HT au 01/01/2020 | Prix HT 2020 | variation % |
| COLLECTE & TRAITEMENT DES EAUX USEES | | | | | | |
| Part du délégataire | | | | | | |
| . Consommation SIA Boucle de Seine | 120 | 0,0503 | 6,04 | 0,0496 | 5,95 | 1,51 |
| . Consommation Région de St Germain | 120 | 0,0719 | 8,63 | 0,0707 | 8,48 | 1,77 |
| Part des Collectivité | | | | | | |
| . Part communale | 120 | 0,2400 | 28,80 | 0,2400 | 28,80 | 0,00 |
| . Part syndicale SIA Boucle de Seine | 120 | 0,0402 | 4,82 | 0,0402 | 4,82 | 0,00 |
| . Part syndicale Région de St Germain | 120 | 0,1500 | 18,00 | 0,1500 | 18,00 | 0,00 |
| . SIAAP | 120 | 0,6840 | 82,08 | 0,6710 | 80,52 | 1,94 |

| | | | | | | |
|---------------------------------------|-----|--------|-------------|--------|-------------|------|
| Organismes d'Etat | | | | | | |
| Modernisation des réseaux de collecte | 120 | 0,1850 | 22,20 | 0,1850 | 22,20 | 0,00 |
| T.V.A. à 10% | | | 14,18 | | 14,00 | 1,29 |
| Sous total TTC assainissement | | | 184,75 | | 182,77 | 1,08 |
| m3 TTC | | | 1,54 | | 1,52 | 1,08 |

| VILLE DE MAREIL-MARLY EVOLUTION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT | | | | | | |
|--|-----------------------------|---|---------------------|---|---------------------|--------------------|
| | Volume/ Quantité | Prix unitaire HT au 01/01/2021 | Prix HT 2021 | Prix unitaire HT au 01/01/2020 | Prix HT 2020 | variation % |
| COLLECTE & TRAITEMENT DES EAUX USEES | | | | | | |
| Part du délégataire | | | | | | |
| . Consommation SIA Boucle de Seine | 120 | 0,0503 | 6,04 | 0,0496 | 5,95 | 1,51 |
| . Consommation Région de St Germain | 120 | 0,0719 | 8,63 | 0,0707 | 8,48 | 1,77 |
| Part des Collectivités | | | | | | |
| . Part communale | 120 | 0,1089 | 13,07 | 0,1089 | 13,07 | 0,00 |
| . Part syndicale SIA Boucle Seine | 120 | 0,0402 | 4,82 | 0,0402 | 4,82 | 0,00 |
| . Part syndicale Région de St Germain | 120 | 0,1500 | 18,00 | 0,1500 | 18,00 | 0,00 |
| . Part du SIAAP | 120 | 0,6840 | 82,08 | 0,6710 | 80,52 | 1,94 |
| Organismes d'Etat | | | | | | |
| Modernisation des réseaux de collecte | 120 | 0,1850 | 22,20 | 0,1850 | 22,20 | 0,00 |
| T.V.A. à 10% | | | 15,48 | | 15,30 | 1,18 |
| Sous total TTC assainissement | | | 170,32 | | 168,34 | 1,18 |
| m3 TTC | | | 1,42 | | 1,40 | 1,18 |

| VILLE DE MARLY LE ROI EVOLUTION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT | | | | | | |
|--|-----------------------------|---|---------------------|---|---------------------|--------------------|
| | Volume/ Quantité | Prix unitaire HT au 01/01/2021 | Prix HT 2021 | Prix unitaire HT au 01/01/2020 | Prix HT 2020 | variation % |
| COLLECTE & TRAITEMENT DES EAUX USEES | | | | | | |
| Part du délégataire | | | | | | |
| . Consommation Réseau communal | 120 | 0,1830 | 21,96 | 0,1828 | 21,94 | 0,09 |
| . Consommation SIA Boucle de Seine | 120 | 0,0503 | 6,04 | 0,0496 | 5,95 | 1,51 |
| . Consommation Région de St Germain | 120 | 0,0719 | 8,63 | 0,0707 | 8,48 | 1,77 |
| Part des Collectivités | | | | | | |
| . Part communale | 120 | 0,3000 | 36,00 | 0,3000 | 36,00 | 0,00 |
| . Part syndicale SIA Boucle de Seine | 120 | 0,0402 | 4,82 | 0,0402 | 4,82 | 0,00 |
| . Part syndicale Région de St Germain | 120 | 0,1500 | 18,00 | 0,1500 | 18,00 | 0,00 |
| . SIAAP | 120 | 0,6840 | 82,08 | 0,6710 | 80,52 | 1,94 |
| Organismes d'Etat | | | | | | |
| Modernisation des réseaux de collecte | 120 | 0,1850 | 22,20 | 0,1850 | 22,20 | 0,00 |
| T.V.A. à 10% | | | 19,97 | | 19,79 | 0,92 |
| Sous total TTC assainissement | | | 219,70 | | 217,70 | 0,92 |
| m3 TTC | | | 1,83 | | 1,81 | 0,92 |

| VILLE DU PECQ (RIVE GAUCHE) 110 - 111 EVOLUTION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT | | | | | | |
|--|-----------------------------|---|---------------------|---|---------------------|--------------------|
| | Volume/ Quantité | Prix unitaire HT au 01/01/2021 | Prix HT 2021 | Prix unitaire HT au 01/01/2020 | Prix HT 2020 | variation % |
| COLLECTE & TRAITEMENT DES EAUX USEES | | | | | | |
| Part du délégataire | | | | | | |
| . Consommation SIA Boucle de Seine | 120 | 0,0503 | 6,04 | 0,0496 | 5,95 | 1,51 |
| . Consommation Région de St Germain | 120 | 0,0719 | 8,63 | 0,0707 | 8,48 | 1,77 |
| Part des Collectivités | | | | | | |
| . Part communale | 120 | 0,1172 | 14,06 | 0,1172 | 14,06 | 0,00 |
| . Part syndicale SIA Boucle de Seine | 120 | 0,0673 | 8,08 | 0,0673 | 8,08 | 0,00 |
| . Part syndicale Région de St Germain | 120 | 0,1500 | 18,00 | 0,1500 | 18,00 | 0,00 |
| . SIAAP | 120 | 0,6840 | 82,08 | 0,6710 | 80,52 | 1,94 |
| Organismes d'Etat | | | | | | |
| Modernisation des réseaux de collecte | 120 | 0,1850 | 22,20 | 0,1850 | 22,20 | 0,00 |
| T.V.A. à 10% | | | 14,50 | | 14,32 | 1,26 |
| Sous total TTC assainissement | | | 173,59 | | 171,61 | 1,15 |
| m3 TTC | | | 1,45 | | 1,43 | 1,15 |

| VILLE DE LE PORT-MARLY EVOLUTION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT | | | | | | |
|---|-----------------------------|---|---------------------|---|---------------------|--------------------|
| | Volume/ Quantité | Prix unitaire HT au 01/01/2021 | Prix HT 2021 | Prix unitaire HT au 01/01/2020 | Prix HT 2020 | variation % |
| COLLECTE & TRAITEMENT DES EAUX USEES | | | | | | |
| Part du délégataire | | | | | | |
| . Abonnement | 2 | 2,37 | 4,74 | 2,36 | 4,72 | 0,42 |
| . Consommation : Réseau communal | 120 | 0,0840 | 10,08 | 0,0840 | 10,08 | 0,00 |
| . Consommation : Boucle de Seine | 120 | 0,0503 | 6,04 | 0,0496 | 5,95 | 1,51 |
| . Consommation : Région de St Germain | 120 | 0,0719 | 8,63 | 0,0707 | 8,48 | 1,77 |
| Part des Collectivités et autres Délégataires | | | | | | |
| . Part communale | 120 | 0,2000 | 24,00 | 0,2000 | 24,00 | 0,00 |
| . Part syndicale Boucle de Seine | 120 | 0,0402 | 4,82 | 0,0402 | 4,82 | 0,00 |
| . Part syndicale Région de St Germain | 120 | 0,1500 | 18,00 | 0,1500 | 18,00 | 0,00 |
| . Part du SIAAP | 120 | 0,6840 | 82,08 | 0,6710 | 80,52 | 1,94 |
| Organismes d'Etat | | | | | | |
| Modernisation des réseaux de collecte | 120 | 0,1850 | 22,20 | 0,1850 | 22,20 | 0,00 |
| T.V.A. à 10% | | | 18,06 | | 17,88 | 1,02 |
| Sous total TTC assainissement | | | 198,65 | | 196,65 | 1,02 |
| m3 TTC | | | 1,66 | | 1,64 | 1,02 |

| VILLE DE SAINT GERMAIN EN LAYE (territoire historique SAINT GERMAIN EN LAYE) - ASST 111 EVOLUTION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT | | | | | | |
|--|-----------------------------|---|---------------------|---|---------------------|--------------------|
| | Volume/ Quantité | Prix unitaire HT au 01/01/2021 | Prix HT 2021 | Prix unitaire HT au 01/01/2020 | Prix HT 2020 | variation % |
| COLLECTE & TRAITEMENT DES EAUX USEES | | | | | | |
| Part du délégataire | | | | | | |
| . Consommation SIA Boucle de Seine | 120 | 0,0503 | 6,04 | 0,0496 | 5,95 | 1,51 |
| . Consommation Région de St Germain | 120 | 0,0719 | 8,63 | 0,0707 | 8,48 | 1,77 |
| Part des Collectivités | | | | | | |
| . Part communale | 120 | 0,3000 | 36,00 | 0,3000 | 36,00 | 0,00 |
| . Part syndicale SIA Boucle de Seine | 120 | 0,0402 | 4,82 | 0,0402 | 4,82 | 0,00 |
| . Part syndicale Région de St Germain | 120 | 0,1500 | 18,00 | 0,1500 | 18,00 | 0,00 |
| . SIAAP | 120 | 0,6840 | 82,08 | 0,6710 | 80,52 | 1,94 |
| Organismes d'Etat | | | | | | |
| Modernisation des réseaux de collecte | 120 | 0,1850 | 22,20 | 0,1850 | 22,20 | 0,00 |

| | | | | | | |
|--------------------------------------|--|--|-------------|--|-------------|------|
| T.V.A. à 10% | | | 14,18 | | 14,00 | 1,29 |
| Sous total TTC assainissement | | | 191,95 | | 189,97 | 1,04 |
| m3 TTC | | | 1,60 | | 1,58 | 1,04 |

| VILLE DE LOUVECIENNES | | | | | | |
|---|-----------------------------|---|---------------------|---|---------------------|--------------------|
| EVOLUTION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT | | | | | | |
| | Volume/ Quantité | Prix unitaire HT au 01/01/2021 | Prix HT 2021 | Prix unitaire HT au 01/01/2020 | Prix HT 2020 | variation % |
| COLLECTE & TRAITEMENT DES EAUX USEES | | | | | | |
| Part du délégataire | | | | | | |
| . Consommation : SIA Boucle de Seine | 120 | 0,0503 | 6,04 | 0,0496 | 5,95 | 1,51 |
| . Consommation: Région de St Germain | 120 | 0,0719 | 8,63 | 0,0707 | 8,48 | 1,77 |
| Part des Collectivités | | | | | | |
| . Part du Syndicat Boucle de Seine | 120 | 0,1610 | 19,32 | 0,1610 | 19,32 | 0,00 |
| . Part du Syndicat Région de St Germain | 120 | 0,1500 | 18,00 | 0,1500 | 18,00 | 0,00 |
| . Part du SIAAP | 120 | 0,6840 | 82,08 | 0,6710 | 80,52 | 1,94 |
| Organismes d'Etat | | | | | | |
| Modernisation des réseaux de collecte | 120 | 0,1850 | 22,20 | 0,1850 | 22,20 | 0,00 |
| T.V.A. à 10% | | | 15,63 | | 15,45 | 1,17 |
| Sous total TTC assainissement | | | 171,90 | | 169,92 | 1,17 |
| m3 TTC | | | 1,43 | | 1,42 | 0,70 |

ANNEXE 4 : GLOSSAIRE ET DEFINITIONS

Assainissement collectif :

L'assainissement collectif est le mode d'assainissement qui regroupe les infrastructures publiques de collecte (branchements), transport (collecteurs) et traitement centralisé (stations d'épuration et ouvrages de prétraitement physique). Les effluents sont collectés et transportés à l'échelle d'une ou de plusieurs collectivités ou quartiers.

Branchement assainissement :

Canalisation ou raccordement, en général enterré, destiné à véhiculer les eaux usées et/ou les eaux pluviales depuis l'origine (point d'entrée) jusqu'au collecteur (d'après le paragraphe 3.6 de la NF EN 752-1).

Collecteur :

Canalisation ou tout autre ouvrage habituellement enterré, destiné à véhiculer des eaux usées et/ou des eaux pluviales (d'après la NF EN 752-1).

Curage :

Opération de nettoyage ou de désobstruction d'un collecteur, avec extraction de matières, incluant l'utilisation de la haute pression. Il peut être **préventif** (avant problème) ou **curatif** (pour résoudre le problème).

DBO5 :

Demande Biologique/Biochimique en oxygène pour 5 jours. La DBO est la quantité d'oxygène nécessaire aux micro-organismes présents dans un milieu pour oxyder (dégrader) les substances organiques contenues dans un échantillon d'eau maintenu à 20° C et dans l'obscurité, pendant 5 jours.

DCO :

Demande chimique en oxygène : indicateur de pollution correspondant à la quantité d'oxygène consommée pour oxyder les matières biodégradables et non biodégradables.

ECPP :

Les Eaux Claires Parasites Permanentes Eaux sont non chargées en pollution, elles sont présentes en permanence dans les réseaux d'assainissement public. Ces eaux sont d'origine naturelle (captage de sources, drainage de nappes, fossés, etc.) ou artificielle (fontaines, drainage de bâtiments, de climatisation, etc.). Elles présentent l'inconvénient de diluer les effluents d'eaux usées et de réduire la capacité de transport disponible dans les réseaux d'assainissement et les stations d'épuration.

ECM :

Les Eaux Claires Météoriques sont des eaux pluviales collectées par les réseaux d'assainissement en raison d'une erreur lors de la mise en séparatif des réseaux d'assainissement.

Eaux pluviales :

Eaux provenant des précipitations, qui ne se sont pas infiltrées dans le sol et qui sont recueillies dans le réseau d'assainissement directement depuis le sol ou depuis les surfaces extérieures des bâtiments (d'après la NF EN 752-1).

Eaux résiduaires ou eaux usées :

Eaux modifiées par l'usage qui en a été fait et rejetées dans un réseau d'évacuation ou d'assainissement ou vers des ouvrages d'assainissement autonome.

Eaux usées domestiques :

Eaux usées provenant des cuisines, buanderies, lavabos, salles de bain, toilettes et installations similaires, en résumé provenant des usages domestiques dans une maison (NF EN 752-1).

Enquête de conformité :

Une enquête de conformité, permet d'établir un diagnostic vérifiant que :

– les eaux usées d'une habitation sont directement raccordées au réseau public d'eaux usées (sans fosse, ni rétention).

– les eaux pluviales de l'habitation sont gérées sur la parcelle ou exceptionnellement raccordées au réseau public d'eaux pluviales.

Equivalent-habitant (EH) :

L'équivalent-habitant est une unité de mesure permettant de quantifier la charge brute de pollution organique, 1 EqHab= 60 g de DBO5.

MES :

Matières en suspension : quantité de matière récupérée par filtration sur tamis, elle caractérise la pollution particulaire ou non dissoute.

NK :

Azote Kjeldahl : quantité d'azote présente dans un effluent sous forme ammoniacale (NH₄) et organique, mais n'incluant pas les formes nitrates (NO₃) ou nitrite (NO₂). Il ne s'agit pas de l'azote total (global) exprimé en :

$$NGL = NK + NO_2 + NO_3$$

Ouvrage assainissement :

Ouvrage connecté au réseau d'assainissement et permettant la captation ou le stockage des eaux usées ou pluviales : avaloirs, grilles, déversoirs d'orage, déshuileurs, dessableurs.

Ouvrages de prétraitement :

Le prétraitement a pour objectif d'éliminer les éléments les plus grossiers, susceptibles de gêner les traitements ultérieurs et d'endommager les équipements. Il s'agit des déchets volumineux (dégrillage), des sables et graviers (dessablage), des graisses et huiles (dégraissage et déshuilage).

Au cours du **dégrillage**, les eaux usées passent au travers d'une grille dont les barreaux, plus ou moins espacés, retiennent les matières les plus volumineuses. Ces éléments sont ensuite éliminés avec les ordures ménagères.

Le **dessablage** débarrasse les eaux usées des sables et des graisses par sédimentation. L'écoulement de l'eau à une vitesse réduite dans un bassin appelé "désableur" entraîne leur dépôt au fond de l'ouvrage. Ces particules sont ensuite aspirées par une pompe. Les sables récupérés sont essorés, puis lavés avant d'être soit envoyés en décharge, soit réutilisés, selon la qualité du lavage.

Le **dégraissage** vise à éliminer la présence de graisses dans les eaux usées, graisses qui peuvent gêner l'efficacité des traitements biologiques intervenant ensuite. Le dégraissage s'effectue par flottation. L'injection d'air au fond de l'ouvrage permet la remontée en surface des corps gras. Les graisses sont raclées à la surface, puis stockées avant d'être éliminées (mise en décharge ou incinération). Elles peuvent aussi faire l'objet d'un traitement biologique spécifique au sein de la station d'épuration.

P total :

Phosphore total provenant essentiellement des lessives dans les effluents sanitaires urbains

pH :

potentiel Hydrogène : mesure l'acidité d'une eau (pH inférieur à 7).

PO4 :

Phosphate : forme oxydée dissoute du phosphore.

Prétraitement :

Premiers procédés de traitement de l'eau sur une usine pour éliminer les éléments grossiers les plus faciles à retenir (dégrillage, tamisage, dessablage, ...).

Réseau de collecte des eaux pluviales :

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire les eaux de pluie jusqu'aux unités de dépollution. Il est constitué des avaloirs, des canalisations de collecte, des canalisations de transport, des ouvrages et équipements hydrauliques.

Réseau de collecte des eaux usées :

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées et unitaires issues des abonnés, du domaine public ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution. Il est constitué de la partie publique des branchements, des canalisations de collecte, des canalisations de transport, des ouvrages et équipements hydrauliques.

Réseau séparatif :

Le système séparatif consiste à affecter un réseau à l'évacuation des eaux usées domestiques (eaux vannes et eaux ménagères) et avec des réserves, certains effluents industriels. On parle dans ce cas de réseau Eaux Usées (EU). L'évacuation de toutes les eaux de toitures, de chaussées, de ruissellement et de drainage est assurée par un autre réseau que l'on appelle le réseau Eaux Pluviales (EP).

Réseau unitaire :

Dans ce cas, un seul réseau collecte dans la même canalisation les eaux pluviales EP et les eaux usées EU.

Réseau de rejet industriel :

Réseau de collecte des émissions de substances d'origine industrielle dans l'eau.

Réseau de trop-plein :

C'est un réseau de collecte secondaire des eaux pluviales qui est utilisé en cas de forte pluie. Il permet de procéder à un délestage, c'est-à-dire à un déversement du trop-plein d'eaux usées dans le milieu naturel.

Système d'assainissement :

Un système d'assainissement est composé d'un système de collecte et d'un système de traitement. Il comprend donc l'ensemble des ouvrages destinés à collecter, transporter et traiter les eaux usées et les eaux pluviales.

Système de collecte :

Le système de collecte désigne le réseau de canalisations qui recueille et achemine les eaux usées et pluviales depuis la partie publique des branchements particuliers, ceux-ci compris, jusqu'aux points de rejets dans le milieu naturel ou dans le système de traitement (stations d'épuration). Il comprend les déversoirs d'orage, les ouvrages de rétention et de traitement des eaux de surverse situés sur ce réseau.

Résultats budgétaires de l'exercice

04200 - SIA REGION DE SAINT GERMAIN

Exercice 2020

| | SECTION D'INVESTISSEMENT | SECTION DE FONCTIONNEMENT | TOTAL DES SECTIONS |
|---------------------------------------|--------------------------|---------------------------|--------------------|
| RECETTES | | | |
| Prévisions budgétaires totales (a) | 12 088 760,71 | 2 195 086,14 | 14 283 846,85 |
| Titres de recette émis (b) | 4 596 321,58 | 1 165 055,76 | 5 761 377,34 |
| Réductions de titres (c) | 178 782,00 | | 178 782,00 |
| Recettes nettes (d = b - c) | 4 417 539,58 | 1 165 055,76 | 5 582 595,34 |
| DEPENSES | | | |
| Autorisations budgétaires totales (e) | 12 088 760,71 | 2 195 086,14 | 14 283 846,85 |
| Mandats émis (f) | 2 897 885,38 | 864 023,91 | 3 761 909,29 |
| Annulations de mandats (g) | 24 231,24 | 46 118,89 | 70 350,13 |
| Depenses nettes (h = f - g) | 2 873 654,14 | 817 905,02 | 3 691 559,16 |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | | | |
| (d - h) Excédent | 1 543 885,44 | 347 150,74 | 1 891 036,18 |
| (h - d) Déficit | | | |

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

04200 - SIA REGION DE SAINT GERMAIN

Exercice 2020

| | RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019 | PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020 | RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 | TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE | RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020 |
|--|---|--|-----------------------------|--|---|
| I - Budget principal | | | | | |
| Investissement | 951 669,70 | | 1 543 885,44 | | 2 495 555,14 |
| Fonctionnement | 3 209 170,19 | 2 019 758,51 | 347 150,74 | | 1 536 562,42 |
| TOTAL I | 4 160 839,89 | 2 019 758,51 | 1 891 036,18 | | 4 032 117,56 |
| II - Budgets des services à caractère administratif | | | | | |
| TOTAL II | | | | | |
| III - Budgets des services à caractère industriel et commercial | | | | | |
| TOTAL III | | | | | |
| TOTAL I + II + III | 4 160 839,89 | 2 019 758,51 | 1 891 036,18 | | 4 032 117,56 |

RAPPORT D'ACTIVITÉ SIVOM

FOURRIÈRE
VIGNES
SDIS
CSAPA

2020



SOMMAIRE

| | |
|------------------------------------|-----------|
| Carte d'identité | 4 |
| Que s'est-il passé en 2020 ? | 8 |
| Données budgétaires | 13 |
| Données administratives | 15 |

CARTE D'IDENTITÉ

VOCATION DU SYNDICAT

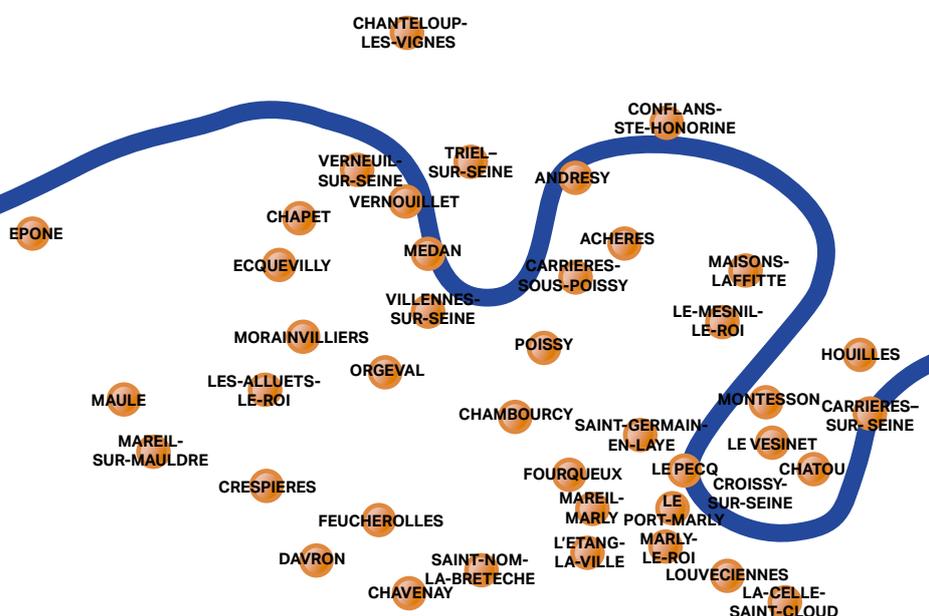
Le syndicat intercommunal à vocations multiples (SIVOM) est un syndicat dit «à la carte» composée de quatre sections :

- Fourrière
- Vignes
- SDIS (financement du service départemental de secours de d'incendie
- CSAPA (Centre de Soins, d'accompagnement et de Prévention en Addictologie)

41 COMMUNES

1 EPCI

SIVOM MAISONS-MESNIL composé des communes de MAISONS-LAFFITTE et LE-MESNIL-LE-ROI



LA FOURRIERE INTERCOMMUNALE

41 communes et 1 EPCI adhèrent à cette section

Située à Poissy (78300), elle assure le gardiennage des véhicules faisant l'objet d'une réquisition d'enlèvement ordonnée par les services de police municipale ou d'une donation des particuliers. Les véhicules sont ensuite remorqués via une prestation de service assurée par une entreprise, couvrant l'ensemble des communes ou EPCI adhérents. Elle compte 275 places de stationnement, réparties selon différents critères d'usures et de risques allant de 1 à 3 (1 étant les voitures destinées à la revente par les domaines, 2 les véhicules nécessitant des réparations et soumis à l'avis des domaines et 3 les épaves et véhicules calcinés). Ces notes sont attribuées par un expert automobile mandaté par le syndicat.



La fourrière accueille également les animaux récupérés par les forces de l'ordre et déposés sur place. Une convention d'objectifs a été signée avec la Société Protectrice des Animaux (SPA) qui s'engage à mettre en œuvre l'ensemble des moyens du refuge de Plaisir en vue d'accueillir et de faire adopter les animaux en provenance de la fourrière.

LES VIGNES

2 communes membres

Les communes de Saint-Germain-en-Laye et du Pecq adhèrent à la section «Gestion des Vignes» et participent, à parts égales, à son fonctionnement. Cette carte du SIVOM a pour compétence l'exploitation de 2 000 pieds de vigne de pinot noir sur une superficie de 1500 m². Elle est située sous la terrasse du Château de Saint-Germain. Le vin produit est appelé Vin des Grottes. L'échéancier des soins d'entretien de la vigne et la vinification sont confiés à un œnologue, tandis que les traitements et l'entretien sont pris en charge par le personnel des espaces verts de chacune des communes membres.



LE CENTRE DE SOINS, D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PRÉVENTION EN ADDICTOLOGIE (CSAPA)

16 communes et 1 EPCI adhèrent à cette section

Depuis 1988, le SIVOM participe financièrement au coût salarial d'un poste de secrétaire médical. Le CSAPA est une structure médico-sociale qui s'adresse :

- aux personnes en difficulté avec leurs consommations de substances psycho-actives ;
- aux personnes souffrant d'addiction(s) sans substance (jeux de hasard, internet, jeux d'argent, jeux vidéo, etc.). Ses missions sont définies par le Décret n°2007-877 du 14 mai 2007 et comprennent :
- l'accueil, l'information, l'évaluation médicale, psychologique et sociale et l'orientation de la personne ou de son entourage ;
- la réduction des risques associés à la consommation de substances psycho-actives ;
- la prise en charge médicale, psychologique, sociale et éducative qui comprend le diagnostic, les prestations de soins, l'accès aux droits sociaux et l'aide à l'insertion ou à la réinsertion.

LE SERVICE DÉPARTEMENTAL DE SECOURS ET D'INCENDIE (SDIS)

11 communes membres du SIVOM adhèrent à la section Centre de Secours

Depuis le transfert des pompiers du SIVOM au Service Départemental d'Incendie et de Secours des Yvelines, le SIVOM n'a plus en charge que le financement du 13^{ème} mois des sapeurs-pompiers «ex-SIVOM» non encore partis en retraite et de la participation des communes adhérentes au SDIS 78.

41 COMMUNES

1 SIVOM

SIVOM MAISONS-MESNIL
composé des communes de
MAISONS-LAFFITTE et
LE-MESNIL-LE-ROI

ORGANIGRAMME DU BUREAU

NOMBRE TOTAL
D'ÉLUS

166 83 TITULAIRES
83 SUPPLÉANTS

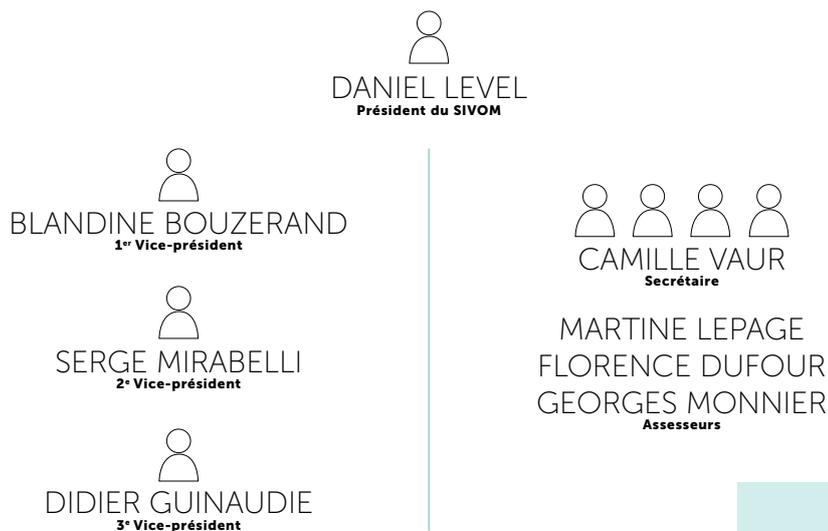
LES MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL

L'année 2020 a été marquée par les élections municipales et par conséquent par une réélection des membres du bureau du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de Saint-Germain-en-Laye.

Monsieur Daniel LEVEL, *Président*.
Monsieur Serge MIRABELLI, *1^{er} Vice-président*.
Monsieur Didier GUINAUDIE, *2^{ème} Vice-président*.
Monsieur Denis FLAMANT, *3^{ème} Vice-président*.
Monsieur Jean-Michel SCHMIDT, *secrétaire*.

Madame Reine AIRAUDO, *assesseur*.
Monsieur Benoît BURGAUD, *assesseur*.
Monsieur Georges MONNIER, *assesseur*.
Monsieur Jean-Louis NGUYEN QUANG TOAN, *assesseur*.

Depuis le 21 juillet 2020 :



La participation 2020 de
SIVOM aux frais généraux
des services mutualisés
et à leur masse salariale
représente un montant
total de

263 949.15 €

(frais généraux : 37 949.87 € +
masse salariale : 225 999.28 €)

ORGANIGRAMME

organigramme

Services syndicats Intercommunaux
Territoire de Saint-Germain-en-Laye
Des services mutualisés répartis en 3 pôles



66 agents dont 40% travaillent pour 1 ou plusieurs syndicats.

QUE S'EST-IL PASSÉ CETTE ANNÉE ?

LA FOURRIERE INTERCOMMUNALE

L'année 2020 est marquée par la Covid (mesures sanitaires et confinements). Ces périodes de paralysie d'activité ont été des opportunités uniques de repenser le fonctionnement des services, des prestations et des méthodes de travail, par l'adaptation et la flexibilité.

Télétravail, dématérialisation, modification des horaires et réception des usagers sur rendez-vous, pour la fourrière, ont été autant d'outils qui nous ont permis de faire face à la crise sanitaire et maintenir notre mission de continuité des services publics.

Ces prémisses de modifications de notre savoir-faire ont accéléré la modernisation de nos prestations qui répondent davantage à notre ère numérique, ainsi qu'aux méthodes de travaux actuelles.

Cependant les prestations ont connu un ralentissement de leur prestation et une baisse des recettes en dépit d'une augmentation des dépenses liées à ces événements historiques, qui tendent à s'effacer vers l'horizon 2021.

L'ANNÉE 2020 AU QUOTIDIEN

Les véhicules en 2020 :

- **1 472 véhicules 4 roues** sont entrés en fourrière, contre 1 720 en 2019, soit une diminution de 14,41 %. Sur ces 1 472 véhicules, 642 véhicules ont été restitués à leur propriétaire, soit un taux de restitution de 40.80 % contre 41.22 % en 2019.

- **101 véhicules deux roues** sont entrés en fourrière, contre 121 en 2019, soit une diminution de 16,52 %. Sur ces 101 deux roues, 23 ont été restitués à leur propriétaire, soit un taux de restitution de 22,77 % contre 15,79 % en 2019.

Les animaux en 2020 :

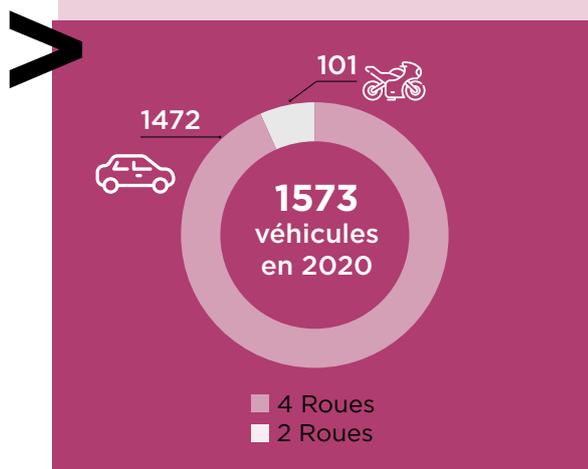
- **148 chiens sont entrés à la fourrière**, contre 185 en 2019, soit une diminution de 20 % :

- **83 ont été restitués à leur propriétaire**, soit un taux de restitution de 56%, un taux stable (55% en 2019).

- **32 ont été pris en charge par la SPA**, soit un taux de 22 %, identique à celui de 2019.

- **2 ont été euthanasiés** et 31 étaient déjà morts à leur arrivée, contre 7 chiens euthanasiés en 2019 et 38 morts. Le travail des agents de la fourrière tend à toujours apporter plus de suivi sur le traitement des animaux.

- **253 chats** sont entrés à la fourrière, contre 292 en 2019, soit une diminution de 13,36 % :



AUTRES ANIMAUX



- **26 « autres » animaux**, (NAC, poules,...), contre 4 en 2019,

- 2 ont été pris en charge par la SPA.

- 1 a été restitués à leur propriétaire.

- 23 sont arrivés décédés.

- **13 ont été restitués à leur propriétaire**, soit un taux de restitution de 5,16 %, en augmentation par rapport à l'année dernière où il se situait à 4 %.

- **109 ont été pris en charge** par la SPA, soit un taux de 43,08%, un taux plus élevé qu'en 2019 à 27 %.

- **4 ont été euthanasiés**, soit un taux de 1,58 %, marquant à nouveau une forte diminution puisque ce taux était à 5% en 2019. 127 chats sont arrivés morts en 2020 représentant 50,19 % des arrivées, un chiffre en baisse par rapport à 2019 où il se situait à 63 %.

LES FAITS MARQUANTS

La fourrière intercommunale a connue quelques évolutions de personnel par le départ de M. Amar LARBI, remplacé par M. Philippe De Araujo, nouveau Chef d'équipe fourrière en septembre 2020.

L'année 2020 a été principalement marquée par le démarrage des travaux de la nouvelle fourrière intercommunale. Le permis de construire a été délivré le 15 mai 2020 et purgé de tous recours le 22 septembre 2020.

Le lot 1 VRD/ ASSAINISSEMENT, attribué à l'entreprise EIF-FAGE, a commencé son activité le 14 septembre 2020 par le débroussaillage et le défrichage du site, puis son terrassement complet sur les zones Ouest, Est et Centre est et centre, sous l'égide du bureau d'étude environnemental ALISEA, afin de respecter les préconisations de préservation de la faune et la flore locales.

L'entreprise n'a rencontré aucune difficultés, ce qui lui permet de tenir le planning d'exécution global.

Les lots restés infructueux en 2019 ont été attribués le 19 novembre 2020, ce qui clôture définitivement les appels d'offres pour la nouvelle fourrière intercommunale.

La ville de Poissy et le Département continuent de renforcer leur soutien sous tous les aspects du projet et leur appui financier au travers de la convention de partenariat financier n°3, déterminant la prise en charge des travaux et interventions annexes, signée en juillet 2020 par l'ensemble des parties.

Bien que les mesures sanitaires aient entraîné des surcoûts considérables pour le déroulement du chantier, la ville de Poissy, le Département des Yvelines et le SIVOM s'unissent afin de débloquer la situation et permettre l'avancée des travaux.

LES OBJECTIFS POUR 2021

L'année 2021 sera riche en objectifs tant sur le plan des projets que de la gestion. La nouvelle fourrière devrait voir ses travaux arriver à terme en septembre 2021, ce qui marque le départ de l'ancien site historique et la mise en place d'une nouvelle gestion. Cette nouvelle gestion sera également soulignée par la mise en place du SI fourrière, service entièrement dématérialisé de l'enlèvement jusqu'à la décision de vente ou destruction du véhicule.

L'année 2021 poursuit donc sa transition vers le numérique, mais aussi vers une gestion plus écologique et responsable au vu des prestations de la nouvelle fourrière s'inscrivant dans un schéma plus respectueux de l'environnement.

LA SECTION VIGNES

L'ANNÉE 2020 AU QUOTIDIEN

L'été 2020 a été très chaud sur l'ensemble du territoire français. À plusieurs reprises en l'espace de quelques semaines seulement, l'Hexagone a été touché par **trois grosses vagues de chaleur**, qui ont parfois atteint les 40 degrés localement.

≥ **L'impact sur le vin des grottes** : depuis 2019, des températures plus chaudes ont été constatées et modifient en profondeur les arômes du vin, ces derniers devenant « plus acides, plus alcoolisés, avec plus de corps ».

En ce qui concerne les vins rouges, en raison des fruits plus noirs, les breuvages sont plus alcoolisés. **Cuvée 2020 : 15°**



LES FAITS MARQUANTS

En 2020, les vignes du rond-point Charles de Gaulle à Fourqueux ont été exploitées par le SIVOM. Cette micro-cuvée (moins de 25 litres) produit un vin Sauvignon et Cabernet-Sauvignon.

L'évènement dimensionnant pour la récolte 2020 a été le **confinement mis en place le 16 mars**, premier jour de la taille. Cet évènement a stoppé la taille que les employés communaux démarraient le matin même. La moitié des pieds ont été taillés avec un mois de retard et l'autre moitié avec un mois et demi de retard, alors que cette opération doit impérativement être faite avant fin mars. Les conséquences de cette taille tardives ont été une perte de 50% de bourgeons fructifères sur une parcelle et 95% sur l'autre parcelle côté Pavillon Henri IV.

La chaleur continue de l'été 2020 et une pluviosité extrêmement faible ont permis d'éviter les maladies habituelles de la vigne, Oïdium et Mildiou. En revanche, la quantité de jus dans les grains était 25% plus faible que d'habitude. Les grains étaient petits avec une peau très épaisse contenant un jus chargé en sucre et un rapport poids/mout du jus produit de 50% alors que nous avons habituellement pour les années en pluviométrie standard un rapport de l'ordre de 75%.

Environ 160 litres sont mis en bouteille pour la cuvée du vin de Grotte à 15% d'alcool et un petit 25 litres du mélange Sauvignon et Cabernet Sauvignon pour la cuvée de la vigne du rond-point Charles de Gaulles à un taux d'alcool de 12%.

QUELQUES CHIFFRES



récolte 2017 : 423 litres
récolte 2018 : 365 litres
récolte 2019 : 220 litres
récolte 2020 : 160 litres

LES OBJECTIFS

L'année 2020 a été la première année d'intervention de l'entreprise Hédonia en qualité d'assistant à la gestion des vignes.

L'année 2021 verra la mise en place de travaux d'aménagement du chai de Fourqueux.

Les vignes du SIVOM seront intégrées au Cahier Viticole Informatisé (CVI), conformément au souhait des douanes d'enregistrer toutes les vignes détenues par les mairies, associations ou particuliers.

La réflexion concernant la mise en place de collaborations avec des associations et des écoles sera prolongée en 2021.

LA SECTION SDIS

En 2020, les cotisations des villes membres de la section « SDIS » se fait toujours via le SIVOM. Le montant de ces cotisations pour cette année s'élève à 3 369 303,12 €.

Conformément aux termes des conventions de transfert avec le Département, la charge financière du 13ème mois des sapeurs-pompiers professionnels présents au moment du transfert reste à la charge du SIVOM, tant qu'ils restent employés du SDIS des Yvelines. Cette charge évolue d'année en année, au fur et à mesure des départs à la retraite. Certaines années, le peu de départ ne suffit pas à compenser l'augmentation du salaire des pompiers en fin de carrière. En 2020, le coût pour le SIVOM a été de 156 533,58 €, supérieur à celui de 2019. On constate que cette dépense se maintient encore à un niveau élevé.

| | AVP | DIV | INC | RT | SAP | SOMME |
|--------------------|-----|-----|-----|----|------|-------|
| AIGREMONT | 19 | 3 | 6 | 1 | 41 | 141 |
| CHAMBOURCY | 30 | 15 | 16 | 4 | 362 | 427 |
| CHAVENAY | 5 | 5 | 2 | 2 | 58 | 72 |
| FEUCHEROLLES | 14 | 10 | 18 | 2 | 137 | 181 |
| LE PECQ | 34 | 38 | 33 | 11 | 734 | 850 |
| LE PORT MARLY | 17 | 15 | 15 | 6 | 290 | 343 |
| L'ETANG LA VILLE | 4 | 23 | 11 | 4 | 224 | 266 |
| MAREIL MARLY | 20 | 45 | 30 | 10 | 841 | 946 |
| ST GERMAIN EN LAYE | 131 | 156 | 136 | 42 | 2827 | 3292 |
| ST NOM LA BRETECHE | 28 | 13 | 18 | 3 | 190 | 252 |
| | 302 | 323 | 285 | 85 | 5704 | 6770 |

LE NOMBRE D'INTERVENTIONS

6 449 interventions ont eu lieu sur les communes qui dépendent du SIVOM. Le détail des interventions par commune et par nature.

AVP : Accident de la Voie Publique

DIV : Divers

INC : Incendie

RT : Risque technologiques

SAP : Secours Aux Personnes

LA SECTION CSAPA

LES DONNÉES GLOBALES DE FRÉQUENTATION CSAPA

| CSAPA et CJC* | | | |
|-----------------------|------------------------------|------|------|
| | File Active Totale CSAPA+CJC | | |
| | 2018 | 2019 | 2020 |
| Patients | 831 | 859 | 792 |
| Entourage/ Parents | 37 | 7 | 11 |
| Total | 868 | 866 | 803 |

* **Activité du CSAPA et activité en lien avec la consultation jeune consommateur.**

En 2020, la file active totale de 803 usagers reste stable et l'activité enregistre une augmentation notable, de + 9%, en lien avec l'augmentation de l'activité CJC.

LA CONSULTATION JEUNES CONSOMMATEURS (CJC)

Le dispositif Consultation Jeunes Consommateurs s'est mis en place en 2003 sur Saint-Germain-en-Laye. Il a pour mission d'intervenir précocement dans le comportement addictif, auprès d'une tranche d'âge à risque (15/25 ans).

Le dispositif au fil des années s'est adapté aux besoins de la clinique, en prenant en compte l'entourage des jeunes, en accueillant des jeunes ayant de multiples consommations (écran, jeux vidéo...)

| | 2019 | 2020 |
|----------------|------|------|
| Jeunes | | |
| Nb de jeunes | 110 | 90 |
| Entourage | | |
| Nb d'entourage | 5 | 3 |

* **Activité consultation jeune consommateur : comprenant le nombre de jeune reçu, et le nombre de personne faisant partie de l'entourage du jeune.**

L'accueil des parents se fait majoritairement en entretien avec le jeune et non séparément, comme les années précédentes.



DONNÉES BUDGÉTAIRES

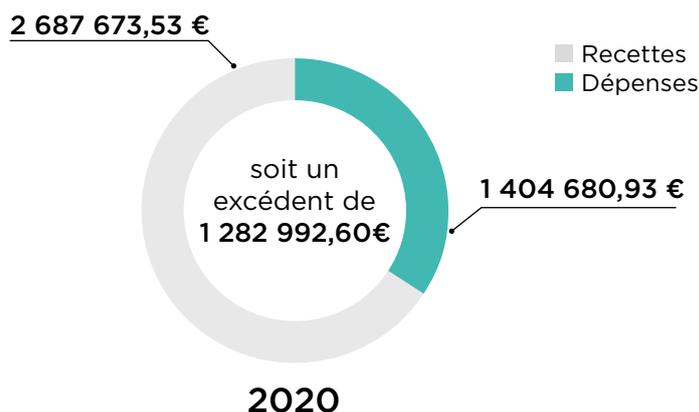
PRÉSENTATION ET ANALYSE DES CHIFFRES

| COTISATIONS ANNUELLES | | |
|-----------------------|----------------------|-----------------------------|
| | 2019 | 2020 |
| Section fourrière | 0,40 €/ habitant | 0,40 €/ habitant |
| Section vignes | 12 000 € par commune | 13 500 € par commune |
| Section SDIS | 35,94 €/ habitant | 35,94 €/habitant |
| Section CSAPA | 0,18 € /habitant | 0,18 € /habitant |



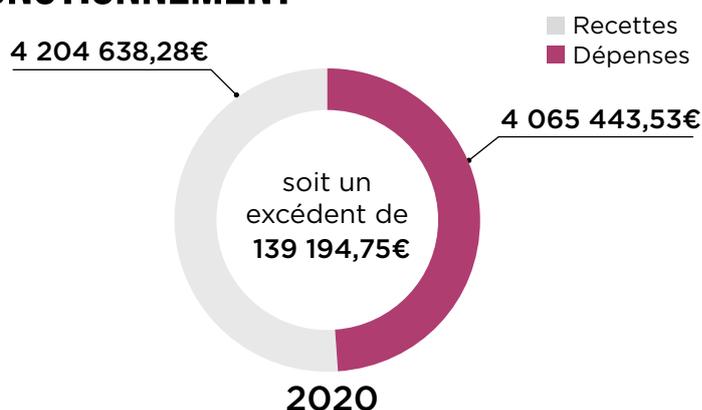
DONNÉES BUDGÉTAIRES

INVESTISSEMENT



En **investissement**, l'ensemble des réalisations concernent les travaux de la nouvelle fourrière qui sera livrée à l'automne 2021. Elle est financée par la Ville de Poissy et le Département des Yvelines.

FONCTIONNEMENT

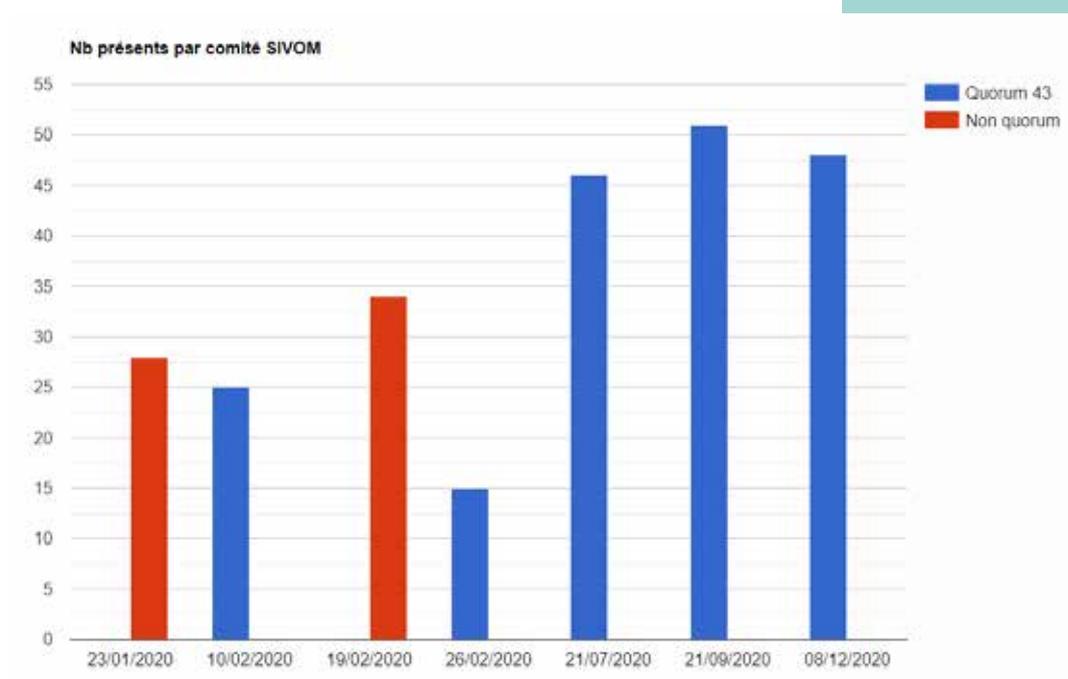


En **fonctionnement**, près de 82% des dépenses (3,2 M€) sont liées aux charges du SDIS sur la section Centre de Secours. Les 20% restants se répartissent comme suit : section CSAPA 1% du total pour la prise en charge du salaire de la secrétaire médicale, section vignes 1% pour l'entretien et les charges courantes, la fourrière 16% du total principalement pour les charges de personnel (346 k€) et les charges courantes (234 k€) qui portent notamment l'enlèvement des véhicules et les frais d'expertises (véhicules et animaux).

Côté recettes, le SIVOM est financé par la participation des communes et EPCI, stable par rapport à 2018, la mobilisation d'une participation exceptionnelle pour la section fourrière, et des recettes propres provenant principalement des véhicules de la fourrière, en baisse du fait du confinement qui a fortement ralenti l'activité, en partie compensées par des recettes importantes sur les domaines et affaires juridiques.

DONNÉES ADMINISTRATIVES

NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES AUX COMITÉS



NOMBRE D'ACTES

| | 2020 |
|---------------|------|
| comités | 5 |
| Arrêtés | 12 |
| Décisions | 7 |
| Délibérations | 28 |



Hôtel de ville
16 rue de Pontoise
78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
01 86 70 08 87

www.sisgel.fr

Résultats budgétaires de l'exercice

04100 - SIVOM DE ST GERMAIN EN LAYE

Exercice 2020

| | SECTION D'INVESTISSEMENT | SECTION DE FONCTIONNEMENT | TOTAL DES SECTIONS |
|---------------------------------------|--------------------------|---------------------------|--------------------|
| RECETTES | | | |
| Prévisions budgétaires totales (a) | 7 184 683,13 | 4 147 410,49 | 11 332 093,62 |
| Titres de recette émis (b) | 2 665 213,06 | 4 182 748,30 | 6 847 961,36 |
| Réductions de titres (c) | | 23 172,61 | 23 172,61 |
| Recettes nettes (d = b - c) | 2 665 213,06 | 4 159 575,69 | 6 824 788,75 |
| DEPENSES | | | |
| Autorisations budgétaires totales (e) | 7 184 683,13 | 4 147 410,49 | 11 332 093,62 |
| Mandats émis (f) | 1 298 840,54 | 4 089 865,47 | 5 388 706,01 |
| Annulations de mandats (g) | | 24 421,94 | 24 421,94 |
| Depenses nettes (h = f - g) | 1 298 840,54 | 4 065 443,53 | 5 364 284,07 |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | | | |
| (d - h) Excédent | 1 366 372,52 | 94 132,16 | 1 460 504,68 |
| (h - d) Déficit | | | |

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

04100 - SIVOM DE ST GERMAIN EN LAYE

Exercice 2020

| | RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019 | PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020 | RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 | TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE | RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020 |
|--|---|--|-----------------------------|--|---|
| I - Budget principal | | | | | |
| Investissement | -83 379,92 | | 1 366 372,52 | | 1 282 992,60 |
| Fonctionnement | 180 501,71 | 135 439,12 | 94 132,16 | | 139 194,75 |
| TOTAL I | 97 121,79 | 135 439,12 | 1 460 504,68 | | 1 422 187,35 |
| II - Budgets des services à caractère administratif | | | | | |
| TOTAL II | | | | | |
| III - Budgets des services à caractère industriel et commercial | | | | | |
| TOTAL III | | | | | |
| TOTAL I + II + III | 97 121,79 | 135 439,12 | 1 460 504,68 | | 1 422 187,35 |

RAPPORT D'ACTIVITÉ SICGP

2020



M. Arnaud PERICARD
Président

SOMMAIRE

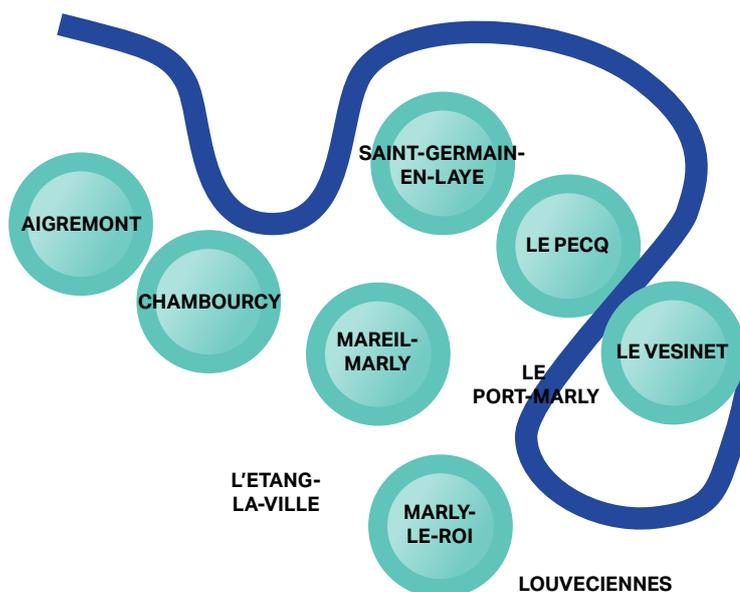
| | |
|------------------------------------|-----------|
| Carte d'identité | 4 |
| Que s'est-il passé en 2020 ? | 8 |
| Données budgétaires | 10 |
| Données administratives | 15 |



CARTE D'IDENTITÉ

VOCATION DU SYNDICAT

Le Syndicat piscine a pour vocation la construction, la gestion et l'administration de la piscine à Saint-Germain-en-Laye (SICGP). L'établissement qui a ouvert ses portes en 1970, s'est développé avec la création des espaces forme et bien-être. Le bâtiment a fait l'objet d'une réhabilitation complète, en 2019 avec entre autres la création d'un bassin extérieur chauffé et de jeux pour enfants. L'établissement est géré en régie directe.



LES COMMUNES MEMBRES

Le SICGP est composé de **7 communes** :

- Aigremont
- Chambourcy
- Mareil-Marly
- Marly-le-Roi
- Le Pecq
- Saint-Germain-en-Laye
- Le Vésinet.

Sur l'ensemble du territoire du **Syndicat Piscine** la densité de population est de

106 672 habitants/km². **Une augmentation qui s'explique par la fusion entre la commune de Fourqueux et la commune de Saint-Germain-en-Laye (commune nouvelle).**

ORGANIGRAMME DU BUREAU

L'année 2020 a été marquée par les élections municipales et, par conséquent, par une élection des membres du bureau du Syndicat.

**NOMBRE TOTAL
D'ÉLUS**

28 14 TITULAIRES
14 SUPPLÉANTS

LES MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL

Du 1^{er} janvier au 21 juillet 2020 :

Monsieur Arnaud PÉRICARD, *Président*.
Monsieur Benoît BURGAUD, *1^{er} Vice-président*.
Monsieur Philippe FAISSEAU, *2^{ème} Vice-président*.
Monsieur Abel VINTRAUD, *3^{ème} Vice-président*.

Monsieur Jean-Noël AMADEI, *secrétaire*.
Madame Isabelle BOUCHERIE, *assesseur*.
Monsieur Nicolas ROUSSEAU, *assesseur*.
Madame Maria WENTHOLT, *assesseur*.
Monsieur Francis GUIZA, *assesseur*.

Depuis le 22 juillet 2020



ARNAUD PERICARD
Président



BENOÎT BURGAUD
1^{er} Vice-président



RAPHAËL PRACA
2^e Vice-président



MARIE-PASCALE TUVI
3^e Vice-président



SERGE MIRABELLI,
Secrétaire

EMMANUELLE SADOUN
CHRISTIAN DUSSART
MARIE-ODETTE ALAIS
NICOLAS ROUSSEAU Sabine DELPEUCH
Assesseurs

La participation 2019 du
SICGP aux frais généraux
des services centraux
et à leur masse salariale
représente un montant
total de

155 353,49 €

(frais généraux : 10 871,49€ +
masse salariale : 144 482€)

ORGANIGRAMME

Organigramme

Services syndicats Intercommunaux
Territoire de Saint-Germain-en-Laye
Des services mutualisés répartis en 3 pôles



66 agents dont 40% travaillent pour 1 ou plusieurs syndicats.

QUE S'EST-IL PASSÉ CETTE ANNÉE ?

L'année 2020 a été marquée par deux fermetures liées à la crise sanitaire :

1) PREMIER CONFINEMENT

du 14 mars au 22 juin pour l'espace forme et du 14 mars au 1^{er} juillet pour la piscine.

L'organisation du travail a été modifiée :

- MNS et coachs ont été en partie en télétravail et en partie en Autorisation Spéciale d'Absence (ASA).
- Agents techniques pour le nettoyage ont été à 100% en ASA.
- Agents d'accueil ont été en partie en télétravail et en partie en Autorisation Spéciale d'Absence (ASA). Passage sur site une fois par jour par les agents techniques.

Sur le temps de télétravail, les agents ont avancé sur :

- L'amélioration des procédures.
- Les remboursements et la gestion mailing.
- La création de vidéos proposant des exercices pour les réseaux sociaux.
- L'amélioration des fiches de progression des enfants et du projet pédagogie scolaire et école de natation.
- L'aménagement d'une salle de Cross-Training pour une ouverture au dernier trimestre 2020.
- Proposition de nouveaux plannings dans le cadre de la réouverture.
- Réflexion pour la création d'un accueil à la forme.
- Finalisation du paiement en ligne avec Elisath.

2) PÉRIODE DE DÉCONFINEMENT

CÔTÉ PISCINE

La première réouverture s'est faite avec un protocole renforcé, impliquant la mise en place d'une réservation de créneaux obligatoires et d'une limitation du nombre de personnes. La FMI (Fréquentation Maximale Instantanée) a été abaissée de 1800 à 150 personnes.

CÔTÉ FORME

À partir de juillet (période de déconfinement progressif), l'espace Forme a délocalisé ses activités à l'extérieur en plein air. Pendant cette période, la salle de musculation a été aménagée par la pose de dalles acoustiques et une salle de cross training a été créée. Une machine de musculation a été remplacée par une autre plus ergonomique.



À la réouverture, comme pour la piscine, un système de réservation de créneaux a été mis en place avec une jauge de 25 personnes maximum. Pour les activités fitness en salle ou en extérieur, la jauge était de 20 personnes maximum.

Pour l'ensemble de la structure

Du 31 août au 12 septembre : période de pré-inscription et d'inscription à l'école de natation.

Septembre

Le mois de septembre est marqué par la rentrée scolaire avec la reprise des cours pour les groupes scolaires, l'école de natation et les activités aquatiques.

Le 6 septembre, comme chaque année, le Dôme était présent au Forum des sports organisé par la ville de Saint-Germain-en-Laye.

L'équipement a vu un retour à la « normale » avec néanmoins une baisse de la fréquentation aux cours collectifs.

Octobre

L'espace aquatique a accueilli le concours ETAPS organisé par le CIG pendant les créneaux scolaires. La bonne organisation a été saluée par le CIG.

3) 2^E CONFINEMENT LE 17 OCTOBRE

L'équipement sportif a été dans l'obligation de fermer ses portes au « tout » public. Seul un public prioritaire y a eu accès.

L'espace forme a proposé un planning de 27 cours hebdomadaires en visio, ainsi que plusieurs vidéos publiées sur Facebook.

Décembre

Suite aux annonces gouvernementales une reprise progressive, du 15 au 19 décembre, a eu lieu pour les associations et l'école de natation.

Le 20 décembre : fermeture technique annuelle de l'accès bassin.



LES ACTIONS CÔTÉ TECHNIQUE

• Prévention

1.1 Traitement des eaux

Fourniture et pose de trois vannes sur le réseau «goulottes».

Révision des quatre pompes de recyclage.

Révision des deux analyseurs petit bassin et grand bassin.

Remplacement de 19 bougies des filtres petit bassin et grand bassin.

1.2 Bâtiment

Remise en état du mur du vestiaire public.

Mise en peinture du bureau de direction.

Aménagement du solarium.

Elagage des arbres et arbustes du parc extérieur.

1.3 Electricité

Fourniture et pose d'un câble électrique pour augmenter la puissance du sauna.

Changement d'un disjoncteur dans l'armoire CTA.

1.4 Production ECS

Changement des deux pompes de bouclage ECS.

Réparation de la sonde du ballon d'eau chaude du pavillon d'été.

1.5 Eau froide

Remplacement des robinetteries et sanitaires cassés.

Réparation d'une pompe de relevage dans le puisard.

Réparation de différentes fuites sur le réseau.

1.6 Air

Changement des filtres des CTA.

1.7 Serrurerie / Menuiserie

Réparation des serrures des casiers

Réparation de deux serrures des portes des collectifs

Changement d'un groom.

finitions des travaux du marché :

PRÉVENTION

Nombres d'actions
prévisionnelles : **455**

Nombres d'actions
réalisées en 2019 : **326**

CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

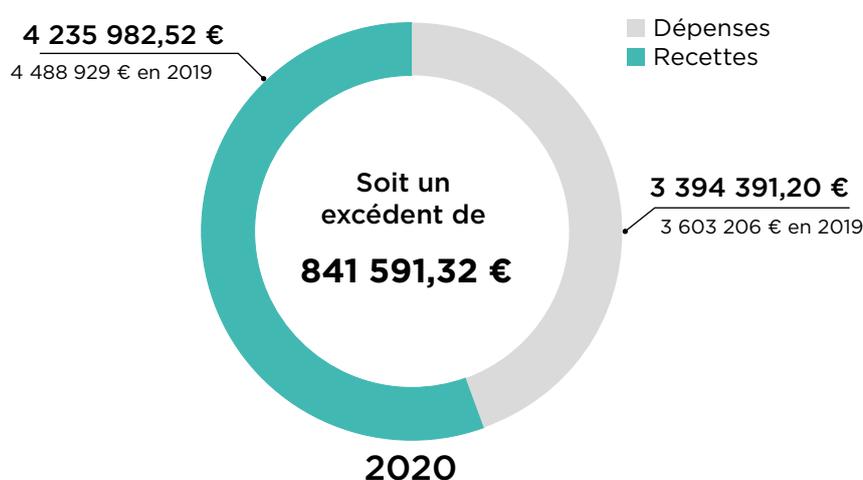
| | consommation | | coût | |
|--|--------------|------------------|---------|-------------------|
| | 2019 | 2020 | 2019 | 2020 |
| Production d'eau chaude sanitaire (mètre cube) | 2298 | 1131 | 7416,70 | 6 786 |
| Eau (mètre cube) | 39 666 | 34 566 | 128 020 | 121 185,04 |
| Gaz (kilowatt) | 2 772 585 | 2 202 529 | 163 646 | 100 161,74 |
| Electricité (kilowatt) | 2 399 108 | 1 674 612 | 265 818 | 189 615,42 |





DONNÉES BUDGÉTAIRES

FONCTIONNEMENT



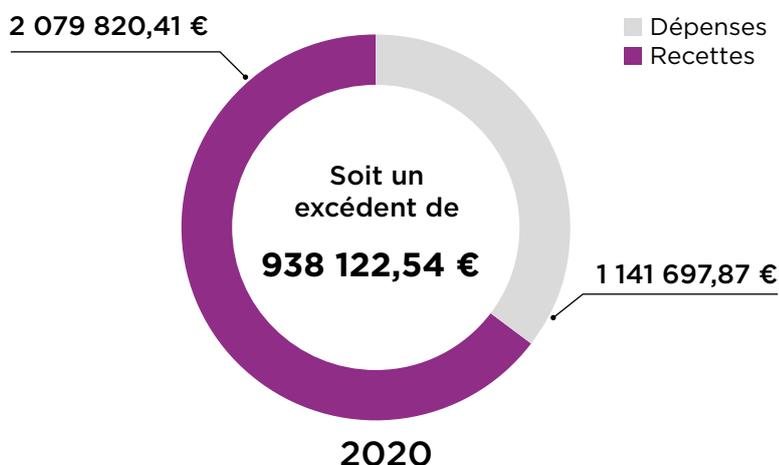
En Fonctionnement, la crise sanitaire n'a pas permis à l'établissement de pouvoir tourner une année pleine en situation dite « normale ». La fermeture a fortement impacté les recettes de billetterie qui atteignent 906 k€ (vs 1,3 M€ en 2019), et fragilise le modèle économique du syndicat qui compte sur 45% de recettes propres pour équilibrer sa section de fonctionnement. La perte pour le syndicat est de l'ordre de 600 k€ pour un objectif cible de 1,5 M€. L'établissement a su faire preuve de résilience en puisant notamment dans ses excédents passés.

La cotisation par habitant est stable à 21,70 € pour la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, et 9,81 € pour les autres communes pour une participation totale de 1,6 M€. Pas d'augmentation de la cotisation, mais effet d'aubaine pour l'établissement avec la création de la commune nouvelle et l'augmentation du nombre d'habitants du fait de l'intégration de l'ancienne

commune de Fourqueux.

L'établissement a pu maîtriser ses dépenses afin de dégager des économies pour compenser en partie les pertes constatées. A la demande des élus, toutes les dépenses jugées non urgentes et/ou essentielles ont été suspendues ou reportées dans l'attente d'une meilleure visibilité sur les recettes. Les charges de gestion courantes sont en baisse de (-37%) notamment sur les dépenses d'énergie et fluides qui représentent plus de 40% des charges courantes. Les charges de personnel sont en hausse de (+13%) du fait de l'impact en année pleine des recrutements en 2019 au moment de la réouverture. Les agents n'ont pu être mis au chômage partiel du fait du statut d'établissement public de la piscine, mais des postes vacants et des départs n'ont pas été remplacés, permettant certaines économies à la marge.

INVESTISSEMENT



En Investissement, les dépenses sont en forte baisse par rapport à 2019 (-80%) du fait de la fin des travaux de rénovation. Le remboursement des emprunts représente plus de 55% du total des coûts, pour 653 k€. Les autres charges sont la fin de réalisation des travaux (revêtement des sols, espaces verts, étanchéité de la coupole). En recettes, une partie du FCTVA attendu a été perçue en 2020 pour 1 M€. Le reste de la section se finance par des opérations d'ordre (résultats reportés et amortissements).

RECETTES ENTRÉES/ ABONNEMENTS

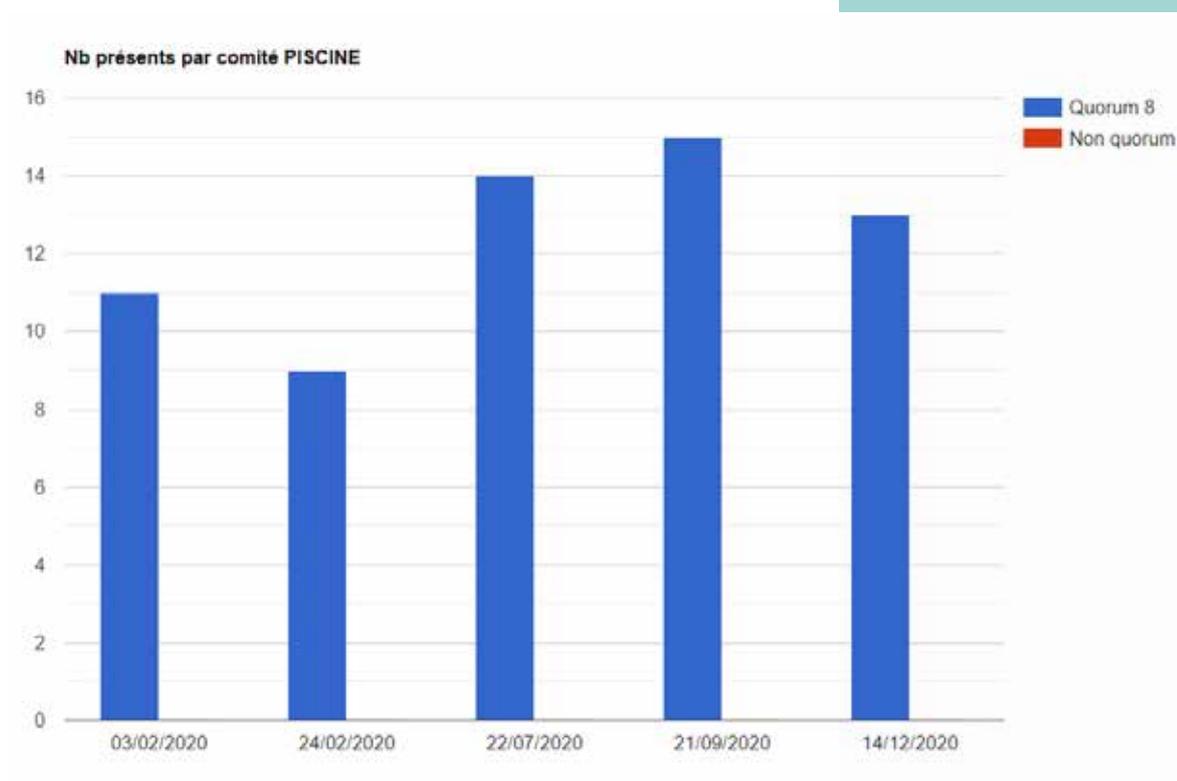
La chute des recettes en 2020 se confirme sur l'ensemble des secteurs d'activité :

- Particuliers piscine 319 k€ (549 k€ en 2019)
- Particuliers forme 127 k€ (218 k€ en 2019)
- Activités aquatiques et forme 63 k€ (125 k€ en 2019)
- Ecole de natation 138 k€ (142 k€ en 2019)



DONNÉES ADMINISTRATIVES

NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES AUX COMITÉS



NOMBRE D'ACTES

| | 2020 |
|---------------|------|
| Comités | 5 |
| Arrêtés | 22 |
| Décisions | 39 |
| Délibérations | 46 |



Hôtel de ville
16 rue de Pontoise
78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
01 86 70 08 87

www.sisgel.fr

Résultats budgétaires de l'exercice

04000 - SI GESTION PISCINE ST GERMAIN

Exercice 2020

| | SECTION D'INVESTISSEMENT | SECTION DE FONCTIONNEMENT | TOTAL DES SECTIONS |
|---------------------------------------|--------------------------|---------------------------|--------------------|
| RECETTES | | | |
| Prévisions budgétaires totales (a) | 3 032 058,96 | 4 413 991,63 | 7 446 050,59 |
| Titres de recette émis (b) | 1 097 838,88 | 3 629 717,66 | 4 727 556,54 |
| Réductions de titres (c) | | 279 458,15 | 279 458,15 |
| Recettes nettes (d = b - c) | 1 097 838,88 | 3 350 259,51 | 4 448 098,39 |
| DEPENSES | | | |
| Autorisations budgétaires totales (e) | 3 032 058,96 | 4 413 991,63 | 7 446 050,59 |
| Mandats émis (f) | 1 141 697,87 | 3 579 176,50 | 4 720 874,37 |
| Annulations de mandats (g) | | 184 785,30 | 184 785,30 |
| Depenses nettes (h = f - g) | 1 141 697,87 | 3 394 391,20 | 4 536 089,07 |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | | | |
| (d - h) Excédent | | | |
| (h - d) Déficit | 43 858,99 | 44 131,69 | 87 990,68 |

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

04000 - SI GESTION PISCINE ST GERMAIN

Exercice 2020

| | RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019 | PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020 | RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 | TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE | RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020 |
|--|---|--|-----------------------------|--|---|
| I - Budget principal | | | | | |
| Investissement | 981 981,53 | | -43 858,99 | | 938 122,54 |
| Fonctionnement | 885 723,01 | | -44 131,69 | | 841 591,32 |
| TOTAL I | 1 867 704,54 | | -87 990,68 | | 1 779 713,86 |
| II - Budgets des services à caractère administratif | | | | | |
| TOTAL II | | | | | |
| III - Budgets des services à caractère industriel et commercial | | | | | |
| TOTAL III | | | | | |
| TOTAL I + II + III | 1 867 704,54 | | -87 990,68 | | 1 779 713,86 |

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2020



L'énergie maîtrisée au cœur des Yvelines !

sey|78

SYNDICAT D'ENERGIE
DES YVELINES

SOMMAIRE

ÉDITO DU PRÉSIDENT 3



LES TEMPS FORTS 4



ÉLECTRICITÉ 6

- Données générales
- Contrôle de concession
- R2
- Article 8
- ZOOM chantier
- TCCFE



GAZ 14

- Données générales
- Contrôle de concession



ACHATS GROUPÉS 18

- Données générales
- Achats Groupe Electricité
- Achat Groupe Gaz



MDE 22

- CEE
- CEP
- EMIT



ENR 26

- Solaire
- Méthanisation
- ZOOM Régie



ÉCOMOBILITÉ 28

- SEYMABORNE



AMO 32

- AMO
- Levers topo
- Diag Amiante



SIG 34

- Le portail
- Syncom



**Fonctionnement
du SEY** 36

- Le Bureau
- Le Comité
- Les Finances du SEY
- Ressources Humaines
- L'organisation face au covid
- La communication



sey78

SYNDICAT D'ÉNERGIE
DES YVELINES

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020
Octobre 2021

Rapport d'activité établi en application
de l'article L.5211.39 du CGCT.

SYNDICAT D'ÉNERGIE DES YVELINES

Espace « La Bonde » - 6, rue des Artisans
78760 JOUARS-PONTCHARTRAIN
Tél. : 01 30 68 64 10
e-mail : accueil@sey78.fr
www.sey78.fr

Directeur de la publication :

Laurent RICHARD, Président du SEY
Rédaction : Denis KARM, Delphine CLAIRET,
Stéphanie MARETTE,
Vinciane AUTHELET-CHAMPOL,
Nadège NAËRON, Aurélien MOREAU,
Paulo DOS RAMOS, Justine CHARRAIRE

Conception et réalisation :

Hawaii Communication - 1 rue de la Pommeraie
78310 Coignières - Tél. : 01 30 05 31 51
Imprimé à 850 exemplaires.



Laurent RICHARD
Président
Maire de Maule

Vice-Président du Conseil départemental

ÉDITO DU PRÉSIDENT

Chers adhérents et chers collègues,

C'est avec un plaisir particulier que je vous présente ce premier rapport d'activité de la mandature 2020-2026. Il retrace l'activité du Syndicat lors de cette année 2020 marquée par la pandémie.

Vous pourrez constater dans ce rapport que, malgré cette période complexe, l'activité du Syndicat a été extrêmement riche dans tous ses domaines de compétences. Notre équipe a su faire preuve d'une grande adaptabilité de ses capacités de travail pour continuer à accompagner le plus efficacement possible les collectivités membres.

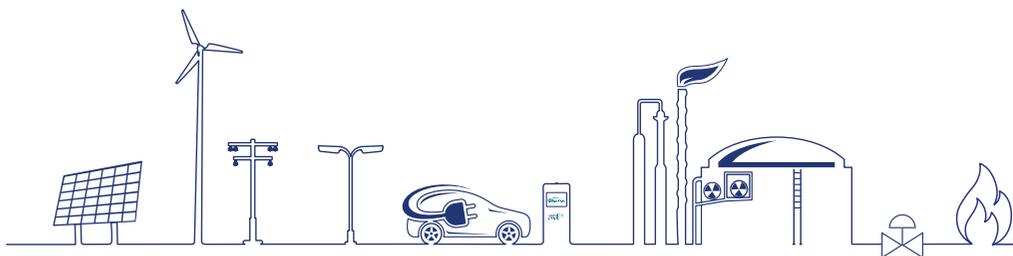
L'année 2020 a été une année de belles réussites, de nouveautés et d'évolutions qui démontrent que le choix du SEY d'accroître son action vers davantage de transition écologique s'avère être un choix pertinent.

Qu'il s'agisse du nouveau marché relatif aux audits des installations thermiques des bâtiments communaux, de la poursuite du déploiement du réseau de Bornes de recharge « SEYmaborne », de l'accompagnement des communes en matière d'efficacité énergétique, ou de nombreux projets photovoltaïques et de méthanisation..., le SEY exerce sa compétence historique d'autorité concédante et poursuit son action pour faire de la transition énergétique un véritable enjeu de développement.

2020 a été également le début d'une nouvelle mandature. Avec les nouveaux élus au Bureau comme au Comité, nous voulons renforcer le rôle du SEY en tant que levier d'ingénierie et d'investissement, permettant à nos collectivités membres d'accélérer leur transition écologique.

Cet accompagnement au quotidien de nos adhérents, nous le réussissons grâce à l'implication des élus et au professionnalisme des agents du SEY. Je profite donc de ce rapport pour remercier chacune et chacun chaleureusement.

Grâce à tout cela, le travail de notre syndicat est reconnu et porte haut nos valeurs mutualistes et solidaires. Cette solidarité entre territoires urbains et ruraux est garante à la fois, d'un aménagement équilibré du territoire yvelinois et d'un mieux vivre énergétique de ses 201 communes.





LES TEMPS FORTS 2020



31 Janvier

En présence de la Trésorerie et du cabinet KLOPFER, consultant en Finances Locales, le SEY a organisé le 31 janvier 2020 une matinale d'informations en vue de présenter le nouveau cahier des charges de la concession Electricité et le changement de régime fiscal. Durant cette réunion, ont été présentées les modifications relatives à l'imputation comptable des subventions liées aux travaux d'enfouissement des réseaux (Article 8).



12 Février

En février, le SEY a participé à la Conférence Départementale, instituée par la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité), qui vise à développer le dialogue entre les autorités concédantes et les concessionnaires et à rechercher une meilleure coordination des travaux sur le territoire. Dans les Yvelines, elle permet d'établir une vision partagée, cohérente et convergente des investissements et des prévisions à court terme sur toutes les communes des Yvelines qu'elles soient desservies en électricité par Enedis ou la SICAE-ELY.



Juin

Les marchés subséquents des groupements d'achat de gaz et d'électricité sont arrivés à échéance fin 2020. Le SEY a ainsi lancé deux nouveaux marchés subséquents pour la fourniture de l'électricité et du gaz naturel de ces adhérents en 2021 et 2022.

Attribution du marché de gaz naturel à ENGIE
Attribution du marché d'électricité

- Pour le lot 1 (pour les tarifs > à 36 kVa) à TOTAL DIRECT ENERGIE
- Pour le lot 2 (tarifs ≤ à 36 kVa- anciens tarifs bleus) à EDF



5 Novembre

Renouvellement des Instances du SEY

Suite aux élections municipales et à la désignation par chaque collectivité des délégués qui siègeront au SEY, le Comité s'est réuni le 5 novembre 2020 pour la tenue des élections du Président du SEY et la désignation des membres du Bureau. Laurent RICHARD a été réélu Président du Syndicat d'Énergie des Yvelines pour la mandature 2020-2026. Il est accompagné par un Bureau composé de 13 Vice-Présidents dont 6 avec délégation et 17 assesseurs.



13 Novembre

Le SEY accompagne les collectivités dans le dépôt de leurs Certificats d'Économie d'Énergie (CEE). Il gère l'ensemble de la procédure d'instruction des dossiers. En novembre, le SEY a vendu des CEE pour 11 collectivités, représentant la valorisation de 62 opérations. Au prix de 8,175 €/MWh, pour un montant global de 174 K€.



Novembre

Le Syndicat des Énergies de Seine et Marne (SDESM) et le SEY ont lancé une campagne d'audits des installations existantes (systèmes de chauffage, ventilation, climatisation et d'eau chaude sanitaire) pour les communes intéressées, préalable obligatoire afin de réaliser un état des lieux global de ces installations.

À la suite de cela, les 2 syndicats souhaitent proposer à leurs collectivités des contrats d'exploitation et de maintenance des installations thermiques avec des objectifs d'économies d'énergies.

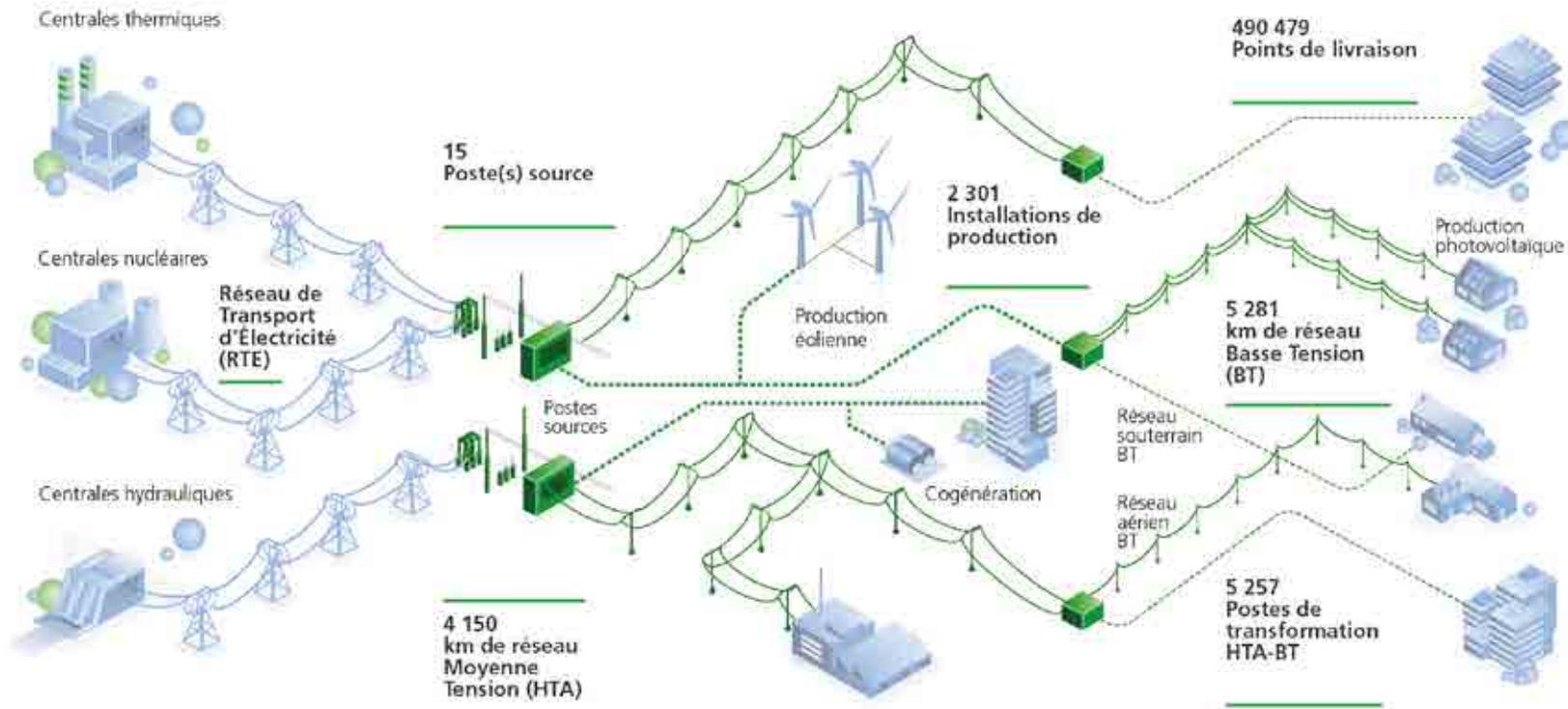


**UNE COMPÉTENCE
HISTORIQUE**

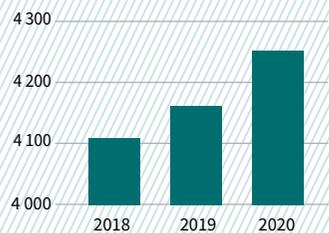
LA CONCESSION ÉLECTRICITÉ



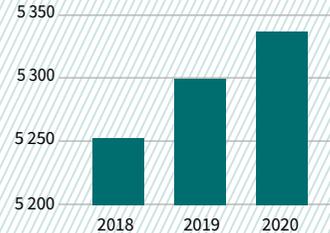
I DONNÉES CLÉS



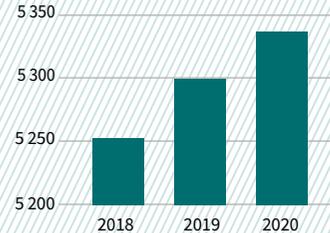
I Réseau HTA



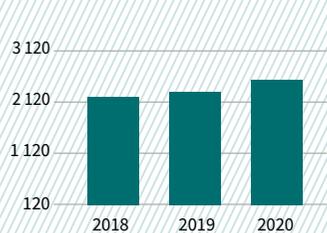
I Réseau BT



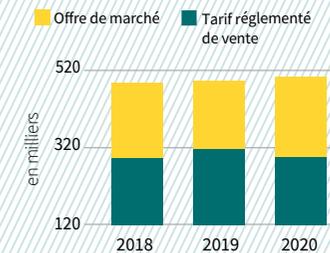
I Postes HTA/BT



I Producteurs



I Nombre de clients



CONTRÔLE DE CONCESSION 2020

I DONNÉES 2019

L'évènement majeur du contrôle de 2020 a été la signature du nouveau contrat de concession pour une durée de 25 ans à compter du 1^{er} décembre 2019. Ce contrat garantit à notre territoire le maintien d'un outil de suivi et de contrôle de la mission que le SEY délègue à Enedis pour la gestion du réseau public et à EDF pour la fourniture au tarif réglementé de vente.

Celui-ci prévoit notamment un Schéma Directeur des Investissements (SDI) et fixe des valeurs repères au terme du contrat, en terme de qualité d'alimentation électrique, de maintien du patrimoine, d'investissements visant à garantir durablement le niveau de qualité du service public et le maintien en l'état du patrimoine, et d'accompagner le développement des Énergies Renouvelables.

Il s'agit d'une avancée très importante par rapport au contrat précédent, avec une véritable gouvernance partagée des investissements. Le schéma directeur est établi sur la durée du contrat (25 ans) et décliné en Programmes Pluriannuels d'Investissements (PPI) de 5 ans.

Chaque PPI fixe les objectifs à réaliser pendant cette période en sachant que le montant du 1^{er} PPI de 5 ans (2020 à 2024) s'élève à 45 millions d'euros

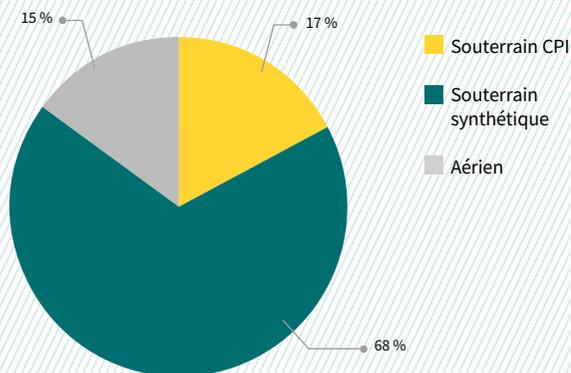
que le concessionnaire s'engage à respecter sur des finalités bien ciblées.

Aussi, l'orientation du contrôle 2020 sur les données 2019 a consisté à fixer les bases données qui serviront les années suivantes à évaluer le respect des engagements d'Enedis sur les PPI.

Des points forts et des points d'alerte ont ainsi été mis en évidence :

POINT FORT

I Un très bon taux d'enfouissement HTA



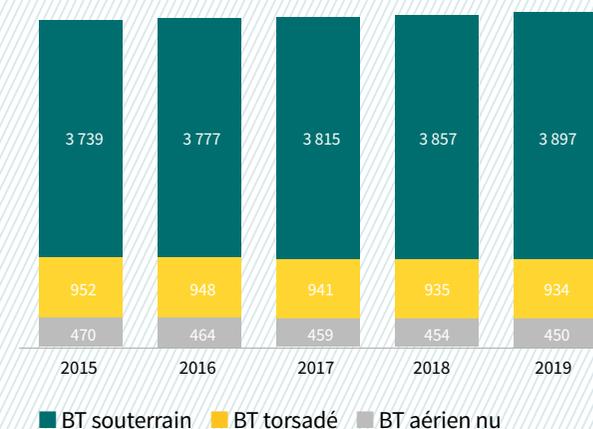
Le réseau HTA est souterrain à 85% pour 3 510 km dont 17% en câbles à isolation en papier imprégné (CPI)

Le réseau HTA est aérien pour 640 km, dont :

- 15 km en faible section
- 13 km en torsadé

I Un réseau BT aux ¾ en souterrain

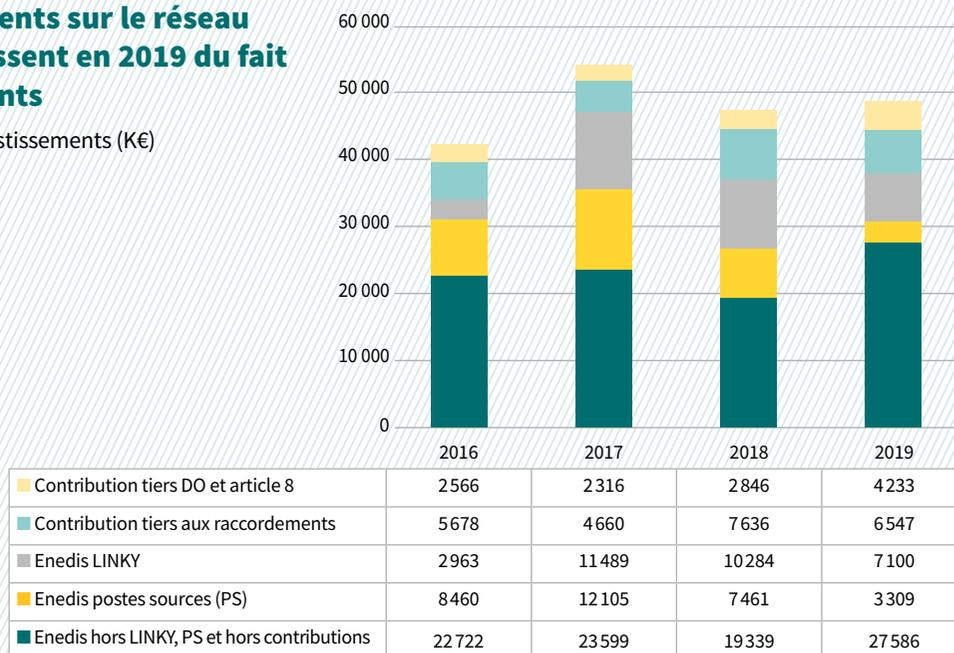
Linéaire réseau BT (Km)



POINT FORT

Les investissements sur le réseau concédé progressent en 2019 du fait des raccordements

Financements des investissements (K€)



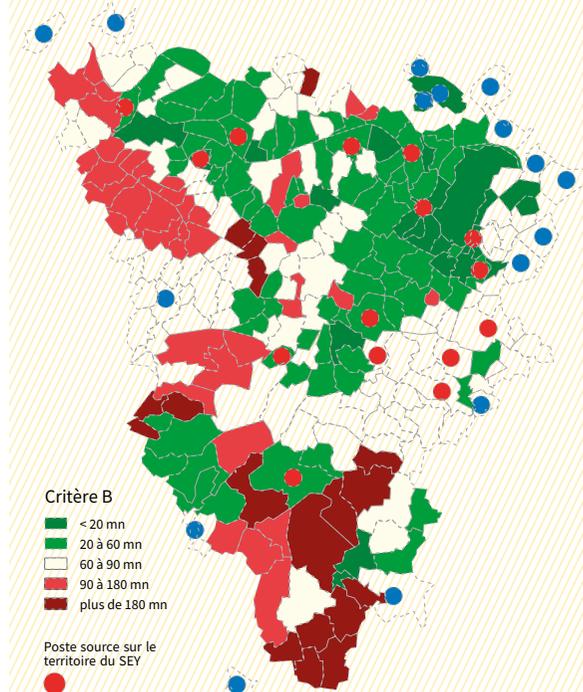
Le suivi de la réalisation du 1^{er} Programme Prévisionnel d'Investissements (PPI) constituera l'axe fort du contrôle 2021 pour le SEY. En effet, les engagements contractualisés par nature d'ouvrage portent sur des objectifs bien précis visant la sécurisation de l'alimentation et le maintien dans le temps du patrimoine concédé.

Le fondement même du nouveau contrat, de respect d'objectifs ciblés, en contrepartie de l'abandon de l'obligation de constituer des provisions constitue une exigence partagée de nature à renforcer la relation contractuelle et le rôle du SEY sur son territoire.

A cet égard, il convient de souligner qu'Enedis s'est d'ores et déjà parfaitement mis en ligne avec ces nouvelles modalités contractuelles par la communication d'une liste d'affaires réalisées ou en cours et classées par objectifs PPI. Cette posture initiale du concessionnaire constitue un point très positif pour le SEY.

POINT D'ALERTE

La qualité de desserte est très différenciée selon les communes du SEY



La qualité de fourniture vue du réseau HTA est très mauvaise au SUD et au Nord-Ouest du territoire et ce pour trois raisons principales :

- La faible utilisation des postes sources périphériques.
- La compatibilité des réseaux franciliens avec ceux de l'Eure et Loir complexifie les possibilités de desserte depuis les postes périphériques
- La vulnérabilité du réseau HTA aérien



REDEVANCE DE CONCESSION R2

La redevance R2 est versée à l'autorité concédante par le concessionnaire au prorata des travaux d'investissement réalisés par les collectivités adhérentes du SEY sur le réseau de distribution publique d'électricité et sur le réseau d'éclairage public.

Liste des investissements éligibles sur le réseau éclairage public - terme I :

- Les systèmes intelligents de pilotage de l'éclairage public,
- Les luminaires à basse consommation pour l'éclairage public sous conditions,
- Les investissements sur les réseaux d'éclairage public liés à l'enfouissement de conducteurs électriques sur des appuis communs,
- Les dispositifs de pilotage des infrastructures de recharge de véhicules électriques,
- Les dispositifs de stockage d'énergie dédiés au soutien du réseau,
- Les diagnostics et études préalables ayant effectivement conduit à la réalisation des investissements ci-dessus.

Liste des investissements éligibles sur le réseau électrique - terme B :

- Les travaux neufs de renforcement ou d'extension (hors frais d'aménagement introduits par la loi SRU-UH),
- Les travaux réalisés dans le cadre d'une opération d'enfouissement ,
- Les déplacements d'ouvrages avec augmentation de la capacité du transit du réseau,
- Les coffrets de raccordement forains,
- L'amélioration d'un génie civil de poste.

I REDEVANCE R2 2020

Nombre de communes concernées par la redevance R2 2020

84
communes

Montant des travaux considérés par Enedis sur le réseau de distribution publique d'électricité =

8 533 546,46 € HT



Montant des travaux considérés par Enedis sur le réseau éclairage public =

1 712 435,32 € HT

I TAUX DE REVERSEMENT DE LA REDEVANCE R2 2020

(délibération du 5 novembre 2020)

Le SEY reverse à ses collectivités adhérentes la partie de la redevance R2 qu'elles percevraient si elles n'avaient pas adhéré au SEY, augmentée d'une majoration.

Travaux sur le réseau électrique

33,75%



Travaux sur le réseau éclairage public

13,5%

L'ARTICLE 8

Travaux d'amélioration esthétique des réseaux publics de distribution électrique, d'amélioration de la qualité de la desserte et de la sécurisation des ouvrages de la concession

I PARTICIPATION ENEDIS :

Au titre de l'article 8 du cahier des charges de concession, ENEDIS participe aux travaux d'effacement des réseaux électriques réalisés par les collectivités adhérentes du SEY par délégation de ce dernier au taux de 40% d'un montant HT des travaux et dans des limites fixées par une enveloppe.

I PROGRAMME DE TRAVAUX :

La convention relative à l'application de l'article 8 détermine les modalités de financement par le concessionnaire, d'élaboration et de suivi des programmes travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage des collectivités adhérentes au SEY.

En 2020, le programme de travaux d'enfouissement a été arrêté par délibération du bureau syndical du 6 février 2020 pour un montant de travaux de 3 793 192 € participant ainsi à 43 opérations.



ZOOM

SUR CHANTIER

I Forage dirigé sous l'Autoroute A11 sur la Commune de Ponthévrad

Dans le cadre du chantier d'enfouissement des réseaux (Article 8) sur la Commune de Ponthévrad (Hameau des Châteliers), nous avons été dans l'obligation de réaliser un forage dirigé afin de passer un câble HTA et ainsi déposer le câble aérien. Cette opération s'est faite en plusieurs phases.

Une 1^{ère} phase a consisté à effectuer un forage dirigé sous l'autoroute.

La longueur de ce forage est de 160m avec une profondeur sous autoroute de 6m. Afin de permettre un meilleur suivi de la trajectoire, un géomètre était chargé de retrouver la tête du forage au milieu de l'autoroute et d'ainsi prélever un point GPS. Pour cette opération, un balisage sur l'autoroute a été installé par les services compétents afin de sécuriser l'intervention du géomètre.

Malgré un terrain rocheux, l'opération s'est bien passée.

La 2^{ème} phase consistait à déposer les réseaux aériens passant au-dessus de l'autoroute. Pour cela, grâce aux services compétents, des bouchons mobiles ont été organisés afin de permettre cette dépose.



LE RECOUVREMENT DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ (TCCFE)

Depuis 2012, le syndicat assure le recouvrement de la TCCFE pour le compte des communes de moins de 2 000 habitants (121 communes en 2020) et pour la commune de Follainville-Dennemont, dont la population a passé le seuil des 2 000 habitants au 1^{er} janvier 2019, et ce jusqu'au 31 décembre 2020 laissant le temps à la commune de fixer son taux pour 2021. En 2020, le Comité a ouvert le contrôle aux communes de plus de 2 000 habitants dans les mêmes conditions que celles des communes de moins de 2 000 habitants.

La TCCFE est prélevée par les fournisseurs d'électricité auprès des usagers (particuliers et professionnels) puis reversée au SEY pour 122 communes en 2020. Le produit de la taxe, qui repose sur la consommation d'électricité à laquelle sont appliqués un tarif et un coefficient fixés par délibération du Comité à 8 pour l'ensemble des communes.

Chaque trimestre le SEY reverse aux communes, après contrôle, **l'intégralité des montants perçus, déduction faite des frais de gestion fixés à 0,6%**. En 2020, les recettes perçues par le syndicat au titre de la TCCFE s'élèvent à **2 588 K€**, dont **2 576 K€** ont été reversées aux communes.

Le marché de fourniture d'énergie connaît une forte expansion au niveau national, que l'on retrouve au niveau local. Aussi, le SEY est confronté à un phénomène croissant d'atomisation du marché de fourniture d'électricité, ce qui implique une hausse considérable du nombre de fournisseurs. De plus en plus de « petits fournisseurs » acquièrent progressivement de nouvelles parts de marché mais

les recettes perçues pour leur compte ne représentent qu'environ 3% des recettes totales de TCCFE de l'exercice 2020, les recettes d'EDF, Engie et Direct Energie représentant par opposition 97 %.

Le SEY fait face à un volume de perception et de contrôle croissant non proportionnel à l'augmentation des recettes.

LE RÔLE DU SEY

- Collecte et exploitation des données trimestrielles fournies par l'ensemble des fournisseurs d'électricité actifs sur le territoire du SEY

| 4 fournisseurs en 2012 | 34 fournisseurs en 2020 |

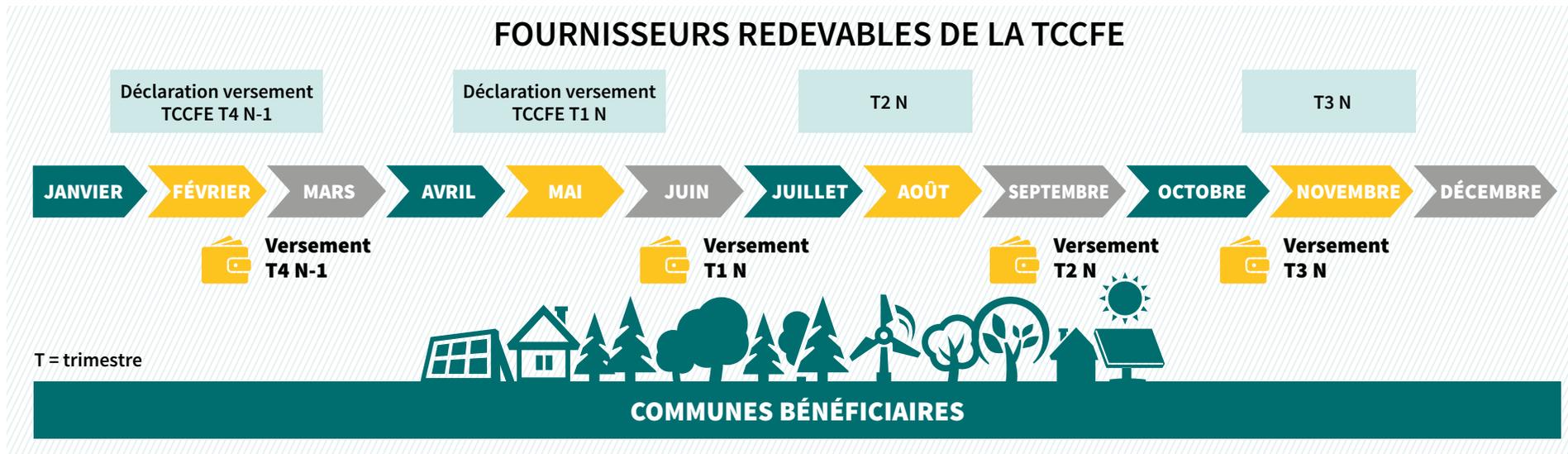
- Vérification de tous les éléments de la déclaration. *En tant qu'AODE, le SEY peut comparer les données transmises par les fournisseurs avec les états des volumes acheminés communiqués par Enedis, gestionnaire du réseau de distribution, mais également identifier de nouveaux fournisseurs actifs sur le territoire.*
- Compilation pour chaque commune des montants déclarés par chaque fournisseur et versement trimestriel de la taxe revenant à chaque commune

| 2,6 M€ reversés aux communes en 2020 |

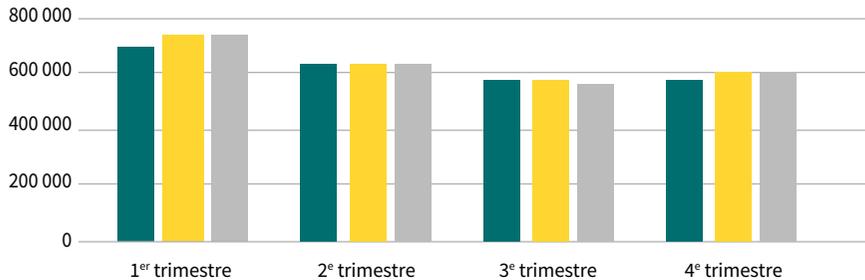
- Redressement des fournisseurs via des demandes de régularisation suite à des erreurs ou des oublis de déclaration.
- Contrôle annuel de cohérence entre les données déclarées par les fournisseurs et les données d'acheminement remontées par le gestionnaire de réseau.



CALENDRIER DE VERSEMENT DE LA TCCFE



TCCFE : EVOLUTION DU MONTANT REVERSÉ EN €



A noter :
le 4^{ème} trimestre 2020
a fait l'objet d'un
mandatement en 2021.

LISTE DES 34 FOURNISSEURS PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE

- ALTERNA / SOREGIES
- ANTARGAZ
- BUDGET TELECOM
- BULB ENERGIA **NOUVEAU EN 2020**
- IBERICA
- EDF
- ELECOCITE
- ENALP
- ENERCOOP
- ENERGEM
- ENGIE
- ENI GAS POWER FRANCE (ex ALTERGAZ)
- GAZ EUROPEEN / GAZ DE PARIS
- GAZEL ENERGIES SOLUTIONS (Ex UNIPER)
- GAZELEC ENERGIES DU SANTERRE
- GEDIA
- GEG SOURCES D'ENERGIES
- GREENYELLOW
- HYDROPTION
- IBERDROLA
- ILEK
- JOUL EKWATEUR
- OUI ENERGY
- OVO ENERGY
- PRIMEO (ex ENERGIES LIBRES)
- PROXELIA
- SELIA SEOLIS
- SOWATT (ELECTRICITE DE SAVOIE)
- SOWEE
- SIPLC (SOCIETE D'IMPORTATION LECLERC)
- SYNELVA
- TOTAL DIRECT ENERGIE
- UPLE ENERGIE D'ICI
- VATTENFALL
- XELAN (PLUM ENERGIE)

EVOLUTION RÉGLEMENTAIRE

Valable aujourd'hui, ce dispositif de taxation de la TCCFE devrait être modifié à compter du 1^{er} janvier 2023, puisque le projet de Loi de Finances 2021 en son article 13 prévoit une harmonisation du dispositif, avec un regroupement de l'ensemble des taxes d'électricité pour en confier la gestion à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) et la fixation d'un taux unique au niveau national.



**UNE COMPÉTENCE
QUI SE DÉVELOPPE**

LA CONCESSION GAZ

I DONNÉES CLÉS

90
communes

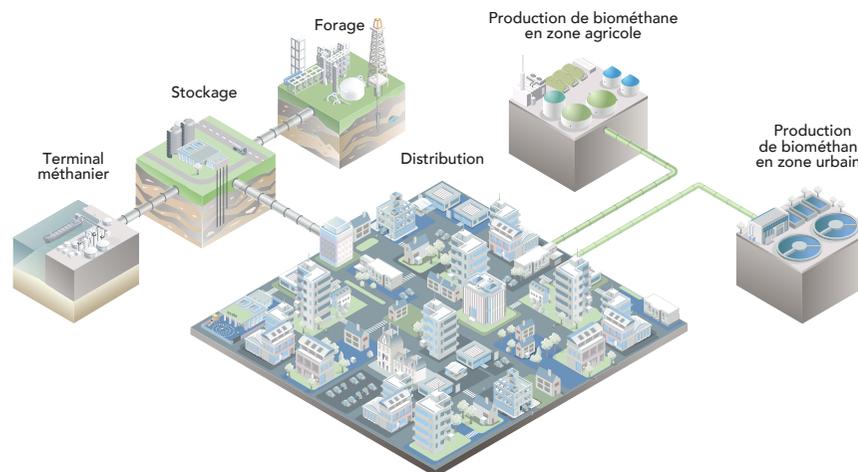
118 393
abonnés

1 728 084 ml
de réseau de gaz

2 757 GWh
acheminés

34,9 M[€] H.T.
de recettes
d'acheminement

II LA CHAÎNE GAZIÈRE



I L'ACTIVITÉ AU QUOTIDIEN

| 2020 | 2019 |
|---------------------------------|--------------|
| Nombre total d'incidents | |
| 2077 | 1 971 |



INCIDENTS / NATURE

| Manque de gaz ou défaut pression sans fuite | | Fuite de gaz sans incendie ni explosion | | Incendie et/ou explosion | | Autres natures | |
|---|------------|---|------------|--------------------------|------------|----------------|------------|
| 497 | 640 | 1 193 | 966 | 243 | 174 | 144 | 191 |

INCIDENTS / SIÈGE DU DÉFAUT

| Installations intérieures desservies par GRDF | | Ouvrages exploités par GRDF | | Autres sièges | |
|---|------------|-----------------------------|--------------|---------------|------------|
| 425 | 489 | 1 400 | 1 293 | 246 | 189 |

INCIDENTS SUR OUVRAGES EXPLOITÉS PAR GRDF, PAR TYPE D'OUVRAGE

| Réseau | | Branchement individuel ou collectif | |
|------------------------------------|------------|---|------------|
| 18 | 32 | 920 | 872 |
| CI, CM et branchement particulier | | Poste de détente et protection cathodique | |
| 357 | 250 | 10 | 3 |
| Autres ouvrages exploités par GRDF | | | |
| 129 | | 92 | |

INCIDENTS SUR OUVRAGES EXPLOITÉS PAR GRDF, PAR CAUSE DE L'ACCIDENT

| Dommages | | Défaut de mise en manœuvre | |
|--|-----------|----------------------------|--------------|
| 48 | 85 | 110 | 119 |
| Défaillance d'installation à proximité | | Incendie | |
| 1 | 1 | 7 | 7 |
| Environnement | | Matériel | |
| 23 | 22 | 1 217 | 1 057 |

Clients concernés par une interruption de livraison suite à un incident

| | |
|-------------|--------------|
| 2077 | 1 971 |
|-------------|--------------|

I LES APPELS ET INCIDENTS

TOTAL DES APPELS

(clients, pompiers, collectivités locales, GRDF...)

2019 2020

5 083 → 5 253

DÉPANNAGE

2019 2020

2 886 → 2 841

INTERVENTIONS SÉCURITÉ

2019 2020

2 197 → 2 412

NOMBRE TOTAL D'INTERVENTIONS

2019 2020

1 971 → 2 077





**DE MEILLEURS PRIX
ET SERVICES**

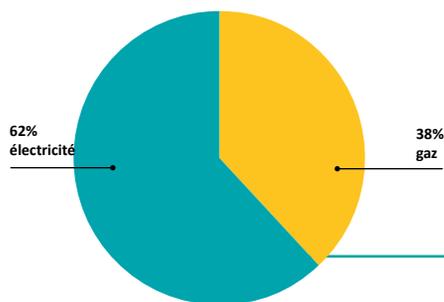
LES ACHATS GROUPÉS D'ÉNERGIE



I DONNÉES ACHAT GROUPE

ÉLECTRICITÉ

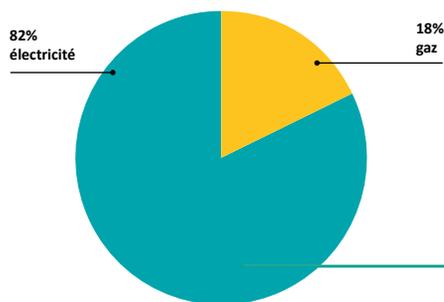
GAZ



170



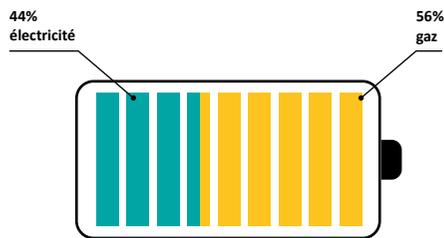
103



3 922



837



97



122



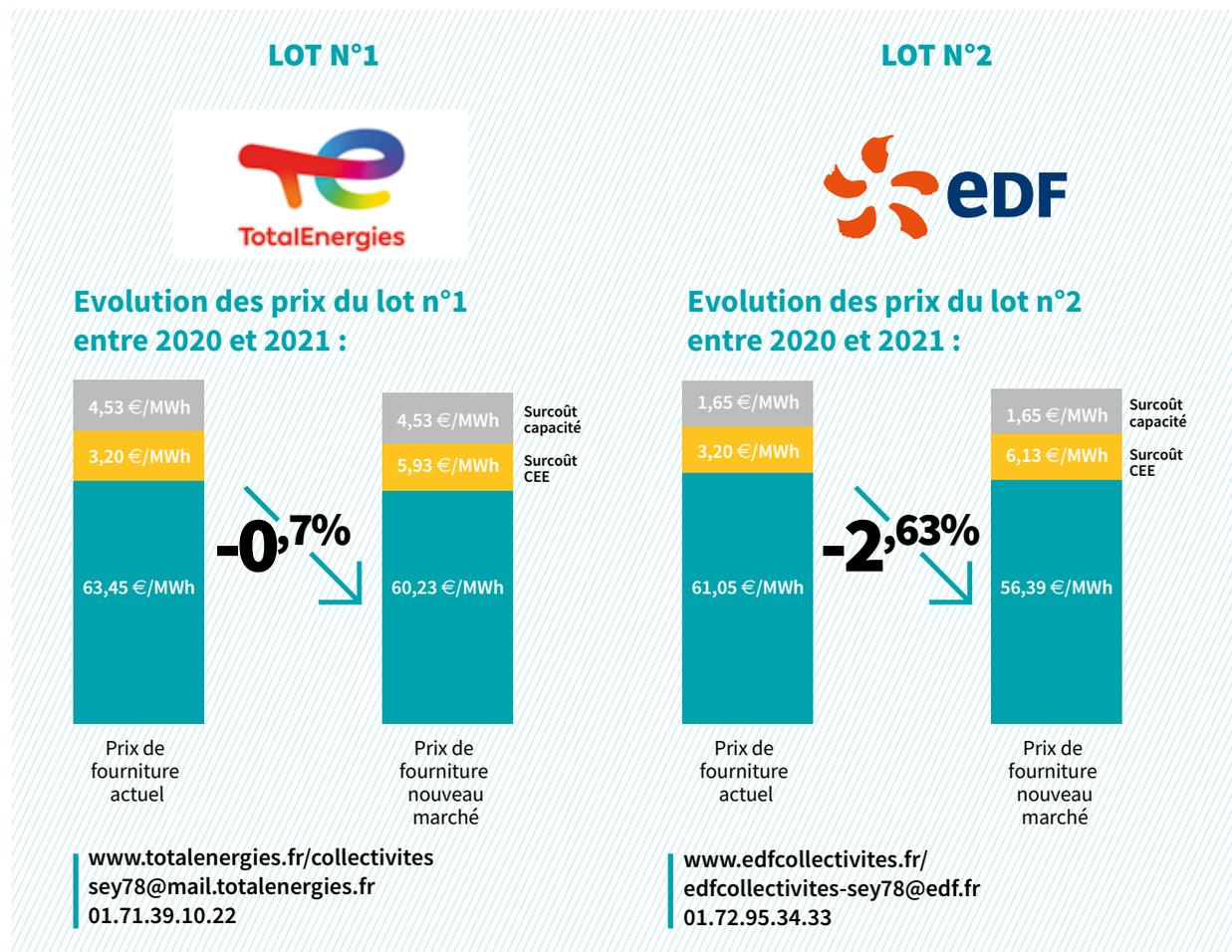
LES ACHATS GROUPÉS D'ÉLECTRICITÉ



Pour l'achat d'électricité comme pour le Gaz, ce 2^{ème} marché subséquent du 2^{ème} groupement de commandes d'achat d'électricité, a été préparé et lancé pendant la crise sanitaire. Ce marché est décomposé en 2 lots :

- Lot n°1 : les contrats, dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA, C2, C3 ou C4
- Lot n°2 : les contrats, dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA, C5

A la vue des notes déjà attribuées sur les aspects techniques (relation client/fournisseur, espace client internet, délais d'intervention...) lors de l'adjudication de l'accord-cadre et des notes attribuées sur les aspects financiers des marchés subséquents lors de la CAO du 26/05/2020, le marché a été attribué à :



Pendant toute la durée de ce marché, le SEY est là pour vous accompagner et vous aider dans votre relation avec le fournisseur. Pour toutes les demandes des adhérents (facturation, interface gestionnaire de réseau, recouvrement, interrogation sur vos consommations, informations sur le déroulé du contrat ...) chaque fournisseur a mis en place un accès à son espace client/fournisseur, une adresse courriel dédiée ainsi qu'un numéro d'appel.

LES ACHATS GROUPÉS DE GAZ



103
membres



121
collectivités



837
sites

LE MARCHÉ SUBSÉQUENT

Le 2^{ème} marché subséquent du troisième groupement de commandes de gaz naturel, a été préparé et lancé pendant la crise sanitaire. Le marché a été attribué à ENGIE pour une fourniture à compter du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2022.



LA STRATÉGIE D'ACHAT DU SEY

Le prix indexé sur le PEG Nord et l'intégration d'une option SWAP, permettent d'absorber les hausses de la TICGN et ainsi générer des économies significatives pour les membres du groupement. Pendant toute la durée de ce marché, le SEY est là pour vous accompagner et vous aider dans votre relation avec le fournisseur.

L'OPTION SWAP

L'option SWAP et l'offre à clics consiste à acheter à plusieurs reprises des prix fixes. Il s'agit de bloquer les prix sur plusieurs périodes au cours de l'année en effectuant une veille du marché et en cliquant à chaque fois qu'une opportunité se présente.

BiLL-e

Pour toutes vos demandes (facturation, interface gestionnaire de réseau, recouvrement, interrogation sur vos consommations, informations sur le déroulé du contrat ...)

Vous pouvez les réaliser via l'espace client :
<https://www.espace-client.entreprises-collectivites.engie.fr>



Vous pouvez également contacter votre interlocuteur Engie :
espace-marchepublic@engie.com





UNE ÉNERGIE MAÎTRISÉE

LES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE (C.E.E)

LES C.E.E, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (C.E.E.) est un levier financier destiné à favoriser les investissements en matière d'efficacité énergétique. Les C.E.E. sont délivrés par l'Etat pour les travaux éligibles et correspondant aux économies d'énergie obtenues et mesurées en kWh (CUMAC). Ces certificats sont valorisés, regroupés, puis négociés avec les obligés les plus offrants, ce qui permet de réduire ainsi l'investissement initial des opérations.



ont signé une ou plusieurs conventions en vue de déposer des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) depuis 2013.

LE REGROUPEMENT DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE (CEE)

La mission du SEY consiste à accompagner ses adhérents dans la valorisation de leurs CEE en gérant l'ensemble de la procédure d'instruction des dossiers suivant un planning maintenant bien connu de nos adhérents.

Plus globalement, depuis la création du service, **140,8 GWh cumac de CEE ont été valorisés et vendus pour un montant global d'un peu plus de 766 K€.**

Suivi du volume de CEE déposé / du produit des ventes

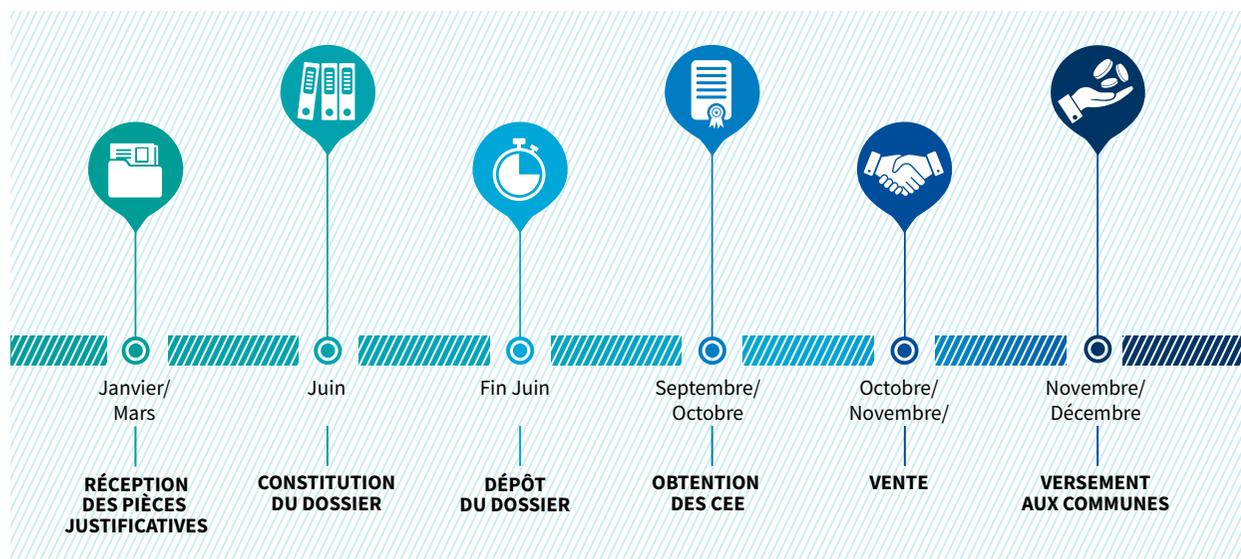




Pour rappel, pour que votre dossier soit complet et puisse être déposé sur la plateforme Emmy, il convient d'adresser au SEY courant avril les pièces justificatives suivantes :

- Le devis, bon de commande ou acte d'engagement du marché ;
- La facture des travaux de moins d'un an ;
- L'attestation sur l'honneur complétée et signée ;
- La fiche technique des matériels/matériaux installés.

En 2020, 11 collectivités ont confié au SEY la valorisation de 62 opérations représentant 21,4 GWh. Compte tenu de l'évolution des prix d'achat de CEE, la vente est intervenue le 13 novembre dernier au prix de 8,175 €/MWh, ce qui représente un montant global de 174 K€.



En 2021, le SEY s'orientera sur le suivi et la mise à jour des fiches standardisées de CEE, leurs mises en ligne sur le site internet du SEY ainsi que sur l'intégration des nouvelles obligations liées à l'entrée dans la 5^e période (du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025).

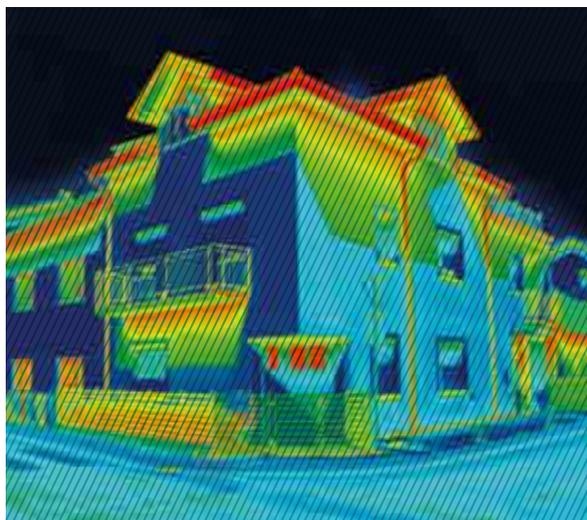
Le SEY se rémunère à hauteur de 10 % des sommes perçues et reverse donc les 90 % restants aux collectivités signataires. Avec la 4^e période des CEE entrée en vigueur au 01 janvier 2018, les règles ont évolué et rendent les dossiers plus complexes à constituer.

L'ACCOMPAGNEMENT ÉNERGÉTIQUE : LE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ (CEP)



Afin d'encourager les communes présentes sur son territoire à mener des actions concrètes pour maîtriser leurs consommations d'énergie, le SEY a développé un **partenariat** avec l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) et avec Energies Solidaires pour les inciter à signer des conventions pluriannuelles d'objectifs dans le cadre de Conseil en Énergie Partagé (CEP).

Le CEP est un dispositif qui vise à aider les communes à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques.



Le SEY a voté l'attribution d'un soutien financier à ses communes en complément des participations qui peuvent être versées par les partenaires qui contribuent au financement de la mission de CEP, tels que l'ADEME, Parc Nationaux Régionaux et les EPCI ou autres.

Ce soutien financier est réservé aux communes adhérentes au SEY. Il s'agit d'un **soutien financier exceptionnel versé une seule fois pour l'ensemble de la période d'engagement de 3 ans** et au titre des conventions pluriannuelles d'objectifs signées.



8 communes sous convention ont bénéficié de l'aide du SEY
12 000 € d'aide versée par le SEY
 Aide portée à **2 000 €** pour les conventions signées en 2021.

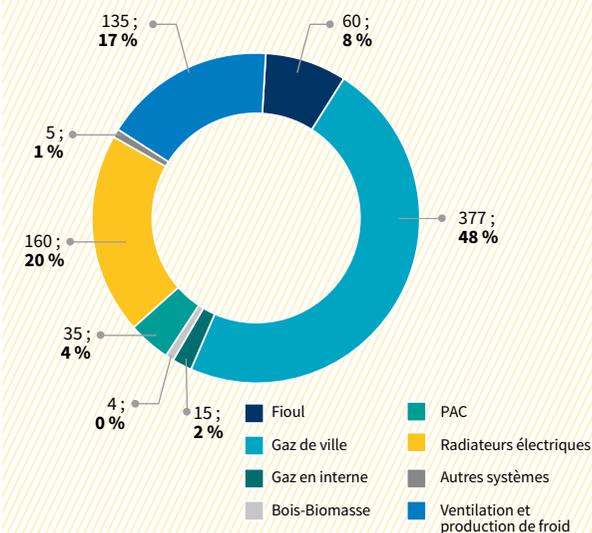


EMIT

Les audits proposés dans le cadre du groupement EMIT rencontrent un vif succès.

35 collectivités ont eu recours à cette nouvelle prestation du SEY. Cela représente 126 audits des installations thermiques (chauffage, ventilation, climatisation et eau chaude sanitaire) et 41 audits élargis (portant sur l'ensemble du bâtiment)

LES SYSTÈMES DE PRODUCTION DE CHALEUR





LES ÉNERGIES RENOUVELABLES



LES ÉNERGIES RENOUEVELABLES

I LE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

Les services du SEY ont poursuivi leur démarche de rencontre d'élus intéressés par le développement de la filière photovoltaïque sur leur territoire et ont ainsi continué à réaliser des études de faisabilité pour l'installation de centrales sur les bâtiments publics des communes des Yvelines.

En 2020, de nombreuses collectivités ont sollicité le SEY pour qu'il réalise et exploite ces centrales solaires sur leurs bâtiments ou parkings. Le SEY a donc commencé à réfléchir à la création de sa propre régie et de son budget associé.

Le SEY privilégie les bâtiments et espaces publics permettant l'installation de 600 m² minimum de panneaux photovoltaïques.

Après une année et demie de fonctionnement, la centrale solaire de Maule remplit très largement ses objectifs de production avec 90,5 MWh/an produits. Cette production d'énergie renouvelable a évité de générer 10,5 tonnes de CO₂/an et équivaut au parcours de plus de 43 000 km/an en voiture. Le produit de la revente à EDF Obligation d'achat est d'environ 10 700 €/an

I LA MÉTHANISATION

Le biométhane est une énergie **100 % renouvelable**.

- 1. Collecte de matières organiques :** effluents d'élevages, résidus de cultures, déchets verts, ordures ménagères, déchets des industries agroalimentaires et résidus des traitements des eaux usées.
- 2. Méthanisation des déchets :** après avoir été introduits dans un digesteur pour être transformés en biogaz, qui une fois épuré deviendra du biométhane. Le résidu de la méthanisation, le digestat, est stocké avant d'être utilisé comme engrais organique et épandu.
- 3. Injection dans le réseau public de distribution de gaz naturel** après avoir été odorisé et contrôlé.
- 4. Valorisation d'une énergie alternative, renouvelable et propre, au service de tous :** mêmes usages que le gaz naturel (chauffage, cuisson, production eau chaude, carburant (bioGNV))



SUR **sey** *Energies Renouvelables*
La Régie du SYNDICAT D'ENERGIE DES YVELINES

I L'investissement solaire du SEY dans vos communes.

Quel est notre rôle ?

Son rôle consiste à proposer aux communes de réaliser des installations solaires photovoltaïques sur leur territoire. Celles-ci sont financées, installées et exploitées par le SEY pendant 20 ans. Votre commune perçoit un loyer annuel, devient acteur de la transition écologique et peut communiquer montrant ainsi l'exemple à suivre.

Sur quels sites ?

Les sites susceptibles de recevoir les installations solaires disposent de surfaces continues de plus de 500 m², en espaces au sol (parkings, cours d'école...) ou en toitures acceptant la surcharge des panneaux.

Comment ça marche ?

Le SEY visite les sites potentiels de la commune, établit une Convention d'Occupation Temporaire de la toiture ou de l'espace au sol de la collectivité. Le SEY se charge du dépôt du permis de construire en collaboration avec la commune, établit les marchés, suit les travaux, procède à la mise en service et assure l'exploitation dans la durée.



ÉCOMOBILITÉ

DÉPLOIEMENT DE BORNES DE RECHARGES DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES DU RÉSEAU « SEY MA BORNE »



I DONNÉES CLÉS

994

Abonnés Seymaborne




8 535
Transactions

256 min

Durée moyenne
par session
normale




755
Badges distribués

17%
d'abonnés
actifs*

3,3
Transactions / mois
/ abonné actif*


17,5 kWh
Consommation moyenne
d'une session sur borne normale*

4,4 €
Revenus moyen
d'une session sur
borne normale*

* Hors confinement



RÉSEAU DE BORNES DE RECHARGE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES



Le SEY, Syndicat d'Énergie des Yvelines, principale autorité concédante du département a décidé de relever le défi : **répondre aux nouveaux enjeux de déplacement sur le territoire.**

Le Syndicat d'Énergie des Yvelines a ainsi développé un vaste programme de bornes de recharge de véhicules électriques : **le réseau « SEY ma borne ».**

Ainsi, un premier déploiement a débuté en 2019. Et depuis la fin 2020, le réseau « SEY MA BORNE » comporte plus de 150 bornes sur 76 Communes.

LES + DU RÉSEAU SEY MA BORNE UN RÉSEAU ÉTENDU

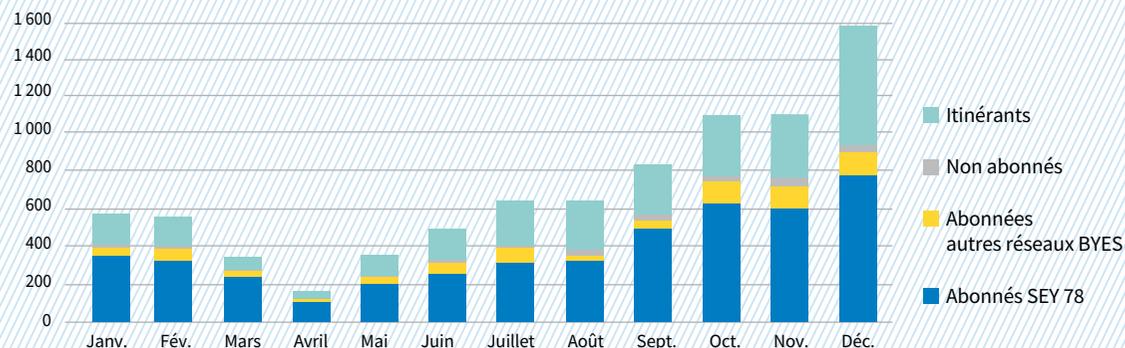
77 communes concernées

Recharge sur tous types de véhicules électriques

Plus de **150** bornes (1^{ère} phase)

2^h de stationnement gratuit

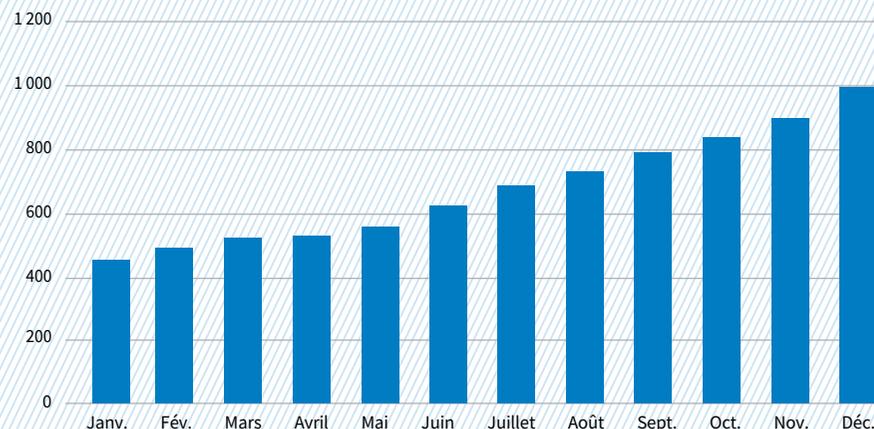
NOMBRE DE SESSIONS



Décembre 2019
Environ 550 sessions

Décembre 2020
Environ 1 600 sessions

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNÉS





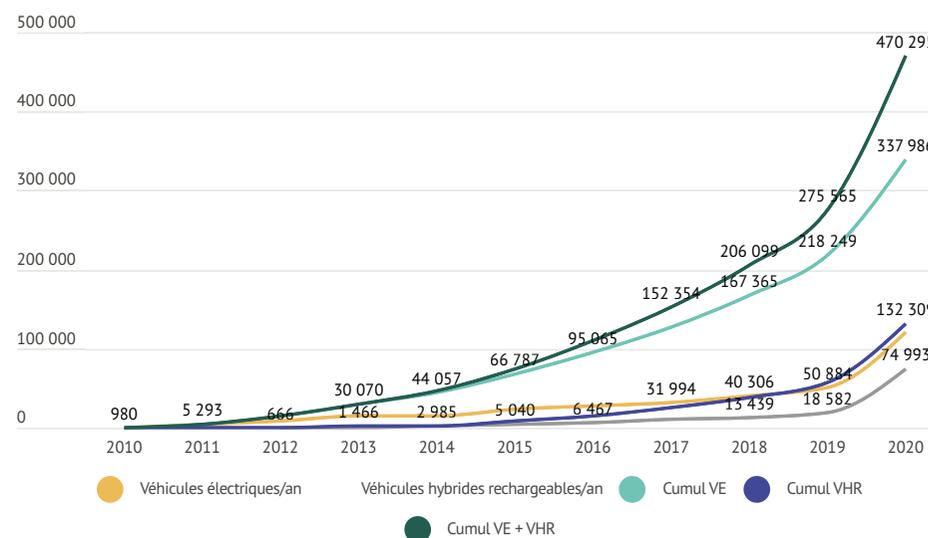
IMMATRICULATIONS ANNUELLES

| | Immatriculations décembre 2020 | Immatriculations totales en 2020 |
|---|--------------------------------|----------------------------------|
| Véhicules électriques particuliers | 20 734 (+ 332 % vs. déc. 2019) | 110 916 (+ 159 % en un an) |
| Véhicules électriques utilitaires | 1 347 (+ 110 %) | 8 792 (+ 10 %) |
| Total véhicules légers électriques | 22 082 (+ 305 %)* | 119 737 (+ 135 %)* |
| Véhicules hybrides rechargeables | 15 168 (+ 522 %) | 74 993 (+ 304 %) |
| Total véhicules électriques + hybrides rechargeables | 37 250 (+ 372 %)* | 194 730 (+ 180 %)* |
| Deux-roues motorisés électriques | 1 259 (+ 58 %) | 12 414 (- 11 %) |

Source : Avere-France / AAA Data

*Ce chiffre inclut les immatriculations de la BMW i3 «Range Extender» (1 en décembre 2020, 29 sur toute l'année)

PARC ROULANT DEPUIS JANVIER 2010



Source : Avere-France / AAA Data



ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE



I L'ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE (AMO) POUR LES TRAVAUX D'ENFOUSSEMENT

Depuis maintenant 2015, le SEY s'implique davantage dans les travaux d'enfouissement et apporte une aide concrète à ses communes adhérentes, complétant sa mission principale d'autorité concédante, en développant une mission d'assistance et de conseil pour les travaux d'enfouissement de réseaux et d'aménagement de voirie et d'éclairage public associés.

Dans le cadre du programme d'enfouissement des réseaux (article 8) établi par le SEY chaque année, les communes inscrites (non adhérentes au SIERTECC et au SIRE) peuvent contractualiser avec le SEY pour bénéficier de son assistance, de ses conseils et de l'expertise des Bureaux d'Études ayant souhaité répondre à la consultation du SEY.

Le SEY a lancé en 2020 une consultation afin d'identifier des Bureaux d'Études répondant aux prestations souhaitées et proposant des tarifs pour une mission type.

Les Bureaux d'Études ayant répondu aux attentes du SEY sont les suivants :



Ces 6 Bureaux d'Études ont signé avec le SEY une convention de partenariat en mars 2021. Ainsi, les collectivités du SEY ont la possibilité de passer par l'un de ces Bureaux d'Études pour la maîtrise d'œuvre de leurs travaux d'enfouissement et leurs travaux de voirie et d'éclairage public associés.

Les tarifs des Bureaux d'Études, sont disponibles sur demande aux services du SEY.



I GROUPEMENT DE COMMANDES DE LEVERS TOPOGRAPHIQUES ET INVESTIGATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les Collectivités recourent régulièrement aux services de topographes géomètres, pour répondre à leurs besoins d'élaboration de projets.

L'évolution de la réglementation, relative aux travaux à proximité des réseaux, a renforcé nos obligations en la matière et rendu indispensables les investigations complémentaires visant à localiser précisément ces réseaux pour lesquelles les exploitants ne disposent pas d'une cartographie précise (avec des réseaux en classe A).

Conscient que cette obligation est contraignante pour les Collectivités, le Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY), le Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne (SDESM) et le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île de France (SIGEIF) se sont associés pour proposer un groupement de commandes afin de réaliser des levés topographiques et des investigations complémentaires.

Ce marché a été attribué lors de la Commission d'Appels d'Offres (CAO) du 09 mars 2020 à Elliva



I GROUPEMENT DE COMMANDES DE DIAGNOSTICS LIÉS À L'AMIANTE OU HAP

Certains enrobés sont susceptibles de contenir de l'amiante, rendant complexes, voire dangereux, les travaux de voirie. Afin d'aider les collectivités chargées, sur le domaine public, de procéder à des opérations de détection d'amiante, désormais obligatoires, le SEY, en collaboration avec deux autres syndicats d'énergie, ont lancé un groupement de commandes.

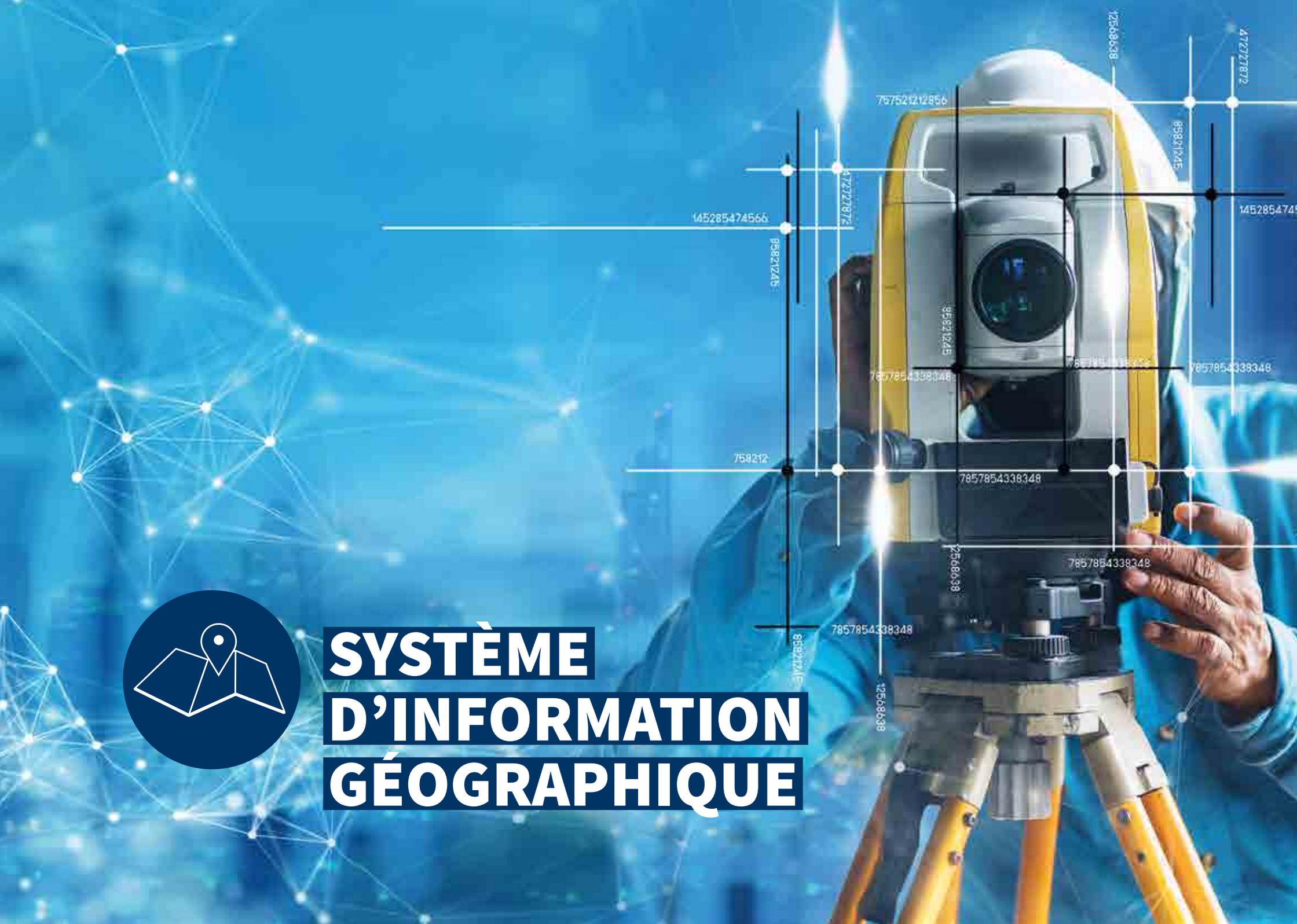
Afin de se conformer à la réglementation, les communes sont donc tenues de réaliser ces « diagnostics amiante » touchant leur voirie. Pour aider les collectivités à mettre en œuvre cette nouvelle obligation, le Sigeif, le Sdesm (Syndicat d'énergie de Seine-et-Marne) et le Sey78 (Syndicat d'énergie des Yvelines) ont organisé un groupement de commandes conjoint. Aux diagnostics amiante s'ajoutent des prestations de recherche de la concentration en HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) et de diagnostic des canalisations. Cette démarche a rapidement démontré son utilité, plus de deux cents collectivités y ayant répondu favorablement.

Le marché a été attribué le 09 Juillet 2019 à la société DOMOBAT.





SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE



LE PORTAIL CARTOGRAPHIQUE

Les Collectivités Territoriales doivent faire face à des problématiques d'aménagement du territoire de plus en plus complexes. Pour y répondre, elles ont besoin d'outils leur permettant de prendre les meilleures décisions. De ce fait, le SEY met gratuitement à la disposition de ses adhérents l'accès à un Portail Cartographique (SIG). Ce portail permet la visualisation des réseaux d'électricité et de gaz

pour les adhérents. Il est aussi possible de rajouter des couches supplémentaires avec les autres réseaux que les communes peuvent nous envoyer afin de les intégrer sur le Portail.

De plus, bientôt, une base est en cours de création pour intégrer le réseau d'éclairage public sur le Portail Cartographique.

I RÉSEAUX

Electricité

Gaz

Eau potable

Eaux usées

Eclairage public



LES DT/DICT

Le Portail Cartographique donne un accès également depuis début Août 2021 aux DT/DICT demandées sur la Commune. Il est ainsi possible de visualiser les DT / DICT terminées, en cours ou à venir.

En cliquant sur la pastille, l'accès est donné aux informations sur le responsable du projet et sur l'entreprise qui réalisera les travaux et sur le type de projet prévu.

Ce qui permettra aux Communes de suivre les chantiers sur leur Territoire.





FONCTIONNEMENT DU SEY

LE FONCTIONNEMENT ET LES INSTANCES

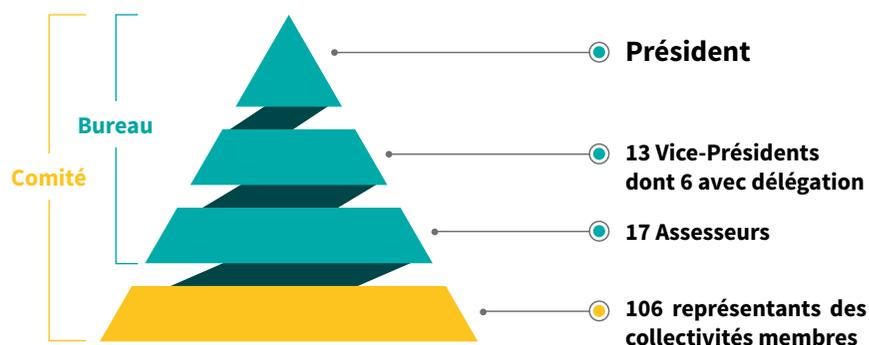
I LE FONCTIONNEMENT : UN SYNDICAT COMPOSÉ D'ÉLUS

Le SEY est un syndicat mixte composé de 201 communes (1 016 115 habitants) qui adhèrent au syndicat, directement ou indirectement, pour les compétences fédératrices (l'organisation du service public de l'électricité et du gaz). Des services avantageux sont également proposés tels que les marchés d'achat groupé d'énergie, le déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques, la promotion et le déploiement des énergies renouvelables, l'accompagnement de la maîtrise de la Demande en Energie (MDE), l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement des réseaux et l'éclairage public...

Suite aux élections de mars et de juin 2020, les conseillers municipaux et communautaires des collectivités membres, représentées chacune par des délégués titulaires et suppléants, ont désigné leurs 274 délégués afin de siéger au sein du syndicat.

I LES INSTANCES : LE COMITÉ ET LE BUREAU

Le Comité du SEY est composé de la manière suivante :



Adhérents :
 *88 communes individuelles représentées par 100 délégués titulaires et 100 délégués suppléants
 + 5 intercommunalités ou syndicats intercommunaux représentés par 37 délégués titulaires et 37 délégués suppléants
soit :
137 délégués titulaires et 137 délégués suppléants

| | COMMUNES INDIVIDUELLES | SYNDICATS INTERCOMMUNAUX OU INTERCOMMUNALITÉS | | | | |
|------------------------------|------------------------|---|---|-------------------------|--|---|
| 201 communes | 88 |  14 |  31 | SIRE 7 |  5 |  56 |
| 1 016 115 habitants | 362 081 h | 238 713 h | 28 919 h | 19 226 h | 83 764 h | 283 412 h |
| Nb dél Tit ELEC = 137 | 100 | 11 | 3 | 1 | 7 | 15 |
| Nb dél Sup ELEC = 137 | 100 | 11 | 3 | 1 | 7 | 15 |
| Nb dél Tit GAZ = 53 | 35 | 0 | 0 | 0 | 3 | 15 |
| Nb dél Sup GAZ = 53 | 35 | 0 | 0 | 0 | 3 | 15 |



LE BUREAU

LE COMITÉ

Le 1^{er} Comité post-élections s'est réuni le 5 novembre 2020 afin d'élire le Président et les Vice-Présidents qui composent le Bureau. Laurent Richard a été réélu Président du SEY pour la nouvelle mandature 2020-2026. Comptant 6 Vice-Présidents avec délégation de fonctions, le Bureau est composé de 31 membres. Il est chargé d'assister le Président dans la gestion du syndicat.

LE PRÉSIDENT



Laurent RICHARD

Président du SEY

Maire de Maule

Vice-Président du Conseil départemental

LES VICES PRÉSIDENTS



Benoît PETITPREZ

1^{er} Vice-Président
Rambouillet



Vincent MEZURE

2^{ème} Vice-Président
Bougival



Charles PRELOT

3^{ème} Vice-Président
SIERTECC
Conflans-ste-Honorine



Henri-pierre LERSTEAU

4^{ème} Vice-Président
Plaisir



Christophe MOLINSKI

5^{ème} Vice-Président
Noisy-Le-Roi



Eric MARTIN

6^{ème} Vice-Président
Montainville



Michel CARRIÈRE

7^{ème} Vice-Président
GPS&O
Les Mureaux



Gérard SOLARO

8^{ème} Vice-Président
Gommecourt



Dominique TURPIN

9^{ème} Vice-Président
GPS&O
Nezel



Serge MIRABELLI

10^{ème} Vice-Président
Saint-Germain-en-Laye



Benoît BOUHEBEN-DEMAI

11^{ème} Vice-Président
Sartrouville



Rachid BOUHOUC

12^{ème} Vice-Président
SIERTECC
Cergy



Aliou GASSAMA

13^{ème} Vice-Président
GPS&O
Mantes-La-Jolie



LES ASSESSEURS



Micha ACKERMANN
Assesseur
Chavenay



Cédric AOUN
Assesseur
SIRE et SIERTECC
Triel-sur-Seine



M'Barek BOUCLLIGA
Assesseur
Sartrouville



Bertrand COQUARD
Assesseur
CA SQY
Les Clayes-Sous-Bois



Marc DAMAGNEZ
Assesseur
Longnes



Sandrine DOS SANTOS
Assesseur
GPS&O
Poissy



Alain GAGNE
Assesseur
Boissy-Mauvoisin



Jean-Luc GAGNIERE
Assesseur
Marly-Le-Roi



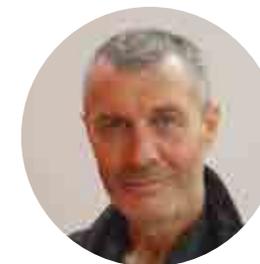
Olivier GUITTARD
Assesseur
Jouars-Ponchartrain



Jean-Pierre HARDY
Assesseur
SIERTECC
Eragny-Sur-Oise



Christine HERREBRECHT
Assesseur
Houilles



Stéphane JEANNE
Assesseur
GPS&O
Oville-sur-Montcient



Didier MARTINEZ
Assesseur
GPS&O
Porcheville



Phillipe MIRAULT
Assesseur
Beynes



Jean-Michel THIRANT
Assesseur
Mareil-Le-Guyon



Lionel WASTL
Assesseur
GPS&O
Andresy



Guy YVART
Assesseur
Dammartin-En-Serve

COMITÉ 

- 6 février
- 11 février
- 27 février
- 3 mars
- 5 novembre

BUREAU

- 6 février

LISTE DES DÉLÉGUÉS DU SEY

AU 31 DÉCEMBRE 2020 POUR LA NOUVELLE MANDATURE 2020-2026

(COMPÉTENCE ÉLECTRICITÉ ET GAZ)

| COMMUNES au 31/12/2020 | ÉLECTRICITÉ | |
|-------------------------|--------------------------------|-------------------------------------|
| | DÉLÉGUÉS TITULAIRES | DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS |
| ADAINVILLE | Edouard ODIER | Hervé BARBIER |
| AIGREMONT | Samuel BENOUDIZ | Yannick RAYNAUD |
| ANDELU | Olivier RAVENEL | Charles CRESTLEY |
| AUTEUIL-LE-ROI | Michael DE LAROCHE | Jean-Luc CAPELLE |
| AUTOUILLET | Philippe BOUHELIER | Cédric BSCHORR |
| BAILLY | Denis PETITMENGIN | Éric VERPIEREN |
| BAZEMONT | Jean-Bernard HETZEL | Thierry NIGON |
| BENNECOURT | Jocelyne MANN | Henry LECLER |
| BEYNES | Philippe MIRAULT | Philippe GUILLONNEAU |
| BLARU | Marie-France PIERRE | Farouk EL MANOUNI |
| BOINVILLIERS | Laurence GAULT | Alexandrine BAUNOT |
| BOISSY MAUVOISIN | Alain GAGNE | Frank GAREAU |
| BOISSY-SANS-AVOIR | Christine MATHIEU | François TOIS |
| BONNIERES SUR SEINE | Benoit DESMOUSSEAUX | Daniel ROUX |
| BOUGIVAL | Vincent MEZURE | Jean-Marie CLERMONT |
| BREVAL | Michel ABRAHAM | Jacky LECLERC |
| BUC | Bernard MILLION-ROUSSEAU | Stéphane TOUVET |
| BULLION | Xavier CARIS | Éric CHABANNE |
| CHAMBOURCY | François ALZINA | Christophe PRIOUX |
| CHATEAUFORT | Bernard LERISSON | Yonel GOUNOT |
| CHAUFFOUR-LES-BONNIERES | Schéhérazade DENIARD | Pierre BARD-MALHOUITRE |
| CHAVENAY | Micha ACKERMANN | Xavier COUINEAU |
| CONDÉ-SUR-VEGRE | Stéphane BLAIRON | Jean-René TANCREDE |
| COURGENT | Jean-Paul BARON (Maire) | Absence de nomination |
| CRAVENT | Jacky JOUBERT | Denis FAUGERES |
| DAMMARTIN-EN-SERVE | Guy YVART | Ghislaine SIWICK |
| FEUCHEROLLES | Michel DELAMAIRE | Nicolas TASSIN DE NONNEVILLE |
| FRENEUSE | Alain LESEC | Patrice LEMAIRE |
| GALLUIS | Luc-Marie DELESTRE | Georges WILLEMOT |
| GAMBAIS | Laurent DACULSI | Bertrand NEVEUX |
| GARANCIERES | Philippe ENARD | Michel SECONDAT |
| GOMMECOURT | Gérard SOLARO | Arnaud THOMAS |
| GOUPILLIERES | Régine FRANCOIS | Stéphane JEAN |
| GRANDCHAMP | Benjamin MASI | Jean-Philippe DUPUY |

| COMMUNES au 31/12/2020 | ÉLECTRICITÉ | |
|--------------------------|----------------------------|----------------------------|
| | DÉLÉGUÉS TITULAIRES | DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS |
| GROSROUVRE | Paul STOUDEUR | Isabelle RAMAIN-SOUDANNE |
| HERBEVILLE | Roger HENEULT | Gérald DEROUET |
| HOUILLES | Marina COLLET | Clément BATTISTINI |
| | Christine HERREBRECHT | Christophe HAUDRECHY |
| | Sylvère MAGA | Sébastien SIMONIN |
| JOUARS-PONTCHARTRAIN | Olivier GUITTARD | Wulfran GAMPACKAT |
| LA HAUTEVILLE | Marc COURTEAUD | Christian GLUCKMAN |
| LA QUEUE-LEZ-YVELINES | Alexis MARCHANDISE | Jean-Michel ALLIRAND |
| LA VILLENEUVE-EN-CHEVRIE | Christian GACHENOT | Jean-Luc RATIEUVILLE |
| LE MESNIL-LE-ROI | Didier KENISBERG | Janick CHEVALIER |
| LE PECQ | Agnès BUSQUET | Pascal SIMONNET |
| LE PORT-MARLY | David FERNANDES | Romarc LENOIR |
| LE TARTRE-GAUDRAN | Hervé GRANDURY | Franck PERROT |
| LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE | Thierry BIORET | Alain MOLL |
| LES MESNULS | Christian BRAILLARD | Pablo SCIANDRA |
| L'ETANG-LA-VILLE | Michel MOUTON | Thierry PEDROS |
| LIMETZ-VILLEZ | Serge ARMAND | Valérie MILON |
| LOMBOYE | Ivan BOUSSION | Jean-Michel ETIENNE |
| LONGNES | Marc DAMAGNEZ | Christian PUPPINCK |
| LOUVECIENNES | Marc BRUNNER | Stéphane GROS |
| MARCQ | Olivier SAINT-LEGER | Frédéric JUHAS |
| MAREIL-LE-GUYON | Jean-Michel THIRANT | Frédéric VALTON |
| MAREIL-MARLY | Lionel LIOTIER | Jean-Bernard BISSON |
| MAREIL-SUR-MAULDRE | Frédéric MUSILLAMI | Karine GONCALVES |
| MARLY LE ROI | Jean-Luc GAGNIERE | Jean-Guillaume DATIN |
| MAULE | Laurent RICHARD | Olivier LEPRETRE |
| MENERVILLE | Thomas ABBOU | Michaël ESTEVEZ |
| MERE | Jean GARNIER | Simon COULOMBEL |
| MOISSON | Marc BONMARCHAND | Thierry PAULME |
| MONDREVILLE | George LEMONNIER | Grégory ROBERT |
| MONTAINVILLE | Éric MARTIN | Jean-Philippe PELLE |
| MONTCHAUVEY | Thierry GIRAUDIER | Thibaud CATALAN |
| MONTFORT-L'AMAURY | Jean-Claude CAIN | Patrick LEMAÎTRE |
| MULCENT | Bruno LEFRERE | Brice CHAPPEY |



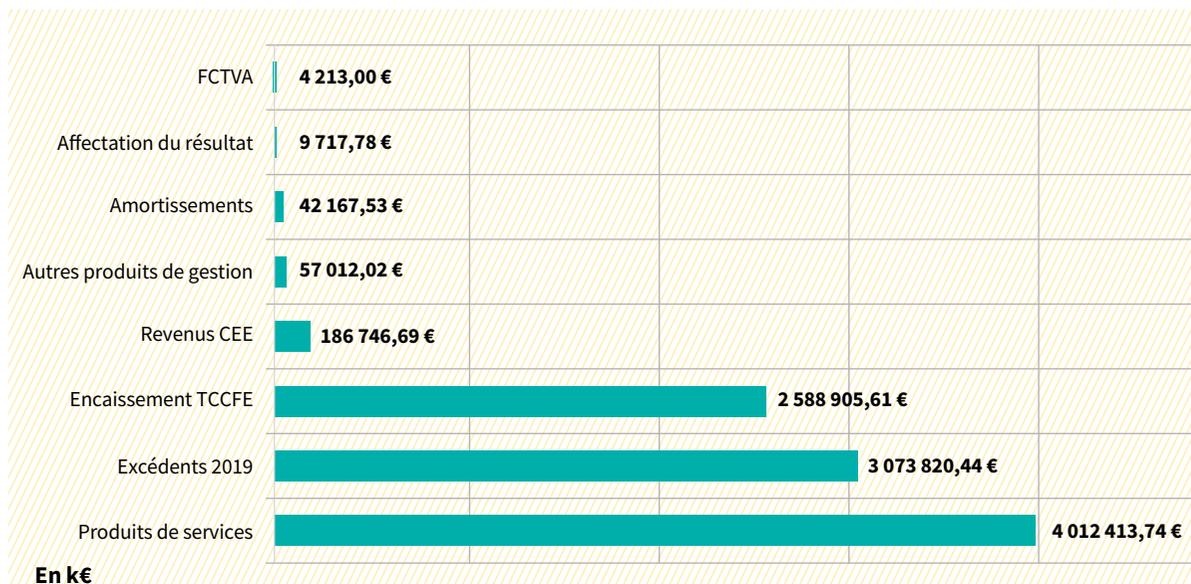
Noms surlignés en gras :
Délégués Energie représentant
leur collectivité à l'électricité et au gaz

| COMMUNES au 31/12/2020 | ÉLECTRICITÉ | |
|-------------------------|-------------------------------|------------------------------------|
| | DÉLÉGUÉS TITULAIRES | DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS |
| NEAUPHLE-LE-CHATEAU | Bruno CAUQUIL | Éric LE RAY |
| NEAUPHLE-LE-VIEUX | Jean-Claude HUSSON | Magali DESDOITS |
| NEAUPHLETTE | Alain GARRIGOU | Christian GUILLOT |
| NOISY-LE-ROI | Christophe MOLINSKI | Marc TIMSIT |
| NOTRE-DAME-DE-LA-MER | Bruno BOUVERY | Arlette HUAN |
| RAMBOUILLET | Philippe COSTE | Clarisse DEMONT |
| | Benoît PETITPREZ | Jean-Louis MARION |
| | Leila YOUSSEF | Marie RICART |
| RENNEMOULIN | Benjamin DEVELAY | Laurent CLAVEL |
| ROSAY | Frédéric FERRY | Christophe PERREL |
| ST ARNOULT-EN-YVELINES | Michel JOLLY | Thierry FARROUX |
| ST GERMAIN-DE-LA-GRANGE | Farès LOUIS | Jacques DELEPOULLE |
| SAINT-GERMAIN-EN-LAYE | Christine GOTTI | Nicolas LEGUAY |
| | Elisabeth GUYARD | Ilham NASRI |
| | Serge MIRABELLI | Maurice SOLIGNAC |
| SAINT ILLIERS LA VILLE | Sylvain DANIEL | Philippe SALGADO |
| SAINT ILLIERS LE BOIS | Joel CHATELAIN | Jean-Louis QUESNEL |
| SAINT-NOM-LA-BRETECHE | Gérard PARFAIT | Christelle BARDEILLE |
| SAINT-REMY-L'HONORE | Patrick RATEL | Gérard BUISSON |
| SARTROUVILLE | M'barek BOUCHLLIGA | Arlette LEBERT |
| | Benoit BOUHEBEN-DEMAY | Marie-Astrid de MARIN de MONTMARIN |
| | Hassan DRIF | Benoit NOJAC |
| | Nadia EL LETAIEF | Dolorès PINTO RODRIGUES |
| | Alice HAJEM | Brigitte THOUVENIN |
| SAULX-MARCHAIS | Maryline GAMBLIN | Jacques CHAUMETTE |
| SEPTEUIL | Nicolas MORICE | Valérie TETART SALMON |
| THIVERVAL-GRIGNON | Daniel BOSSE | Sandrine JOURNÉ |
| THOIRY | Anne N'DIAYE | Bruno JESUS |
| TOUSSUS-LE-NOBLE | François-Xavier MOREAU | Muriel COSTERMANS |
| VICQ | Heraldo VILLEGAS | Yann ROBERT |
| VILLIERS-LE-MAHIEU | Robert RIVOIRE | Patrick BOURDEAUX |
| VILLIERS-ST-FREDERIC | Xavier MURAT | Vincent PATRONE |

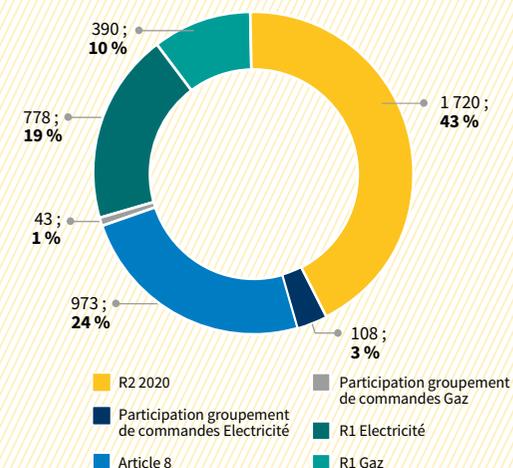
| EPCI au 31/12/2020 | ÉLECTRICITÉ | |
|-----------------------------|---|--|
| | DÉLÉGUÉS TITULAIRES | DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS |
| RAMBOUILLET TERRITOIRES | Jean-Louis FLORES George PASSET Catherine TESSIER | Philippe DEFFRENNE Olivier PARIZOT Marc TROUILLET |
| SIRE | Cédric AOUN | Jean-Pierre LAIGNEAU |
| SQY | Françoise BEAULIEU Laurent BLANCQUART Bertrand COQUARD Henri-Pierre LERSTEAU François LIET Christine RENAUT Eva ROUSSEL | Didier FISCHER Igor GAZEYEFF Adeline GUILLEUX Darivath MEY Marc MONTARDIER Frédéric PELEGRIN Sophie STUCKI |
| COMMUNAUTE URBAINE GPS&O | Fabien AUFRECHTER Éric BOISTEAU Gaël CALLONEC Michel CARRIERE Sandrine DOS SANTOS Aliou GASSAMA Stéphane JEANNE Joël MARIAGE Didier MARTINEZ Bernard MOISAN Georges MONNIER Yann PERRON Jean-Luc SANTINI Dominique TURPIN Lionel WASTL | Maurice BOUDET Jean-Christophe CHARBIT Christophe DELRIEU Franck FONTAINE Edwige HERVIEUX Sébastien LAVANCIER Gille LECOLE Mickaël LITTIERE François LONGEAULT Jean-Marie MOREAU Bernard MOSCODIER Gérard OURS-PRISBIL Hervé RIOU Jacques TANGUY Fabrice ZUCCARELLI |
| SIERTECC | Cédric AOUN Rachid BOUHOUC Marc DENIS Jean-Pierre HARDY Maxime LOUBAR Youssef MENIAR-AUBRY Guillaume MERLET Jean-Marie MOREAU Gaëlle PELETAN Charles PRELOT Daniel VIZIERES | Eddie AIT René CHOTEAU Gérald DALLEMAGNE Christophe DELRIEU Sébastien DRUART Olivier FOURCHES Karine KAUFFMAN Éric LOBRY François LONGEAULT Isabelle MADEC Daniel WOTIN |

LA SITUATION FINANCIÈRE FIN 2020

LES RECETTES 2020



Détails des produits des services : 4 012 413 €



Principales recettes de fonctionnement :

Les redevances de concession (R1/R2) :

En qualité de propriétaire des réseaux de distribution publique d'énergie, le SEY bénéficie des redevances de fonctionnement et d'investissement pour la concession Electricité et de la redevance de fonctionnement pour la concession Gaz.

La participation des collectivités adhérentes :

Le SEY réalise des prestations pour le compte de ses adhérents (Groupements de commande d'achat d'énergie et de bornes de recharge). En contrepartie, le syndicat sollicite une participation des adhérents

La Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) :

Le SEY perçoit la part communale de la taxe sur l'électricité, payée par les usagers sur leur consommation, en lieu et place des communes de moins de 2 000 habitants et de la commune de Follainville-Dennemont en 2020.

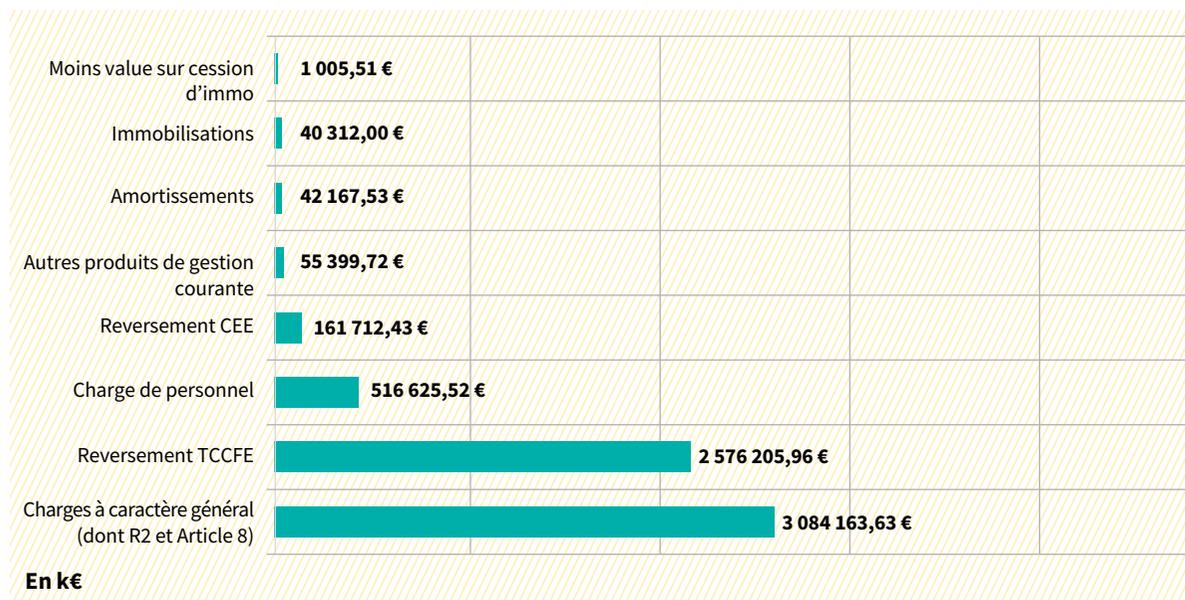
Principales recettes d'investissement :

Les dotations aux amortissements : Chaque année, elles permettent de constater forfaitairement la dépréciation des immobilisations au fil du temps et de dégager une ressource destinée à les renouveler. Il s'agit d'un prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement.

Le FCTVA : Reposant sur un système déclaratif des dépenses réelles d'investissement grevées de TVA et inscrites au Compte Administratif N-2, l'attribution de cette dotation est versée par le Fonds de compensation pour la TVA.



LES DÉPENSES 2020



Principales dépenses de fonctionnement :

Des charges à caractère général :

Elles regroupent les charges de structure (achat d'énergie, entretien et maintenance, prestations de service...).

Des charges de personnel : Elles intègrent la masse salariale soit la rémunération brute des agents ainsi que les charges sociales et patronales. Sa part est de 8 % des dépenses de fonctionnement en 2020.

De l'atténuation des produits :

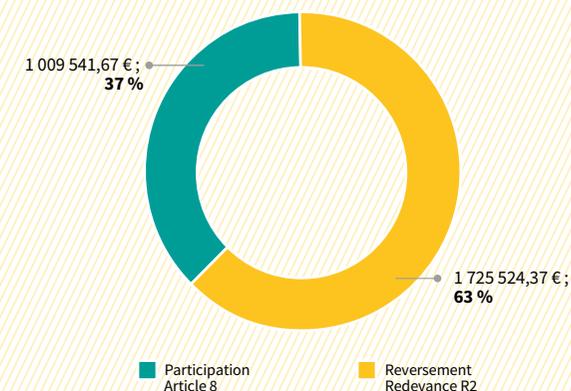
Il s'agit des montants de TCCFE et de redevances perçus par le syndicat et reversés aux collectivités adhérentes. Son montant est en progression en raison notamment de l'application du nouveau cahier des charges de la concession Electricité.

BILAN ADMINISTRATIF ET FINANCIER

| | 2018 | 2019 | 2020 |
|----------------------------|------|---------------|------|
| Mandats de dépenses | 1204 | 1229 | 1162 |
| Titres de recettes | 720 | 739 | 962 |
| TOTAL | 1924 | 1968 | 2124 |
| Variation 2018/2020 | | 10,40% | |

Les mandats de dépenses et les titres de recettes correspondent aux ordres de paiement ou d'encaissement émis par les services du SEY.

Détail R2 / Article 8



Principales dépenses d'investissement :

Les immobilisations, c'est-à-dire toutes les acquisitions utilisées par les agents, sont classées en deux catégories :

Les immobilisations corporelles :

Elles concernent le matériel informatique, les véhicules de services, matériel de bureau, mobilier...

Les immobilisations incorporelles :

Elles regroupent l'acquisition de licences informatiques.

NOUVEAUTÉS 2020

- Mise en place de la signature électronique
- Phase de test d'octobre à décembre pour la mise en place de la Déclaration Sociale Nominative (DSN) au 01/01/2021.



Les documents budgétaires sont consultables sur notre site Internet :

<https://www.sey78.fr/presentation-du-sey/budget-et-moyens-financiers-du-sey>

LES RESSOURCES HUMAINES

UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE



Aurélien Moreau
Contrôle de concession
Electricité, MDE et ENR
Technicien principal



Vinciane Authelet Champol
Juridique et Partenariat
Attaché



Denis Karm
Directeur du SEY
Ingénieur en chef hors classe



Stéphanie Marette
Programmes de travaux,
redevances et CEE
Adjoint administratif
principal



Paulo Dos Ramos
Travaux et bornes de recharge
Technicien principal



Delphine Clairet
Finances,
Ressources Humaines
et Gestion administrative
Attaché



Nadège Naëron
Administration
et comptabilité
Adjoint administratif
principal





I ACTION SOCIALE

Le SEY soutient la protection sociale de ses agents en proposant un contrat de groupe de mutuelle santé et de prévoyance, et en apportant une participation financière.

Le syndicat adhère au CNAS au bénéfice de tous ses agents.

I RÉPARTITION DU PERSONNEL

8 agents dont 5 titulaires et 3 contractuels

4 Femmes  **4 Hommes**

1 Apprentie en Communication et relationnel

1 stagiaire de l'enseignement supérieur pendant 4 mois

516 626 € Charges de personnel



I GESTION DE LA CRISE SANITAIRE

En 2020, le SEY a adapté ses activités et ses outils d'informations à la crise sanitaire. De nouveaux usages ont émergé.

1. Communication de crise

Dès le 17 mars 2020, le SEY a adapté ses activités et veillé à assurer ses missions prioritaires pour répondre aux directives gouvernementales, protéger les agents, les élus et l'ensemble de nos collaborateurs. Le SEY a communiqué régulièrement sur le maintien de la continuité de service via son site Internet.

2. Organisation

Dès le premier confinement, la quasi-totalité des agents a pu poursuivre en télétravail grâce notamment aux outils d'accès au réseau à distance. Des réunions en visio ont régulièrement été organisées afin de maintenir le lien.

3. Evolution du système d'information

Cette période a accéléré le processus de dématérialisation. Le développement des usages numériques a été une réponse indispensable pour traverser cette période

I COMMUNICATION

La création de l'espace adhérents sur le site web du SEY :

Le SEY a créé un espace dédié à ses adhérents sur son site internet. www.sey78.fr.

Vous pouvez y consulter les documents individuels de votre collectivité en quelques clics. N'hésitez pas à demander vos identifiants à l'adresse mail suivante : accueil@sey78.fr



Publication :

Un encart publicitaire du SEY a été publié dans le magazine de l'union départementale des sapeurs-pompiers des Yvelines.

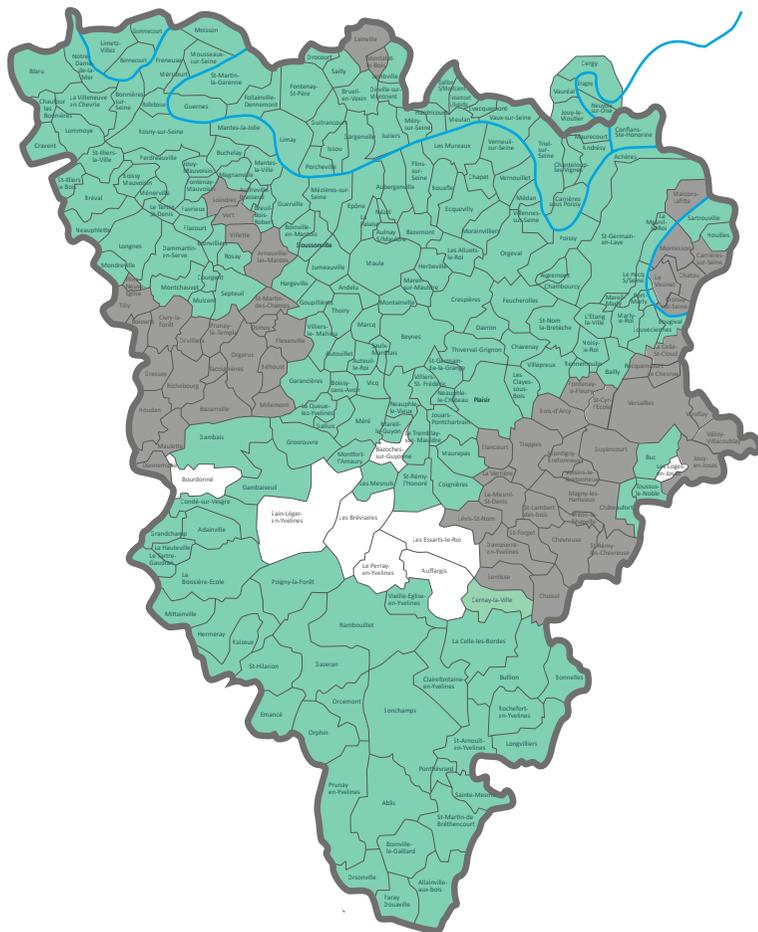
Arrivée de Justine Charraire en tant qu'apprentie chargée de communication et relationnel :



L'arrivée de Justine a permis de mettre en avant les différentes compétences du SEY et de faciliter la transmission d'informations et d'actualités du SEY à ses adhérents. Elle est notamment en charge de la mise à jour et création de différents supports de communication, de la mise à jour du site internet www.sey78.fr ou encore la rédaction d'articles.

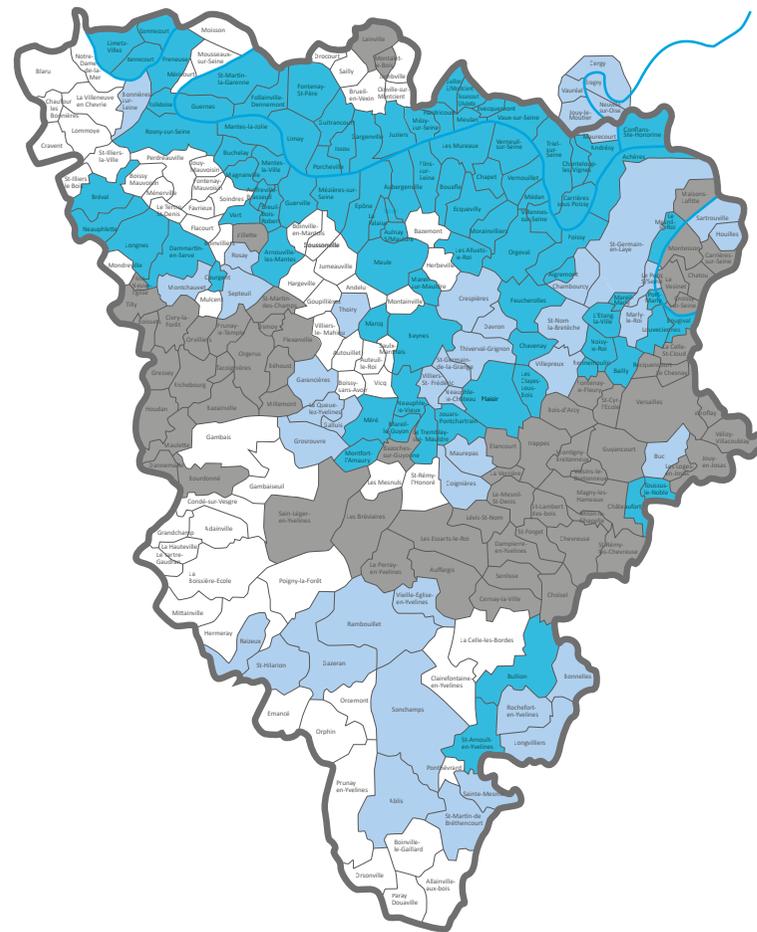
CARTE DES COLLECTIVITÉS DU SEY

I COMPÉTENCE ÉLECTRICITÉ



- Syndicat d'Énergie des Yvelines
- Communes non adhérentes à un syndicat
- Autres autorités concédantes

I COMPÉTENCE GAZ



Communes desservies en gaz, appartenant au SEY :

- Adhérentes pour la compétence gaz
- Non adhérentes pour la compétence gaz

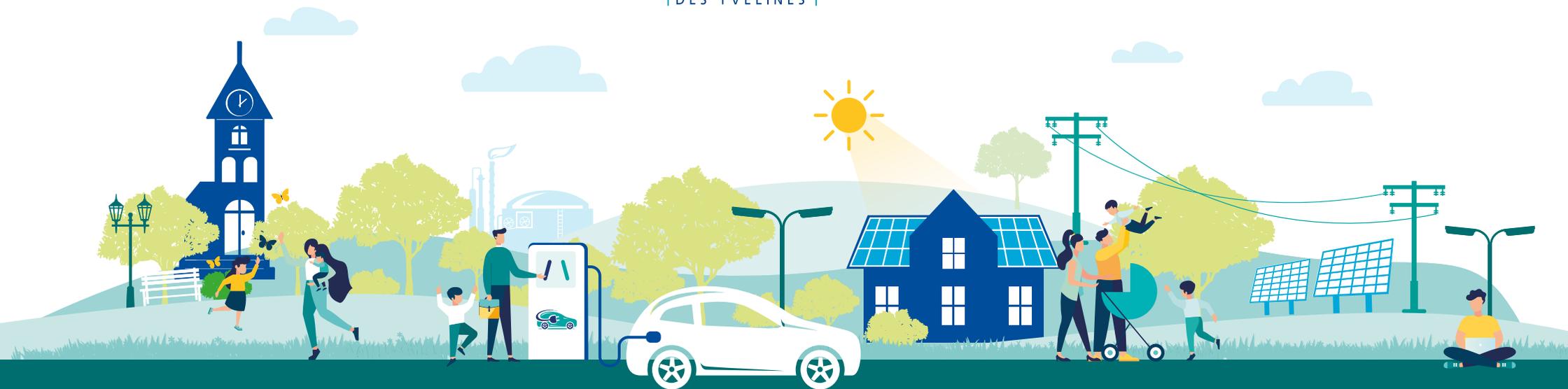
- Communes adhérentes à d'autres autorités concédantes ou indépendantes
- Communes non desservies en gaz



L'énergie maîtrisée au cœur des Yvelines !

sey78

SYNDICAT D'ENERGIE
DES YVELINES



Espace « La Bonde » 6, rue des Artisans | 78760 JOUARS-PONTCHARTRAIN
01 30 68 64 10 | accueil@sey78.fr | www.sey78.fr